

Règles d'accès au système d'échange d'informations relatif aux services système fréquence/puissance

Version applicable au 1er Septembre 2021



TABLE DES MATIERES

Table des	s matières	3
1.	Portée et objectif du document	5
2.	Appel d'offres transfrontalier de FCR	6
2.1	Informations générales	6
2.2	Dépose des offres	6
2.2.1	Dépose des offres par import d'un fichier	7
2.2.2	Saisie des offres via l'IHM	11
2.2.3	Modes dégradés de soumission des offres (fichier XML)	11
2.3	Téléchargement des résultats	
2.3.1	Fichiers disponibles	
2.3.2	Modes dégradés de récupération des résultats (fichier CSV)	
2.3.3	Type de fichier	
2.3.4	En-tête du fichier	
2.3.5	Corps du fichier	
2.3.6	Exemple de fichier	
3.	Obligations de réserves	
3.1	Obligations de réserves jusqu'à la date H	
3.1.1	Processus d'obligations de réserve	
3.1.2	Informations permettant le calcul des obligations de réserve	15
3.2	Fichier obligations de réserves	
3.2.2	Mode dégradé	30
3.3	Obligation de réserve à partir de la date H	
3.3.1	Impacts sur le format des fichiers PAP et PAP 2	
3.3.2	Impacts sur le format des fichiers Servsys 1330	
3.3.3	Impacts sur le format des fichiers Servsys 1800	
3.3.4	Cas de retour arrière du processus de contractualisation	
4.	Contractualisation des capacites d'aFRR par appel d'offres journalier	
5.	Programmation de réserve	
6.	Notifications d'échange de réserves	35
6.1	Processus	35
6.2	Formats de fichiers	37
6.3	Modalités de transmission de fichier	72
6.4	Mode dégradé NER	73
7.	Éléments de facturation	75
7.1	Principe	75
7.2	Processus temps réel : clefs de répartition de l'énergie de réglage	75
7.2.1	Principe	75
7.2.2	Processus	
7.2.3	Format de fichier	
7.2.4	Modalités de transmission de fichier	80
7.3	Processus temps réel : delta i	81



7.3.1	Principe	81
7.3.2	Processus	81
7.3.3	Format de fichier	81
7.3.4	Modalités de transmission de fichier	85
7.4	Processus mensuel : rémunérations, indemnités et énergie de réglage	
7.4.1	Description du processus	86
7.4.2	Formats des fichiers	86
7.4.3	Modalités de transmission des fichiers	120
7.5	Processus trimestriel	120
7.5.1	Description du processus	
7.5.2	Formats des fichiers	
7.5.3	Modalités de transmission des fichiers	132
8.	Données complémentaires	133
8.1	Données de télémesure non agrégées des sites de soutirage	133
8.1.1	Principe	
8.1.2	Processus	133
8.1.3	Format de fichier	133
8.1.4	Modalités de transmission de fichier	136
8.2	Signal de pilotage de la charge d'un site de soutirage	
8.2.1	Principe	136
8.2.2	Processus	137
8.2.3	Format de fichier	
8.2.4	Modalités de transmission de fichier	
9.	Téléconduite	142
10.	Données transmises par les gestionnaires de réseau de distribution à RTE	143
10.1	Principes	143
10.2	Processus	143
10.3	Format du fichier	144
10.3.1	Type du fichier	144
10.3.2	Nom du fichier	144
10.3.3	Entête du fichier	145
10.3.4	Corps du fichier	145
10.3.5	Terminaison du fichier	149
10.3.6	Exemple de fichier	149
10.3.7	Liste des codes erreurs	150
10.3.8	Modalités d'envoi	152



1. PORTEE ET OBJECTIF DU DOCUMENT

Document d'information à caractère non contractuel destiné aux responsables de réserve.

Le document contractuel de référence est le jeu de règles services système fréquence disponible sur le site internet de RTE :

<u>Fournir des services système fréquence - RTE Portail Services (services-rte.com)</u>. Ce document ne couvre que les règles services système fréquence.

Ce document est en interaction forte avec le Guide d'Implémentation des Messages du Système d'Information support de la Programmation et du Mécanisme d'Ajustement, disponible sur le site internet de RTE :

<u>Programmer vos puissances actives - RTE Portail Services (services-rte.com)</u>

Les projets d'appel d'offres pour la contractualisation des capacités d'aFRR (application RACOON) et de mise en place du marché d'énergie d'aFRR MARS/PICASSO (applications TOPNIVEAU et BOSS) disposent de leurs propres guides d'implémentation disponibles sur le Portail Services : <u>Fournir des services système fréquence - RTE Portail Services (services-rte.com)</u>

Les objectifs suivants sont poursuivis au travers de ce document :

- décrire les processus entre les responsables de réserve et RTE ;
- spécifier les formats de fichiers et les contenus des différents champs ; et
- spécifier les modes de transmission des différents fichiers.



2. APPEL D'OFFRES TRANSFRONTALIER DE FCR

2.1 Informations générales

Le dépôt des offres de FCR et la consultation des résultats de cet appel d'offres s'effectue au moyen de la plateforme <u>www.regelleistung.net</u>. La plateforme <u>www.regelleistung.net</u> est gérée par le GRT 50Hz.

Les responsables de réserve doivent se rapprocher du service commercial Saint Denis pour la configuration des comptes utilisateurs pour l'accès à la plateforme. Les comptes sont nominatifs et associés à un responsable de réserve (RR).

Un responsable de réserve opérant dans le périmètre de plusieurs GRTs peut disposer d'un accès unique à la plateforme pour toutes ces zones de participation. Il doit pour cela se déclarer auprès de chaque GRT pour la configuration de son profil.

Avec leurs profils:

- Les RR soumettent leurs offres via la plateforme
- Chaque RR prend connaissance du caractère accepté/rejeté de chacune de ses offres



Les offres doivent être renseignées soit par une IHM, soit par téléversement d'un fichier. Les résultats peuvent être consultés via l'IHM, ou en téléchargeant le fichier résultat.

<u>Attention</u>: les fichiers prescriptions transmis par RTE contiennent des 0 pour les obligations de réserve primaire en cas de contractualisation par appel d'offres. RTE ne communique pas les résultats de l'appel d'offres aux responsables de réserve. Les responsables de réserve doivent prendre connaissance des résultats en se connectant sur la plateforme.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'envoi des offres se fait quotidiennement en J-1. Les journées sont divisées en 6 pas de 4 heures (00h-04h; 04h-08h; 08h-12h; ...). Les Responsables de Réserves peuvent donc proposer des offres de capacités sur les 6 tranches de 4h pour une journée de 24h.

2.2 Dépose des offres

Les offres doivent être déposées sur le site <u>www.regelleistung.net</u>, que la dépose se fasse par IHM ou par import de fichier au plus tard à 8h00 en J-1.



Dans les deux cas, l'utilisateur doit disposer d'un compte, nominatif, pour accéder à l'espace RR du site.

2.2.1 Dépose des offres par import d'un fichier

2.2.1.1 Nom du fichier

Le nom du fichier a le format suivant :

<Date de livraison>_PRL_BID_<Nom du BSP>_<code EIC>_<Date de Génération>_<Heure de génération>.xml

Avec

Champ	Description	Valeur ou format
<date de="" livraison=""></date>	Date de livraison	AAAAMMJJ
<nom bsp="" du=""></nom>	Nom du Responsable de Réserve	Texte
<code eic=""></code>	Code EIC du Responsable de Réserve	Code EIC
<date de="" génération=""></date>	Date à laquelle le fichier a été généré	AAAAMMJJ
<heure de="" génération=""></heure>	Heure à laquelle le fichier a été généré	hhmmss

2.2.1.2 Format du fichier

Le fichier à téléverser est au format XML.

Il est défini par une XSD disponible sur le site regelleistung.net.

RTE fournit à titre indicatif sur son portail services une version de la XSD. Néanmoins, RTE invite les responsables de réserve à récupérer en priorité le document sur le site regelleistung.net, celui-ci faisant foi.

2.2.1.3 Description des champs

Le fichier est tout d'abord composé d'un en-tête :

Champ	Description	Valeur ou format
<erstellungsdatum></erstellungsdatum>	Horodate de création du fichier	<jj.mm.aaaa hh:mm:ss=""></jj.mm.aaaa>
<absender name=""></absender>	Emetteur	IP
<empfaenger name=""></empfaenger>	Receveur	IP



<produktart art=""></produktart>	Type de produit (réserve primaire)	PRL
<mindestlosgroesse></mindestlosgroesse>	Valeur minimale	1
<von></von>	Date de début de livraison	<jj.mm.aaaa></jj.mm.aaaa>
	(Année, Mois, Jour)	
<bis></bis>	Date de fin de livraison	<jj.mm.aaaa></jj.mm.aaaa>
	(Année, Mois, Jour)	
<ausschreibungstyp typ=""></ausschreibungstyp>	Type d'enchère (journalière)	TA
<durchlaufnummer></durchlaufnummer>	Numéro d'ordre de l'enchère	X

Viennent ensuite les offres, encadrées par des balises « REGELLEISTUNGSOBJEKT ».

Champ	Description	Valeur ou format
<regelleistungobjekt< td=""><td>Type d'objet (offre)</td><td>ANGEBOT</td></regelleistungobjekt<>	Type d'objet (offre)	ANGEBOT
STATUS>		
<identifikation_mol></identifikation_mol>	Numéro de l'offre	X
<produktname name=""></produktname>	Type de produit (réserve	NEGPOS_00_04,
	primaire)	NEGPOS_04_08,
		NEGPOS_08_12,
		NEGPOS_12_16,
		NEGPOS_16_20,
		NEGPOS_20_24
<rz_erbringung></rz_erbringung>	Zone de réglage	10YFR-RTEC pour des
		offres déposées pour la zone
		France
<wert></wert>	Volume en MW	<nombre entier="" positif=""></nombre>
<mindestabrufgroesse></mindestabrufgroesse>	Volume minimal de l'offre	<nombre entier="" positif=""></nombre>
	(caractère indivisible du	Obligatoire seulement si l'offre
	volume offert)	est indivisible.
		est maivisible.
<leistungspreis></leistungspreis>	Prix en €	<nombre positif="" réel=""></nombre>
<arbeitspreis< td=""><td>Sens de paiement</td><td>ANBIETER_AN_NETZ</td></arbeitspreis<>	Sens de paiement	ANBIETER_AN_NETZ
ZAHLUNGSRICHTUNG>	Prix de l'énergie	0
<anbieter_bk></anbieter_bk>	Identifiant du RR	Code EIC du RR



<poststempel></poststempel>	Date de génération du résultat	Х
<zeitnummer></zeitnummer>	Statut (accepté / rejeté)	X

2.2.1.4 Exemple de fichier

Dans le fichier ci-dessous, le RR « 11X-TEST-FR-01-Z » propose deux offres pour la zone France pour la date du 03/06/2020 :

- Une offre, indivisible, de 10 MW à 2000€/MW sur le créneau 00h 04h
- Une offre de 5 MW à 4000€/MW sur le créneau 04h- 08h

```
<REGELLEISTUNGSNACHRICHT>
  <ERSTELLUNGSDATUM>02.06.2020 17:59:46/// ERSTELLUNGSDATUM>
       <NACHRICHTENKOPF>
           <ABSENDER NAME="IP"/>
           <EMPFAENGER NAME="IP"/>
           <PRODUKTART ART="PRL">
                <MINDESTLOSGROESSE>1</MINDESTLOSGROESSE>
           </PRODUKTART>
           <ANGEBOTSZEITRAUM>
                <VON>03.06.2020</VON>
                <BIS>03.06.2020</BIS>
           </ANGEBOTSZEITRAUM>
           <AUSSCHREIBUNGSTYP TYP="TA"/>
           <DURCHLAUFNUMMER>1
       </NACHRICHTENKOPF>
  <REGELLEISTUNGSOBJEKT STATUS="ANGEBOT">
       <RZ ERBRINGUNG>10YFR-RTE----C
       <PRODUKTNAME NAME="NEGPOS_00_04"/>
       <IDENTIFIKATION_MOL>X</IDENTIFIKATION_MOL>
       <ANGEBOTSLEISTUNG>
           <WERT>10</WERT>
           <MINDESTABRUFGROESSE>10</MINDESTABRUFGROESSE>
           <PREISE>
                <LEISTUNGSPREIS>2000</LEISTUNGSPREIS>
           </PREISE>
       </ANGEBOTSLEISTUNG>
       <ANBIETER_BK>11X-TEST-FR-01-Z </ANBIETER_BK>
       <POSTSTEMPEL>X</POSTSTEMPEL>
       <ZEITNUMMER>X</ZEITNUMMER>
  </REGELLEISTUNGSOBJEKT>
  <REGELLEISTUNGSOBJEKT STATUS="ANGEBOT">
       <RZ ERBRINGUNG>10YFR-RTE-----C
       <PRODUKTNAME NAME="NEGPOS 04 08"/>
       <IDENTIFIKATION_MOL>X</IDENTIFIKATION_MOL>
       <ANGEBOTSLEISTUNG>
```



2.2.1.5 *Génération d'un fichier d'offre via une macro*

2.2.1.5.1 Généralités

La plateforme <u>www.regelleistung.net</u> met à disposition une macro, nommée IP_KONVERTER permettant au Responsable de Réserve de saisir ses offres sous forme tabulaire et de générer ensuite le fichier XML correspondant.

Cette macro, ainsi que la XSD du fichier XML sont téléchargeables depuis le site de la plateforme.

RTE fournit à titre indicatif sur son portail services une version de la macro <u>IP_KONVERTER</u>. Néanmoins, RTE invite les responsables de réserve à récupérer en priorité le document sur le site regelleistung.net, celui-ci faisant foi.

2.2.1.5.2 Description de l'en-tête

Tout d'abord, un en-tête

Champ	Description
Supplier abbreviation	Nom du Responsable de Réserve (champ non lu par la plateforme)
Period from	Date d'application des offres au format JJ/MM/AAAA
Period to	Date d'application des offres (dimanche) au format JJ/MM/AAAA (identique au champ cidessus).
Product type	PRL

2.2.1.5.3 Description du corps du tableau

Pour chaque offre, les champs suivants doivent être remplis :



Champ	Description
Control on a filely on	
Control area of delivery	Code EIC de la zone de réglage. Pour des offres
	déposées sur la zone France : 10YFR-RTEC
Supplier Balancing Group	Code EIC du RR
Product Name (indique sur quelle tranche	NEGPOS_00_04, NEGPOS_04_08,
horaire de 4h le responsable propose son offre)	NEGPOS_08_12, NEGPOS_12_16,
	NEGPOS 16 20, NEGPOS 20 24
Capacity offered [MW]	Puissance offerte
Capacity Price [€/MW]	Prix associé à la puissance offerte
Energy Price [€/MWh]	0,000 ou 0.000 suivant la configuration du
	tableur.
Direction of payment	AN
indivisible	X pour une offre indivisible ;
	Laisser vide sinon

2.2.1.6 Dépose de fichier par API

Un système permettant la dépose de fichier par API est proposé sur le site https://api.regelleistung.net/docs/.

2.2.2 Saisie des offres via l'IHM

Les offres peuvent également être saisies via l'IHM du site www.regelleistung.net.

2.2.3 Modes dégradés de soumission des offres (fichier XML)

Dans le cas où le site <u>www.regelleistung.net</u> serait indisponible dans les 30 min avant l'heure finale de dépôt des offres, les offres au format XML peuvent être envoyées par e-mail à l'adresse :

notfallausschreibung@regelleistung.net

En cas d'urgence, le numéro suivant peut être appelé : +49 30 5150 3076



2.3 Téléchargement des résultats

2.3.1 Fichiers disponibles

Les résultats de l'appel d'offres sont publiés sur le site <u>www.regelleistung.net</u> dans le « Centre de données », rubrique « Aperçu et résultats ». Deux fichiers sont disponibles :

- Un fichier contenant l'ensemble des offres acceptées pour l'appel d'offres. Dans ce fichier, accessible à tous, les offres sont anonymisées.
- Un fichier téléchargeable seulement par le RR, décrit ci-dessous.

A noter qu'un système permettant de récupérer les résultats pour un appel d'offres via API est proposé sur le site <u>www.regelleistung.net.</u>

2.3.2 Modes dégradés de récupération des résultats (fichier CSV)

En cas de non disponibilité du site ww.regelleistung.net, le front office de 50Hz enverra les fichiers de résultats au format attendu, par emails, aux acteurs concernés.

2.3.3 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv, avec un séparateur « point-virgule »

<u>Attention</u>: suivant la langue sélectionnée lors de l'accès au site <u>www.regelleistung.net</u>, le fichier résultat peut être soit en Allemand, soit en Anglais ou soit en Français.

Ci-dessous est décrit le fichier en Français.

2.3.4 En-tête du fichier

Le fichier débute par un en-tête composé des éléments suivants :

Champ	Description	Valeur ou format
<xsd-version></xsd-version>	Numéro de la version du XSD associé	_2.11
<interface></interface>	Interface	RESULT
<sender></sender>	Emetteur	IP
<receiver></receiver>	Receveur	<nom de="" du="" responsable="" réserve=""></nom>
<creation date=""></creation>	Date de création du fichier (Année, Mois, Jour)	<jj.mm.aaaa hh:mm:ss=""></jj.mm.aaaa>
<tender number=""></tender>	Numéro d'ordre de l'enchère (normalement 1, sauf plusieurs itérations ont été nécessaires)	<nombre entier=""></nombre>



<offer from="" period=""></offer>	Date de début de livraison (Année, Mois, Jour)	<jj.mm.aaaa></jj.mm.aaaa>
<offer period="" to=""></offer>	Date de fin de livraison (Année, Mois, Jour) (égale à la date de début de livraison)	<jj.mm.aaaa></jj.mm.aaaa>
<tender type=""></tender>	Type d'enchère (hebdomadaire)	TA
<product type=""></product>	Type de produit (réserve primaire)	FCR

2.3.5 Corps du fichier

Le corps du fichier est composé des champs suivants :

Champ	Description	Valeur ou format
ALLOCATED_CAPACITY_ [MW]	Volume retenu (MW)	<nombre entier=""></nombre>
OFFERED_CAPACITY_[MW]	Volume offert (MW)	<nombre entier=""></nombre>
IDENTIFICATION_MOL	Numéro de l'offre	<nombre entier=""></nombre>
PRODUCTNAME	Type de produit	NEGPOS_00_04, NEGPOS_04_08, NEGPOS_08_12, NEGPOS_12_16, NEGPOS_16_20, NEGPOS_20_24
CONNECTING_ZONE	Zone de réglage	10YFR-RTEC pour les offres en France
EIC TSO	Code EIC du GRT de raccordement	10XFR-RTEQ pour les offres en France ou vide si offre rejetée
CAPACITY_PRICE_[EUR/ MW]	Prix de l'offre en € (capacité) positif	<nombre réel=""></nombre>
ENERGY_PRICE_[EUR/ MWH]	Prix de l'offre en € (énergie)	0



ENERGY_PRICE_PAYMENT _DIRECTION	Direction du paiement (acteur > GRT)	Distributeur vers le réseau
TIMESTAMP	Date et heure de génération du résultat	<jj.mm.aaaa hh:mm:ss=""></jj.mm.aaaa>
STATE	Statut (accepté / rejeté)	Récompense ou Rejet

2.3.6 Exemple de fichier

Un exemple de fichier est disponible sur le portail clients RTE.

3. OBLIGATIONS DE RESERVES

Point d'attention : Le système de prescription pour la contractualisation des capacités aFRR prendra fin à la date H (estimée à Octobre 2021) avec l'arrivée de l'appel d'offres journalier porté par l'application RACOON. Après cette date les obligations de réserves resteront actives pour le mode dégradé de la FCR ou en cas de retour arrière à la prescription pour la contractualisation des capacités d'aFRR. Le processus de contractualisation par un appel d'offres journalier est décrit en détail dans le guide d'implémentation de la plateforme RACOON.

3.1 Obligations de réserves jusqu'à la date H

Les obligations de réserve sont envoyées par RTE aux acteurs obligés en J-1 en 2 étapes : une étape indicative en J-1 à 13h30 et une étape définitive en J-1 à 17h. Le mode dégradé est décrit.

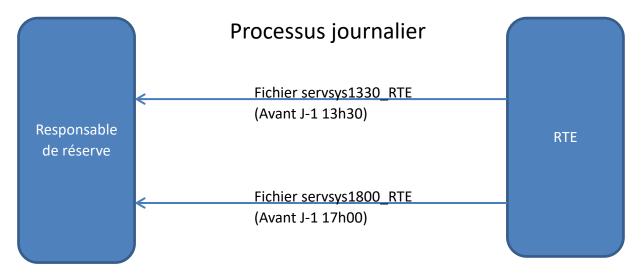
Le mécanisme d'obligations de réserve, aussi appelées prescriptions, s'applique exclusivement aux acteurs obligés.

En prérequis de l'envoi des prescriptions indicatives, le responsable de réserve doit envoyer ses préprogrammes indicatifs dans un fichier PAP.

Pour l'envoi des prescriptions définitives, le responsable de réserve envoi des programmes définitifs portés par des fichiers PAP2 ou encore à travers les PA transmis à TOPASE.



3.1.1 Processus d'obligations de réserve



3.1.2 Informations permettant le calcul des obligations de réserve

3.1.2.1 *Principes*

Les valeurs des obligations de réserve sont calculées par RTE à partir notamment des prévisions et des programmes de production des groupes de production des responsables de réserves. Les responsables de réserves disposant de groupes de production aptes transmettent les chroniques de production à RTE avant la prescription indicative et avant l'heure limite d'accès au réseau.

Avant 13h15: les producteurs envoient à RTE leurs chroniques de production totale (fichiers PAP, à une ou deux chroniques). RTE utilise cette information pour répartir ses besoins en RP et RS provisoires entre producteurs et leur renvoyer cette information avant 13h30.

Avant 16h30:

- Les producteurs disposant de 5 EDR injection et plus dans leurs périmètres envoient uniquement leurs programmes d'appel initiaux (Cf. règles SI « programmation et MA »). RTE utilise les programmes de tous les groupes aptes à fournir des RP/RS pour prescrire.
- Les producteurs disposant de moins de 5 EDR injection dans leurs périmètres envoient leurs programmes d'appel initiaux (Cf. règles SI « programmation et MA ») et un fichier PAP2 contenant deux chroniques de production totale à partir des groupes aptes à fournir des RP et RS ce jour-là (en tenant compte de leurs indisponibilités temporaires). RTE utilise ces informations pour répartir ses besoins en RP et RS définitifs entre producteurs et leur renvoyer cette information avant 17h00.

Les Responsables de Réserve qui ne sont pas concernés par le processus de détermination des Obligations de Réserves défini dans les Règles Services Système (Responsable de Réserve n'ayant pas d'EDR de type Injection dans leur périmètre) n'ont pas besoin d'envoyer à RTE les fichiers PAP et PAP2.

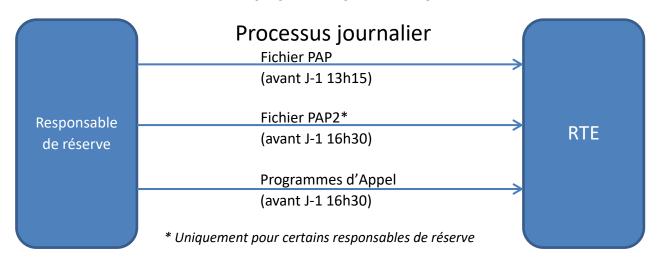
Même en cas de contractualisation de la réserve primaire par appel d'offres, la transmission des informations permettant le calcul des obligations de réserve reste obligatoire. Ces informations sont en effet utilisées :

Obligations de réserves 15



- Avant la date H : Pour calculer la prescription de Réserve Secondaire ;
- En cas de mode dégradé sur l'AO de Réserve Primaire.

3.1.2.2 Processus d'envoi des programmes pour les obligations de réserve



3.1.2.3 Formats de fichiers

3.1.2.3.1 Fichier PAP

3.1.2.3.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv

3.1.2.3.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données	AAAAMMJJ

Exemple : $pap_<ACTEUR>_P_20100409.csv$ est un fichier envoyé le 8 avril 2010 et contenant la chronique de production totale de la journée du 9 avril 2010.



3.1.2.3.1.3 En-tête du fichier

- 1 Date de constitution du fichier; Heure de constitution du fichier;
- 2 Date de validité de la déclaration;
- 3 ID_puissance; V1; V2;; V48;

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	JJ/MM/AAAA
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure, minute, seconde) de constitution du fichier	hh:mm:ss
Date de validité de la déclaration	Date (Année, Mois, Jour) sur laquelle portent les données déclarées	JJ/MM/AAAA

La 3ème ligne précise les noms des champs contenus dans le fichier.

3.1.2.3.1.4 Corps du fichier

2 options sont possibles notées option A et option B dans la suite. Ce choix est renseigné par le responsable de réserve dans son accord de participation aux règles SSY :

- L'option A correspond au choix « chronique de production qu'il prévoit de réaliser à partir des EDR aptes à participer à chacun des réglages »
- L'option B correspond au choix « sa chronique de production totale »

3.1.2.3.1.4.1 Option A – chroniques totales RP et RS des EDP aptes

Pour l'option A, les lignes du fichier sont au format suivant :

```
Puiss;valRP1;valRP2;valRP3;......;valRP47;valRP48;
Puiss;valRS1;valRS2;valRS3;......;valRS47;valRS48;
Commentaire;ESSY indispo 1;heure de début indispo 1;heure de fin indispo 2;cause indispo 1;
Commentaire;ESSY indispo n;heure de début indispo n;heure de fin indispo n;cause indispo n;
```

Les lignes « puiss » 4 et 5 sont obligatoires, les lignes « commentaires » 6 et 7 sont facultatives.

Définition des paramètres :



Champ	Description	Valeur ou format
Puiss	Indique la nature des données qui suivent	« Puiss »
valRP1 à valRP48	Valeur de la puissance de production apte à faire de la réserve primaire sur chacun des 48 pas ½ horaires	Entier en MW positif ou nul
valRS1 à valRS48	Valeur de la puissance de production apte à faire de la réserve secondaire sur chacun des 48 pas ½ horaires	Entier en MW positif ou nul
Commentaire	Indique la nature des données qui suivent	«Commentaire» Les lignes de commentaires sont informatives et ne sont pas traitées par les outils RTE.
ESSY indispo 1 à n	Code EDP de l'Entité Participant aux Services Système affectée par l'indisponibilité	Texte libre
heure de début indispo 1 à n	Horaire (Heure, minute, seconde) de début de l'indisponibilité	hh:mm:ss
heure de fin indispo 1 à n	Horaire (Heure, minute, seconde) de début de l'indisponibilité	hh:mm:ss
cause indispo 1 à n	Cause de l'indisponibilité i	Texte libre

Il y a autant de lignes de commentaires que d'indisponibilités déclarées.

3.1.2.3.1.4.2 Option B – chronique de production totale

Pour l'option B, le corps du fichier contient une seule ligne obligatoire :

```
4 Puiss ;<V1> ; <V2> ; ......;<V48> ;
```

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
Puiss	Indique la nature des données qui suivent	« Puiss »



V1 à V48	Valeur de la puissance de	Entier en MW positif ou nul
	production totale sur chacun	
	des 48 pas ½ horaires	

3.1.2.3.1.5 Exemple de fichier

pap_<ACTEUR >_P_20090612.csv est un fichier envoyé le 11 juin 2009 et contenant la chronique de production totale de la journée du 12 juin 2009.

3.1.2.3.1.5.1 Option A – chroniques totales RP et RS des EDR aptes

```
11/06/2009;16:17:53;
2
  12/06/2009;
  Id_Puissance; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17;
   V18;V19;V20;V21;V22;V23;V24;V25;V26;V27;V28;V29;V30;V31;V32;V33;V34;V35;
   V36; V37; V38; V39; V40; V41; V42; V43; V44; V45; V46; V47; V48;
4 Puiss; 33000; 31258; 35000; 37310; 36919; 35647; 35271; 35188; 34438; 34555; 35527;
   36743;38572;41037;42834;44757;44824;45756;46530;46572;46404;46348;46078;
   46675;46583;47105;45909;45473;46588;45677;45311;44578;43922;43085;42397;
   42414; 42645; 43858; 43480; 42620; 42420; 42814; 43731; 43735; 43474; 44568; 40722;
   39973;
5 Puiss; 9000; 0; 1000; 37310; 36919; 35647; 35271; 35188; 34438; 34555; 35527; 36743;
   38572;41037;42834;44757;44824;45756;46530;46572;46404;46348;46078;46675;
   46583;47105;45909;45473;46588;45677;45311;44578;43922;43085;42397;42414;
   42645; 43858; 43480; 42620; 42420; 42814; 43731; 43735; 43474; 44568; 40722; 39973;
  Commentaire; XYZT1;12:09:00;13:04:00; inapte variation de charge;
   Commentaire; XYDH3; 04:00:00; 05:00:00; essai;
```

3.1.2.3.1.5.2 Option B – chronique de production totale

3.1.2.3.2 Fichier PAP2

Le fichier PAP2 est envoyé par le responsable de réserve si celui-ci a opté dans son accord de participation aux règles services système pour l'option lui permettant de transmettre en J-1 16h30 les chroniques de production qu'il prévoit de réaliser à partir de ses entités de réserves aptes à participer à chaque type de réglage.

3.1.2.3.2.1 Type de fichier



Les fichiers sont au format csv

3.1.2.3.2.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données	AAAAMMJJ

Exemple : *Pap2_<ACTEUR>_P_20100409.csv* est un fichier envoyé le 8 avril 2010 et contenant la chronique de production totale de la journée du 9 avril 2010.

3.1.2.3.2.3 En-tête du fichier

- 1 Date de constitution du fichier; Heure de constitution du fichier;
- 2 Date de validité de la déclaration;
- 3 ID_puissance; V1; V2;; V48;

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	JJ/MM/AAAA
Heure de constitution du	Horaire (Heure, minute,	hh:mm:ss
fichier	seconde) de constitution du	
	fichier	
Date de validité de la	Date (Année, Mois, Jour) sur	JJ/MM/AAAA
déclaration	laquelle portent les données	
	déclarées	

La 3ème ligne précise les noms des champs contenus dans le fichier.

3.1.2.3.2.4 Corps du fichier

Les lignes du fichier sont au format suivant

- 4 Puiss; valRP1; valRP2; valRP3;; valRP47; valRP48;
- 5 Puiss; valRS1; valRS2; valRS3;; valRS47; valRS48;



- 6 Commentaire; ESSY indispo 1; heure de début indispo 1; heure de fin indispo 2; cause indispo 1;
- 7 Commentaire; ESSY indispo n; heure de début indispo n; heure de fin indispo n; cause indispo n;

Les lignes « puiss » 4 et 5 sont obligatoires, les lignes « commentaires » 6 et 7 sont facultatives.

Définition des paramètres :

Champ	Description	Valeur ou format
Puiss	Indique la nature des données qui suivent	PUISS
valRP1 à valRP48	Valeur de la puissance de production apte à faire de la réserve primaire sur chacun des 48 pas ½ horaires	Entier en MW positif ou nul
valRS1 à valRS48	Valeur de la puissance de production apte à faire de la réserve secondaire sur chacun des 48 pas ½ horaires	Entier en MW positif ou nul
Commentaire	Indique la nature des données qui suivent	«Commentaire»
ESSY indispo 1 à n	Code EDP de l'Entité Participant aux Services Sstème affectée par l'indisponibilité	Texte
heure de début indispo 1 à n	Horaire (Heure, minute, seconde) de début de l'indisponibilité	hh:mm:ss
heure de fin indispo 1 à n	Horaire (Heure, minute, seconde) de début de l'indisponibilité	hh:mm:ss
cause indispo 1 à n	Cause de l'indisponibilité i	Texte

Il y a autant de lignes de commentaires que d'indisponibilités déclarées.

3.1.2.3.2.5 Exemple de fichier

Pap2_<ACTEUR >_P_20090612.csv est un fichier envoyé le 11 juin 2009 et contenant la chronique de production totale de la journée du 12 juin 2009.

1 11/06/2009;16:17:53;



- 2 12/06/2009;
- 3 Id_Puissance;V1;V2;V3;V4;V5;V6;V7;V8;V9;V10;V11;V12;V13;V14;V15;V16;V17;
 V18;V19;V20;V21;V22;V23;V24;V25;V26;V27;V28;V29;V30;V31;V32;V33;V34;V35;
 V36;V37;V38;V39;V40;V41;V42;V43;V44;V45;V46;V47;V48;
- 4 Puiss; 33000; 31258; 35000; 37310; 36919; 35647; 35271; 35188; 34438; 34555; 35527; 36743; 38572; 41037; 42834; 44757; 44824; 45756; 46530; 46572; 46404; 46348; 46078; 46675; 46583; 47105; 45909; 45473; 46588; 45677; 45311; 44578; 43922; 43085; 42397; 42414; 42645; 43858; 43480; 42620; 42420; 42814; 43731; 43735; 43474; 44568; 40722; 39973;
- 5 Puiss;9000;0;1000;37310;36919;35647;35271;35188;34438;34555;35527;36743; 38572;41037;42834;44757;44824;45756;46530;46572;46404;46348;46078;46675; 46583;47105;45909;45473;46588;45677;45311;44578;43922;43085;42397;42414; 42645;43858;43480;42620;42420;42814;43731;43735;43474;44568;40722;39973;
- 6 Commentaire; XYZT1;12:09:00;13:04:00; inapte variation de charge;
- 7 Commentaire; XYDH3; 04:00:00; 05:00:00; essai;

3.1.2.4 *Modalités de transmission de fichier*

3.1.2.4.1 Envoi via le portail RMC

Tous les responsables de réserve obligés à la fourniture de réserve doivent envoyer leurs fichiers PAP (et PAP2 pour ceux qui ont souscrit ce mode) en nominal via la solution RMC.

Les fichiers peuvent être déposés via le portail RMC :

- Soit via une IHM de téléversement ;
- Soit directement en Machine 2 Machine (M2M) via le protocole HTTPs.

L'accès au portail RMC nécessite un certificat délivré par RTE. Le processus d'obtention et d'installation du certificat est décrit sur le site RTE dédié.

L'utilisation de RMC est pour ce processus nécessite les droits suivants : 'RM', 'UR', 'TEL' et 'HO'.

Les informations ci-dessus caractérisent le flux :

Code du flux	HO-PAP
Code Application	НО

L'accès au portail RMC de production se fait à cette adresse :

IHM de téléversement	https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do
M2M	https://portail-dev.iservices.rte- france.com/RmcServer/upload/HO/HO-PAP

Des documents complémentaires sur cette méthode d'envoi sont disponibles sur <u>l'espace client RTE</u>.



3.2 Fichier obligations de réserves

3.2.1.1 Formats de fichiers

3.2.1.1.1 Fichier d'obligation de réserve indicative (servsys1330 RTE)

3.2.1.1.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv, avec un séparateur « point-virgule »

3.2.1.1.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données	AAAAMMJJ

Exemple : *Servsys1330_RTE_<ACTEUR >_P_20100409.csv* est un fichier envoyé le 8 avril 2010 et contenant l'obligation de réserve indicative de la journée du 9 avril 2010.

3.2.1.1.3 En-tête du fichier

- 1 Date de constitution du fichier; Heure de constitution du fichier;
- 2 Date de validité de la déclaration;

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du	Date (Année Mois Jour) de	JJ/MM/AAAA
fichier	constitution du fichier	
Heure de constitution du	Horaire (Heure, minute,	hh:mm:ss
fichier	seconde) de constitution du	
	fichier	
Date de validité de la	Date (Année, Mois, Jour) sur	JJ/MM/AAAA
déclaration	laquelle portent les données	
	déclarées	

La 3^{ème} ligne précise les noms des champs contenus dans le fichier.



3.2.1.1.4 Corps du fichier

Le corps du fichier contient une seule rubrique comprenant un entête et deux lignes de valeurs :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
ID_PRODUCTEUR	Nom du Responsable de Réserve	(identifiant communiqué par RTE)
RP	Indique que les valeurs qui suivent correspondent à l'obligation de réserve primaire indicative pour le responsable de réserve en Réserve Primaire. Ces valeurs ne prennent en compte ni les résultats de l'AO FCR, ni les échanges de réserves ni les imports / exports.	«RP»
RS	Indique que les valeurs qui suivent correspondent à l'obligation de réserve indicative secondaire pour le responsable de réserve en Réserve Secondaire. Ces valeurs ne prennent pas en compte les échanges de réserves.	«RS»
Valeurs V1 à V48	Valeur de l'obligation de réserve sur chacun des 48 pas ½ horaires	Entier en MW En cas de contractualisation par appel d'offres, les valeurs sont nulles pour la RP Pour la journée du changement d'heure d'hiver vers été, le fichier contient 46 pas demi-horaires. Pour la journée du changement d'heure d'été vers hiver, le fichier contient 50 pas demi-horaires.



3.2.1.1.5 Exemple de fichier

Servsys1330_RTE_<ACTEUR >_P_20100409.csv est un fichier envoyé le 8 avril 2010 et contenant l'obligation de réserve indicative de la journée du 9 avril 2010.

- 1 08/04/2010;12:44:12;
- 2 09/04/2010;
- 3 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24; V25; V26; V27; V28; V29; V30; V31; V32; V33; V34; V35; V36; V37; V38; V39; V40; V41; V42; V43; V44; V45; V46; V47; V48;
- 5 <ID_PRODUCTEUR>;RS;20;20;30;30;30;40;40;40;40;50;50;50;50;55;55;55;55;60;60;60;60;60;60;60;60;60;60;70;70;70;70;70;60;60;60;60;60;60;60;55;55;50;50;50;50;

3.2.1.1.2 Fichier d'obligation de réserve définitive (servsys1800_RTE)

Remarque : le fichier contient dans son nom une référence à 18h alors qu'il est en fait généré en mode nominal à 17h.

3.2.1.1.2.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv, avec un séparateur « point-virgule »

3.2.1.1.2.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

```
servsys1800_RTE_<ACTEUR>_P_<AAAAMMJJ>.csv
```

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données	AAAAMMJJ

Exemple : *Servsys1800_RTE_<ACTEUR >_P_20100409.csv* est un fichier envoyé le 8 avril 2010 et contenant la prescription définitive de la journée du 9 avril 2010.

3.2.1.1.2.3 En-tête du fichier

- 1 Date de constitution du fichier; Heure de constitution du fichier;
- Date de validité de la déclaration;



Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du	Date (Année Mois Jour) de	JJ/MM/AAAA
fichier	constitution du fichier	
Heure de constitution du	Horaire (Heure, minute,	hh:mm:ss
fichier	seconde) de constitution du	
	fichier	
Date de validité de la	Date (Année, Mois, Jour) sur	JJ/MM/AAAA
déclaration	laquelle portent les données	
	déclarées	

3.2.1.1.2.4 Corps du fichier

Le fichier contient 3 rubriques consécutives :

- PRESCRIPTION INITIALE
- PRESCRIPTION_DEFINITIVE
- INDICATEURS

Les rubriques sont définies comme suit :

```
PRESCRIPTION_INITIALE;
  ID_PRODUCTEUR;ID_RESERVE;V1;V2;......,;V48;
  <ID_PRODUCTEUR>; RP; <V1>; <V2>; ............; <V48>;
3
4
  <ID_PRODUCTEUR>;RS;<V1>;<V2>;............;<V48>;
5 PRESCRIPTION_DEFINITIVE;
6 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; .....; V48;
  < ID_PRODUCTEUR >;RP;<V1>;<V2>;......;<V48>;
7
8
  < ID_PRODUCTEUR >;RS;<V1>;<V2>;......;<V48>;
9 INDICATEURS;
10 PART_RP;<V1'>;<V2'>;.....;<V48'>;
11 RS_TOTALE;<V1''>;<V2''>;............;<V48''>;
12 PART_RS;<V1'''>;<V2'''>;..............;<V48'''>;
```

Avec le formalisme suivant :



Champ	Description	Valeur ou format
PRESCRIPTION_INITIALE	Désigne le contenu des lignes suivantes Remarque : les valeurs sont la somme de l'obligation de réserve initiale et du solde des imports/exports réalisés par le responsable de réserve avec les GRT étrangers	«PRESCRIPTION_INITIALE»
ID_PRODUCTEUR	Désigne le contenu des lignes suivantes	«ID_PRODUCTEUR»
ID_RESERVE	Désigne le contenu des lignes suivantes	«ID_RESERVE»
V1 à V48	Désigne le contenu des lignes suivantes	«V1;V2; V48» Pour la journée du changement d'heure d'hiver vers été, le fichier contient 46 pas demi-horaires. Pour la journée du changement d'heure d'été vers hiver, le fichier contient 50 pas demi-horaires.
ID_PRODUCTEUR	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	
RP	Indique que les valeurs qui suivent correspondent à l'obligation de réserve indicative en Réserve Primaire	«RP»
RS	Indique que les valeurs qui suivent correspondent à l'obligation de réserve indicative en Réserve Secondaire	«RS»
Valeurs V1 à V48	Valeur de l'obligation de réserve indicative sur chacun des 48 pas ½ horaires	Entier en MW En cas de contractualisation par appel d'offres, les valeurs sont nulles pour la RP



PRESCRIPTION_DEFINIT	Désigne le contenu des lignes	«PRESCRIPTION_DEFINITIVE
IVE	suivantes.	»
	Remarque : les valeurs sont la somme de l'obligation de réserve définitive et du solde des imports/exports réalisés par le responsable de réserve avec les GRT étrangers	
INDICATEURS	Désigne le contenu des lignes suivantes	«INDICATEURS»
PART RP	Désigne le contenu de la chronique	«PART RP»
	sur la ligne concernée	Champ valorisé à « 0.0 » en cas d'appel d'offres de FCR
Valeurs V1' à V48'	Chronique des quotients : obligation de réserve définitive totale de réserve primaire pour l'ensemble des Responsables de Réserve (hors transferts éventuels à l'étranger) / production totale apte à la RP de l'ensemble des Responsables de Réserve	Valeurs avec décimales Pour la journée du changement d'heure d'hiver vers été, le fichier contient 46 pas demi-horaires. Pour la journée du changement d'heure d'été vers hiver, le fichier contient 50 pas demi-horaires.
RS TOTALE	Désigne le contenu de la chronique sur la ligne concernée	«RS TOTALE»
Valeurs V1'' à V48''	Chronique d'obligation de réserve définitive totale de réserve secondaire pour l'ensemble des Responsables de Réserve	Pour la journée du changement d'heure d'hiver vers été, le fichier contient 46 pas demi-horaires. Pour la journée du changement d'heure d'été vers hiver, le fichier contient 50 pas demi-horaires.
PART RS	Désigne le contenu de la chronique sur la ligne concernée	«PART RS»



Valeurs V1''' à V48'''	Chronique des quotients : prescription définitive totale de réserve secondaire pour l'ensemble des Responsables de Réserve / production totale apte à la	Valeurs avec décimales Pour la journée du changement d'heure d'hiver
	RS de l'ensemble des Responsables de Réserve	vers été, le fichier contient 46 pas demi-horaires. Pour la journée du changement d'heure d'été vers hiver, le fichier contient
		50 pas demi-horaires.

3.2.1.2 Exemple de fichier

Servsys1800_RTE_<ACTEUR>_P_20100409.csv est un fichier envoyé le 8 avril 2010 et contenant l'obligation de réserve définitive de la journée du 9 avril 2010.

- 1 08/04/2010;18:15 :36;
- 2 09/04/2010;
- 3 PRESCRIPTION INITIALE;
- 4 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24; V25; V26; V27; V28; V29; V30; V31; V32; V33; V34; V35; V36; V37; V38; V39; V40; V41; V42; V43; V44; V45; V46; V47; V48;

- 7 PRESCRIPTION_DEFINITIVE;
- 8 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16
 ; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24; V25; V26; V27; V28; V29; V30; V31; V32; V33; V34; V35; V3
 6; V37; V38; V39; V40; V41; V42; V43; V44; V45; V46; V47; V48;

- 11 INDICATEURS;



3.2.1.3 *Modalités de transmission des fichiers*

Les fichiers servsys1330_RTE et servsys1800_RTE sont transmis par messagerie électronique au responsable de réserve.

3.2.2 Mode dégradé

3.2.2.1 Traitement des difficultés d'envoi des fichiers par les producteurs

3.2.2.1.1 Description de la situation

En l'absence des fichiers PAP ou PAP2 de la part de l'un des producteurs, les étapes de prescription de 13h30 ou 17h sont bloquées pour tous les producteurs (en effet les programmes de tous les producteurs sont nécessaires à la répartition du besoin entre eux : le calcul ne peut être effectué dès lors qu'un seul programme manque). Or, ces échéances doivent absolument être respectées pour le bon déroulement du reste du processus de programmation.

RTE ne peut pas résoudre ce problème lui-même :

- Il ne serait pas juste de mener le calcul sans tenir compte de la programmation du producteur dont il manque l'information, car le reste du besoin RTE serait alors reporté sur les autres producteurs
- Il n'est pas envisageable non plus que RTE décide lui-même quel programme affecter par défaut à tel ou tel producteur

3.2.2.1.2 Description du processus dégradé

3.2.2.1.2.1 Prescriptions indicatives

3.2.2.1.2.1.1 Absence du fichier PAP

Avant tout, une relance téléphonique du producteur par le répartiteur de RTE est nécessaire.

Si cette relance ne permet pas d'aboutir à l'envoi du PAP avant 13h25 (10 minutes), le répartiteur utilise le dernier PAP envoyé par le producteur pour un jour équivalent, en le renommant à la date du jour.

En cas d'utilisation par le répartiteur du dernier PAP envoyé par le producteur pour un jour équivalent, ce dernier procède de la façon suivante :

- Jour J ouvré et J-1 ouvré : En J-1, le répartiteur utilise le PAP envoyé en J-2 pour la journée J-1:
- Jour J ouvré et J-1 dimanche : En J-1, il utilise le PAP envoyé la veille du dernier jour ouvré précédent (dans la plupart des cas PAP envoyé le jeudi précédent pour le vendredi, sauf si



vendredi est férié dans ce cas il utilise le PAP envoyé le mercredi précédent pour le jeudi, et ainsi de suite si jeudi n'est toujours pas ouvré....);

- Jour J ouvré et J-1 férié: En J-1, il utilise le PAP envoyé la veille du dernier jour ouvré précédent (dans la plupart des cas PAP envoyé en J-3 pour le J-2 mais peut être par exemple le jeudi précédent si J-2 est un dimanche);
- Jour J samedi : Le jour J-1 le répartiteur utilise le PAP envoyé le vendredi de la semaine précédente.
- Jour J dimanche ou jour férié, le jour J-1 le répartiteur utilise le PAP envoyé le samedi de la semaine précédente.

Quoi qu'il en soit, ces traitements ont bien vocation à être utilisés de manière tout à fait exceptionnelle : RTE pourra demander au producteur de justifier qu'il n'était pas en mesure de transmettre ses informations.

3.2.2.1.2.1.2 Difficultés pour le calcul des prescriptions

En cas d'impossibilité de calculer la prescription de 13h30, le répartiteur envoie à chaque producteur la dernière prescription qui lui a été faite avant 17h pour un jour équivalent (fichier servsys1800_RTE _<ACTEUR>_P_<AAAAMMJJ>). Les valeurs à prendre en compte par le producteur sont celles figurant dans les lignes de type PRESCRIPTION_INITIALE (les autres données de ce fichier, en particulier celles de type PRESCRIPTION_DEFINITIVE sont à ignorer).

En cas d'utilisation par le répartiteur de la dernière prescription qui a été faite aux producteurs (fichier servsys1800_RTE d'un jour équivalent), le répartiteur procède de la façon suivante :

- Jour J ouvré et J-1 ouvré : En J-1, le répartiteur utilise le servsys1800_RTE envoyé en J-2 pour la journée J-1;
- Jour J ouvré et J-1 dimanche : En J-1, il utilise le servsys1800_RTE envoyé la veille du dernier jour ouvré précédent (dans la plupart des cas servsys1800_RTE envoyé le jeudi précédent pour le vendredi, sauf si vendredi est férié dans ce cas il utilise le servsys1800_RTE envoyé le mercredi précédent pour le jeudi, et ainsi de suite si jeudi n'est toujours pas ouvré....) ;
- Jour J ouvré et J-1 férié: En J-1, il utilise le servsys1800_RTE envoyé la veille du dernier jour ouvré précédent (dans la plupart des cas servsys1800_RTE envoyé en J-3 pour le J-2 mais peut être par exemple le jeudi précédent si J-2 est un dimanche);
- Jour J samedi : Le jour J-1 le répartiteur utilise le servsys1800_RTE envoyé le vendredi de la semaine précédente. Jour J dimanche ou jour férié, le jour J-1 le répartiteur utilise le servsys1800_RTE envoyé le samedi de la semaine précédente.

3.2.2.1.2.2 Prescriptions définitives

En cas d'absence de données, une relance téléphonique du producteur par le répartiteur de RTE est réalisée.



En cas d'impossibilité de calculer la prescription de 17h, soit en raison de l'absence de données, soit en raison d'un problème interne RTE, le répartiteur envoie à chaque producteur le fichier servsys1330_RTE déjà envoyée au producteur à 13h30 le jour même (avant prise compte des réserves échangées entre responsables de programmation français).

Dans ce mode dégradé, le producteur prend à sa charge d'ajuster par lui-même sa prescription afin d'y inclure les éventuels échanges de réserves entre responsables de programmation français.

3.3 Obligation de réserve à partir de la date H

A partir de la date H la contractualisation des capacités aFRR se déroulera par appel d'offres journalier.

Pour rappel si l'appel d'offre journalier pour la contractualisation des capacités FCR ne peut aboutir pour cause de problèmes SI, la prescription est utilisée. Les prescriptions en back up de l'AO FCR sont calculées de la même manière que pour la réserve secondaire actuellement. Elles sont basées sur les données indiquées par les acteurs de réserves dans les fichiers PAP, PAP2 et suite à l'envoi des PA définitif.

L'envoi des prescriptions indicatives (fichier PAP) et définitives (fichier PAP 2) par les acteurs de réserves reste donc obligatoire afin d'assurer le bon fonctionnement du mode dégradé pour la contractualisation des capacités en FCR.

Des modifications mineures seront intégrées sur les fichiers envoyés/reçus par les acteurs de réserves.

3.3.1 Impacts sur le format des fichiers PAP et PAP 2

Pour les acteurs qui envoient des fichiers PAP/PAP2 avec une **seule ligne de puissance**, aucun changement n'est à effectuer.

- 1 20200224;12:02:06;
- 2 20200225;
- 3 Id_Puissance;V1;V2;V3;V4;V5;V6;V7;V8;V9;V10;V11;V12;V13;V14;V15;V16;V17;V18;V19;V20;V21;V22;V23;V24;V25;
 4 Puiss;6812;5318;4779;4922;5074;4174;4103;3798;3858;4259;4290;5396;7575;9631;2493;2541;2646;2781;1920;161

Pour les acteurs qui envoient des fichiers PAP/PAP2 avec **deux lignes de puissance**, il faudra valoriser la deuxième à 0. Cette ligne correspond à la réserve apte en aFRR.

- 1 20200224;08:46:42;
- 2 20200225;
- 3 Id_Puissance;V1;V2;V3;V4;V5;V6;V7;V8;V9;V10;V11;V12;V13;V14;V15;V16;V17;V18;V19;V20;V21;V22;V23;V24;V25;

3.3.2 Impacts sur le format des fichiers Servsys 1330

3.3.2.1 *Cas nominal*

Fichier servsys1330 actuellement envoyés en cas nominal.

- 1 21/02/2021;13:14:15;
- 2 22/02/2021;
- 3 ID PRODUCTEUR; ID RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24; V25; V26; V27; V



Après la mise en place de l'appel d'offre journalier pour la contractualisation des capacités aFRR, la ligne RS (Réserve Secondaire) est valorisée à 0.

```
1 21/02/2021;13:14:14;
```

- 2 22/02/2021;
- 3 ID PRODUCTEUR; ID RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24; V2

3.3.2.2 Mode dégradé

Fichier servsys1330 actuellement envoyés en mode dégradé.

- 1 21/02/2021;13:14:15;
- 2 22/02/2021;
- 3 ID PRODUCTEUR; ID RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23;

Après la mise en place de l'appel d'offre journalier pour la contractualisation des capacités aFRR, la ligne RS (Réserve Secondaire) est valorisée à 0 et la ligne RP (Réserve Primaire) est partiellement valorisée à 0.

- 1 21/02/2021;13:14:14;
- 2 22/02/2021;
- 3 ID_PRODUCTEUR;ID_RESERVE;V1;V2;V3;V4;V5;V6;V7;V8;V9;V10;V11;V12;V13;V14;V15;V16;V17;V18;V19;V20;V21;V22;V23;

3.3.3 Impacts sur le format des fichiers Servsys 1800

3.3.3.1 *Cas nominal*

Fichier servsys1800 actuellement envoyés en cas nominal.

- 1 22/02/2021;16:39:59;
- 2 23/02/2021;
- 3 PRESCRIPTION_INITIALE;
- 4 ID PRODUCTEUR; ID RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23;

- 7 PRESCRIPTION_DEFINITIVE;
- 8 ID PRODUCTEUR; ID RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23;

- 11 INDICATEURS;
- 13 RS TOTALE; 844; 844; 844; 638; 631; 623; 626; 622; 624; 628; 634; 646; 661; 679; 700; 703; 703; 705; 500; 500; 500; 500; 500; 500; 69
- 14 PART_RS;0.01831597222222223;0.018614088483084115;0.018822899707843618;0.014281237408783632;0.01407194308779

Après la mise en place de l'appel d'offre journalier pour la contractualisation des capacités aFRR, toutes lignes liées à la RS (Réserve Secondaire) sont valorisées à 0.



- 1 22/02/2021;16:39:59;
- 2 23/02/2021;
- 3 PRESCRIPTION INITIALE:
- 4 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24.

- 7 PRESCRIPTION DEFINITIVE;
- 8 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24

- 11 INDICATEURS;

3.3.3.2 Mode dégradé

Fichier servsys1800 actuellement envoyés en mode dégradé.

- 1 22/02/2021;16:39:59;
- 2 23/02/2021;
- 3 PRESCRIPTION INITIALE;

- 7 PRESCRIPTION DEFINITIVE;
- 8 ID_PRODUCTEUR; ID_RESERVE; V1; V2; V3; V4; V5; V6; V7; V8; V9; V10; V11; V12; V13; V14; V15; V16; V17; V18; V19; V20; V21; V22; V23; V24;

- 11 INDICATEURS;
- 12 PART_RP; 0.018315972222222223; 0.018614088483084115; 0.018822899707843618; 0.014281237408783632; 0.01407194308779911%
- 13 RS_TOTALE:844:844:844:638:631:623:626:622:624:628:634:646:661:679:700:703:703:705:500:500:500:500:500:500:695:65
- 14 PART_RS; 0.01831597222222223; 0.018614088483084115; 0.018822899707843618; 0.014281237408783632; 0.01407194308779911%

Après la mise en place de l'appel d'offre journalier pour la contractualisation des capacités aFRR, toutes lignes liées à la RS (Réserve Secondaire) sont valorisées à 0 et les lignes RP (Réserve Primaire) sont partiellement valorisées à 0.

3.3.4 Cas de retour arrière du processus de contractualisation

RTE se réserve le droit, si le nouveau processus de contractualisation des capacités aFRR via appel d'offre journalier présentait des anomalies bloquantes, de revenir à l'ancien mode de contractualisation par prescription. Dans ce cas le responsable de réserves recevra une communication de RTE l'informant de ce changement et devra, à partir du jour de contractualisation suivant, renvoyer les chroniques de production nécessaires au calcul de prescription. Les fichiers reçu par les responsables de réserves en retour comprendront également des valeurs non nulles pour les informations relatives aux capacités aFRR (lignes RS dans les fichiers Servsys 1330 et 1800).

4. CONTRACTUALISATION DES CAPACITES D'AFRR PAR APPEL D'OFFRES JOURNALIER

A partir de la date H, la contractualisation des capacités en aFRR ne se déroulera plus via le système d'obligation de réserve mais via la mise en place d'un appel d'offres journalier. La plateforme de gestion de cet appel d'offres est l'application « RACOON ». C'est une application du SI de RTE. L'ensemble du processus d'appel d'offres est décrit dans le guide d'implémentation de l'application RACOON disponible sur le site interne de RTE :

Fournir des services système fréquence - RTE Portail Services (services-rte.com)



5. PROGRAMMATION DE RESERVE

La programmation des EDP constitutives d'EDR s'effectue dans le cadre du mécanisme de programmation. La transmission des programmes d'appel se fait via l'application RTE TOPASE.

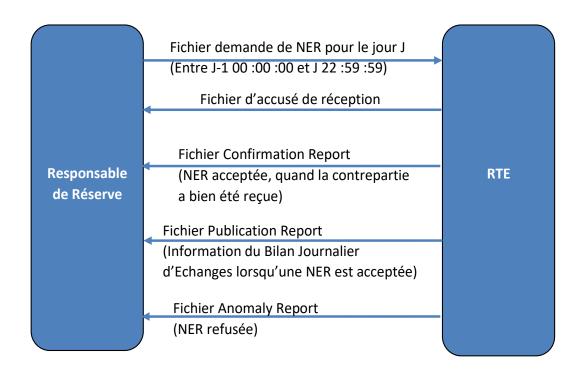
Le guide d'implémentation de TOPASE et les règles de programmation sont disponibles sur le site RTE :

Programmer vos puissances actives - RTE Portail Services (services-rte.com)

6. NOTIFICATIONS D'ECHANGE DE RESERVES

6.1 Processus

Un fichier de demande de NER doit contenir UNE SEULE demande de NER et doit être conforme au format de fichier requis décrit ci-après.



Outre les informations requises dans le fichier de demande de NER, une demande de NER d'un Responsable de Réserve est caractérisée par : l'identifiant du Responsable de Réserve vendeur, l'identifiant du Responsable de Réserve acheteur, un type de réserve, le jour de livraison, et la Chronique d'échange de réserve (46, 48 ou 50 valeurs).

Conformément aux Règles Services Système, une demande de NER pour le jour de livraison J peut être transmise au plus tôt en J-1 à partir de 10h00 et au plus tard en J avant 23h00 (respect de la condition vi du § 2.6.3 des Règles Services Système).



Que la demande de NER soit transmise à RTE en J-1 ou en J, la chronique d'échange de réserve doit couvrir tous les points demi-horaires du jour de livraison.

Conformément aux Règles SSY, une demande de NER ne doit pas modifier les valeurs des pas demihoraires antérieurs à l'heure de réception arrondie à l'heure ronde. Ce qui signifie qu'une demande de NER pour la date de livraison J reçue en J sur l'intervalle [H; H + 1 heure[ne doit pas modifier les valeurs enregistrées par RTE sur l'intervalle [00h00; H + 1 heure[. Ainsi, par exemple, si une demande de NER pour le jour de livraison J est envoyée en J à 08h00, la demande doit reprendre à l'exact les valeurs sur l'intervalle [00h00; 09h00[, préalablement enregistrées par RTE. Si il s'agit de la première demande de NER pour le jour de livraison J, les valeurs sur [00h00; 09h00[doivent être égales à zéro.

A la réception d'un fichier de demande de NER, RTE transmet un fichier d'accusé de réception indiquant si le fichier de demande de NER est conforme ou non conforme (rejetée).

Si la demande de NER est conforme, et si RTE n'a pas dans son SI de demande de NER identique (même couple de Responsable de Réserve vendeur / Responsable de Réserve acheteur, même type de réserve, même jour de livraison) à l'état « En attente de matching » du Responsable de Réserve contrepartie, la demande de NER est enregistrée par RTE à l'état « En attente de matching ».

Si RTE a dans son SI une demande de NER identique à l'état « En attente de matching » du Responsable de Réserve contrepartie, RTE réalise le matching. Si toutes les conditions énumérées dans les Règles Services Système sont satisfaites, RTE enregistre la NER. Un fichier Confirmation Report indiquant l'acceptation de la NER, et un fichier Publication Report indiquant le Bilan Journalier d'Echanges sont envoyés à chacun des Responsables de Réserve parties prenantes de la NER. Seule la réception d'un fichier Confirmation Report valide la prise en compte de la NER par RTE. En cas d'absence, le responsable de réserve est invité à contacter sa contrepartie pour vérifier la bonne transmission de sa demande de NER.

Si au moins une condition n'est pas satisfaite, les deux demandes de NER sont enregistrées par RTE à l'état « refusée », et un fichier Anomaly Report est envoyé aux deux Responsables de Réserve parties prenantes de la demande de NER. Aucune NER n'est enregistrée par RTE.

Si RTE n'a pas reçu la demande de NER de la contrepartie dans les délais impartis, RTE envoie un fichier Anomaly Report au Responsable de Réserve ayant transmis la demande de NER. La demande de NER est enregistrée par RTE à l'état « Refusée ». Aucune NER n'est enregistrée par RTE.

Lors de l'enregistrement d'une demande de NER à l'état « En attente de matching », RTE détermine une heure limite de réception de la demande de NER de la contrepartie comme suit :

- Si la demande de NER pour le jour de livraison J est reçue en J-1, l'heure limite de réception de la contrepartie est 23 :59 :59 en J-1.
- Si la demande de NER pour le jour de livraison J est reçue en J, l'heure limite de réception de la contrepartie est l'heure ronde du premier pas demi-heure de la demande de NER dont la valeur est différente de celle détenue par RTE pour cet échange de réserve (même couple de Responsables de Réserve vendeur/acheteur, même type de réserve, même jour de livraison). Les valeurs détenues par RTE pour un échange de réserve sont soit les valeurs de la NER enregistrée par RTE lors d'un matching préalable, soit des valeurs à zéro en l'absence de NER.



Exemple : si le premier pas demi-heure dont la valeur est différente est 08h00 (ou 08h30), alors l'heure limite est 08h00. S'il s'agit d'un jour de changement d'heure Eté vers Hiver et que le premier pas demi-heure dont la valeur est différente est 02h00 (ou 02h30, ou les deux pas demi-heures de l'heure supplémentaire), alors l'heure limite est 02h00.

Remarque : si la demande NER contient des valeurs identiques à celle détenue par RTE pour cet échange de réserve, l'heure limite de réception de la contrepartie est positionnée à 23h00 de J.

6.2 Formats de fichiers

Les fichiers sont basés sur les fichiers du processus ENTSO-E Scheduling System :

- Fichier de demande de NER basé sur le modèle Schedule Document
- Fichier d'accusé de réception basé sur le modèle Acknowledgement Document de l'ENTSO-E
- Fichier Confirmation Report basé sur le modèle Confirmation Report Document de l'ENTSO-E Scheduling System
- Fichier Anomaly Report basé sur le modèle Anomaly Report Document de l'ENTSO-E Scheduling System.
- Fichier Publication Report basé sur le modèle Publication Report Document de l'ENTSO-E Capacity Allocation and Nomination System.

Tous les fichiers sont au format XML.

Les XSD de ces fichiers sont fournis par RTE sur le site web : http://clients.rte-france.com/, à la rubrique : Règles/services système /Informations relatives à l'accès au système d'information de RTE pour les services système.

6.2.1.1 Fichier de demande de NER

Le nom du fichier Demande NER a le format suivant :

NER_<code EIC RR sender>_<date livraison>_<date/heure génération fichier>.xml

Où:

- <code EIC du RR sender> est le code EIC du Responsable de Réserve (RR) envoyant le fichier.
- <date livraison> est la date de livraison de l'échange de réserve au format YYYYMMDD.
- <date/heure génération fichier> est la date et l'heure de génération du fichier au format YYYYMMDDHHMMSS.

Exemple de nom de fichier :



Soit un RR ayant le code EIC « 10XRESP-RESERV-5 » effectuant une demande de NER pour la date de livraison du 15/10/2014 via un fichier Demande NER généré le 14/10/2014 à 13 :14 :42, le nom du fichier Demande NER est le suivant :

NER_10XRESP-RESERV-5_20141015_20141014131442.xml

Le fichier Demande NER utilise les fichiers XSD suivants :

- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-scheduledocument-4-1.xsd
- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-scheduledocument-4-1-local-restrictions.xsd
- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-scheduledocument-4-1-restricted-codes.xsd
- demandener-basedon-ess-scheduledocument-4-1.xsd
- urn-entsoe-eu-wgedi-components.xsd, urn-entsoe-eu-wgedi-codelists.xsd et urn-entsoe-eu-local-extension-types.xsd

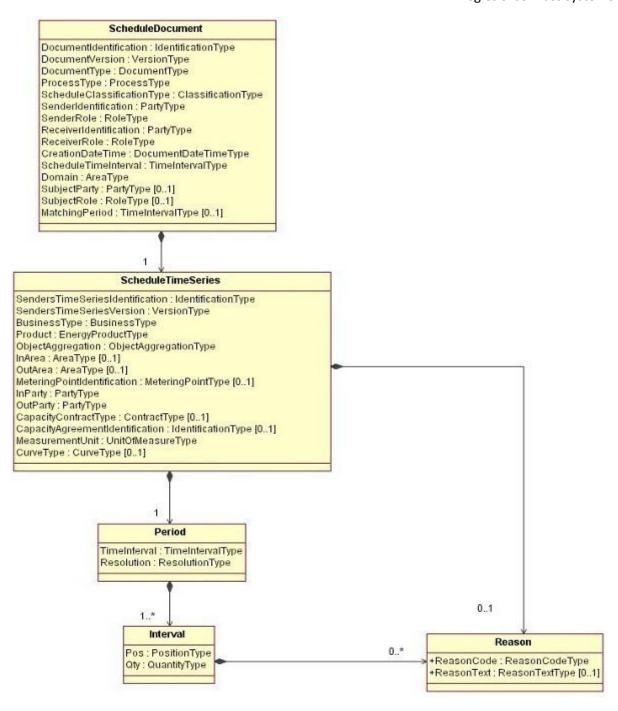
Ces fichiers sont disponibles au lien suivant : XSD NER

Ces fichiers XSD (et non ceux disponibles sur le site de l'ENTSOE) doivent être utilisés pour générer le fichier Demande NFR.

La structure du schéma décrit par le fichier urn-entsoe-eu-wgedi-ess-scheduledocument-4-1.xsd doit être respectée, ainsi que les types de données, et les listes de valeurs possibles de certains champs qui sont donnés dans les autres fichiers XSD.

Le modèle d'information du fichier Demande NER est basé sur le Schedule document. Il est le suivant :





Un fichier est vu comme un document qui appartient au Responsable de Réserve (RR) émetteur (champ SenderIdentification), et qui est pour une date de livraison (champ ScheduleTimeInterval), un couple RR vendeur / RR acheteur, et un type de réserve.

Autrement dit, la valeur du DocumentIdentification est unique pour un RR émetteur, une date de livraison, un type de réserve, un couple de RR.

Un autre RR émetteur ne doit pas avoir un DocumentIdentification avec la même valeur. Aussi, il est proposé de composer le DocumentIdentification comme suit :

<codeEIC du RR>-<date de livraison au format YYYYMMDD>-NER<numéro>



Exemple: 10XSENDER-OF-DO5-20141001-NER1

Ce document doit contenir une seule Schedule Time Series qui est propre à ce document et qui identifie le couple RR vendeur/RR acheteur (via les champs OutParty et InParty), et le type de réserve (via le champ BusinessType).

Pour une date de livraison donnée, un type de réserve donné et un couple (RR vendeur, RR acheteur), un RR doit toujours utiliser le même DocumentIdentification et le même SendersTimeSeriesIdentification pour faire sa demande de NER.

Si le RR envoie plusieurs fichiers Demande NER portant sur la même date de livraison, le même type de réserve et le même couple (RR vendeur, RR acheteur), les champs DocumentIdentification et SendersTimeSeriesIdentification de chacun de ces fichiers doivent être identiques. Les champs DocumentVersion et SendersTimeSeriesVersion doivent s'incrémenter au fil des envois de ces fichiers Demande NER.

A noter qu'il est fixé que les champs DocumentVersion et SendersTimeSeriesVersion doivent s'incrémenter en même temps, donc avoir le même numéro de version.

La signification des champs de ce modèle est la suivante :

- Classe Schedule Document:

CHAMPS	DESCRIPTIONS
DocumentIdentification	Identifant unique du document.
	Pour éviter que des RR différents puissent utiliser le même
	DocumentIdentification, il est demandé de composer le
	DocumentIdentification comme suit :
	<codeeic du="" rr="">-<date au="" de="" format="" livraison="" yyyymmdd="">-NER<numéro></numéro></date></codeeic>
	Exemple: 10XSENDER-OF-DO5-20141001-NER1
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
DocumentVersion	Numéro de version du document (valeur comprise entre 1 et 999).
	Pour un nouveau fichier Demande NER reçu, le numéro de version doit être supérieur au numéro de version précédemment reçu par RTE.
	Le rejet d'un document implique l'incrémentation du numéro de version si le RR envoie une nouvelle version de sa demande de NER.
	Taille : 3 caractères numériques au maximum



DocumentType	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A21 » (Capacity Transfer Notification) Taille: 3 caractères alphanumériques au maximum
ProcessType	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A17 » (Schedule Day) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
Schedule Classification Ty pe	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A01 » (Detail Type) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
SenderIdentification	Code EIC du RR envoyant le fichier Demande NER. La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR ayant envoyé l'email contenant le fichier NER en pièce jointe. Le coding scheme est « A01 » Exemple: <senderidentification codingscheme="A01" v="10XSENDER-OF-DO5"></senderidentification> Taille: 16 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
SenderRole	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A27 » (Ressource Provider) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
ReceiverIdentification	Code EIC de RTE. Ce champ doit toujours avoir la valeur « 10XFR-RTE Q », accompagné du coding scheme à « A01 » Exemple : <receiveridentification codingscheme="A01" v="10XFR-RTEQ"></receiveridentification> Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
ReceiverRole	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A04 » (System Operator) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
CreationDateTime	Date et heure de génération du fichier Demande NER exprimée en temps UTC, au format YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ



ScheduleTimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par le document.
	Cette période doit couvrir UNE SEULE JOURNEE.
	Il s'agit de la date de livraison de l'échange de réserve.
	Les date/heure doivent être exprimées en temps UTC, au format : YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
	Compte tenu du fait que pour couvrir la période d'UNE journée deux date/heure sont données, les date/heure prennent en compte le décalage horaire entre l'heure UTC et l'heure locale de Paris.
	La date/heure de début doit être forcément égale à la date/heure de fin – 1 jour.
	Si la date est en période d'heure d'été, l'heure (HH:MM) doit être égale à 22:00.
	Si la date est en période d'heure d'hiver, l'heure (HH:MM) doit être égale à 23:00.
	Exemple pour la date du 1er octobre 2014 :
	2014-09-30T22:00Z/2014-10-01T22:00Z
	Exemple pour la date du 26 octobre 2014 (jour de changement d'heure été vers hiver) :
	2014-10-25T22:00Z/2014-10-26T23:00Z
Domain	Ce champ doit toujours avoir la valeur « 10YFR-RTEC » (domaine RTE) accompagné du coding scheme à « A01 »
	Taille: 18 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
SubjectParty	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
SubjectRole	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
MatchingPeriod	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.



- Classe Schedule Time Series :

CHAMPS	DESCRIPTIONS
SendersTimeSeriesIdent	Identifiant unique de la Time Series dans le document.
ification	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
	Pour un Document Identification donné, l'identifiant de Time Series ne doit pas changer. L'identifiant de Time Series est associé au document donc au Document Identification.
	Il ne peut y avoir qu'une seule Time Series (1 seule NER), donc un seul identifiant de Time Series dans le document.
	Pour un identifiant Time Series donné associé à un Document Identification donné, les champs de la Schedule Time Series ne peuvent pas changer, excepté le champ SendersTimeSeriesVersion.
	Ainsi, une demande de NER (un RR demandeur, un couple RR vendeur/RR acheteur, un type de réserve, une date de livraison) est associé à un seul et unique document.
SendersTimeSeriesVersi	Numéro de version de la Time Series (valeur comprise entre 1 et 999).
on	Ce numéro doit être égal au numéro de version du document (DocumentVersion).
	Taille : 3 caractères numériques au maximum



BusinessType	Ce champ permet d'indiquer le type de réserve de la NER (réserve primaire ou réserve secondaire).
	reserve secondaire).
	Ce champ peut prendre :
	 Soit la valeur « A11 » (Primary control) lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée en symétrique, Soit la valeur « A12 » (Secondary control) lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée en symétrique, Soit la valeur « A13 » lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée uniquement à la hausse, Soit la valeur « A14 » lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée uniquement à la hausse, Soit la valeur « A15 » lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée uniquement à la baisse, Soit la valeur « A16 » lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée uniquement à la baisse. Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
Product	Ce champ doit toujours avoir la valeur « 8716867000016 » (Active Power)
	Taille : 13 caractères numériques au maximum
ObjectAggregation	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A03 » (Party)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
InArea	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
OutArea	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
MeteringPointIdentifica	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
tion	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
InParty	Code EIC du RR acheteur
•	La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR acheteur accompagné
	du coding scheme qui vaut toujours « A01 ».
	Exemple :
	<inparty codingscheme="A01" v="10XBUYER-OF-DO5"></inparty>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme



OutParty	Code EIC du RR vendeur La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR vendeur accompagné du coding scheme qui vaut toujours « A01 ». Exemple: <outparty codingscheme="A01" v="10XSELLER-OF-DO5"></outparty>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
CapacityContractType	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
CapacityAgreementIden	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
tification	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.
MeasurementUnit	Ce champ doit toujours avoir la valeur « MAW » (Mega Watt)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
CurveType	Champ non utilisé : si présent, il est ignoré par RTE.
	Il est donc recommandé de ne pas inclure ce champ dans le fichier.

- Classe Period :

CHAMPS	DESCRIPTIONS
TimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par un interval.
	Cette période doit être d'UNE SEULE JOURNEE et être strictement égale au
	champ ScheduleTimeInterval.
	Il ne doit pas y avoir plus de une instance TimeInterval.
	Les date/heure sont exprimées en temps UTC. Le format est identique au champ
	ScheduleTimeInterval :
	YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
Resolution	Indique la résolution des valeurs.
	La résolution étant au pas 30 minutes, ce champ doit donc toujours avoir la valeur « PT30M »

- Classe Interval:

CHAMPS	DESCRIPTIONS
Pos	C'est la position d'un pas demi-heure.
	Ce champ est un entier positif.
	Selon le type de jour de la date de livraison, le champ POS doit prendre les valeurs :
	- De 1 à 48 pour un jour normal
	- De 1 à 46 pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (jour de
	, ,



 De 1 à 50 pour un jour de changement d'heure Eté vers Hiver (jour de 25 heures)

Les différentes valeurs du champ POS sont uniques (pas de doublon) et doivent se suivre (pas de trou).

La correspondance entre le numéro de la position et le pas demi-heure est la suivante :

Jour normal sur 24 heures :

Position	1	2	3	 	47	48
Pas	00:00	00:30	01:00	 	23:00	23:30

- Jour de changement d'heure Hiver > Eté (23 heures) :

Position	1	2	3	4	5	6	7	 	45	46
Pas	00:00	00:30	01:00	01:30	03:00	03:30	04:00	 	23:00	23:30

- Jour de changement d'heure Eté > Hiver (25 heures) :

Position	1	2	3	4	5	6	7	8
Pas	00:00	00:30	01:00	01:30	02:00	02:30	02:00	02:30
Position	9	10			47	48	49	50
Pas	03:00	03:30			22:00	22:30	23:00	23:30

Les positions 7 et 8 correspondent au deux pas demi-heures de l'heure supplémentaire du changement d'heure.

Qty

Valeur de la réserve pour une position.

Chaque valeur doit être un entier supérieur ou égal à zéro.

- Classe Reason:

Il peut être associé des éléments de la classe Reason au niveau de la classe Schedule Time Series ou de la classe Interval.

Dans tous les cas, les champs de la classe Reason sont ignorés par RTE. Il est donc recommandé de ne pas inclure de classe Reason dans le fichier Demande NER.

6.2.1.2 Fichier d'accusé de réception

Le nom du fichier d'accusé de réception a le format suivant :

NER_ACK_<statut>_<code EIC RR destinataire>_<date/heure génération fichier>.xml

Où:

- <statut> est le statut de l'acknowledgement : « REJ » si le fichier traité est refusé par RTE,
 « OK » si le fichier est pris en compte par RTE.
- o <code EIC du RR destinataire> est le code EIC du RR destinataire du fichier.
- o <date/heure génération fichier> est la date et l'heure de génération du fichier au format YYYYMMDDHHMMSSsss (où sss sont des millisecondes).



Exemple de nom de fichier :

Soit un RR ayant le code EIC « 10XRESP-RESERV-5 », auquel RTE adresse un fichier d'accusé de réception généré par RTE le 12/10/2014 à 11 :01 :24 suite au traitement d'un fichier du RR. Si le fichier du RR est déterminé par RTE comme étant conforme, le nom du fichier d'accusé de réception est le suivant :

NER_ACK_OK_10XRESP-RESERV-5_20141012110124652.xml Si le fichier du RR est déterminé par RTE comme étant non conforme, le nom du fichier d'accusé de réception est le suivant :

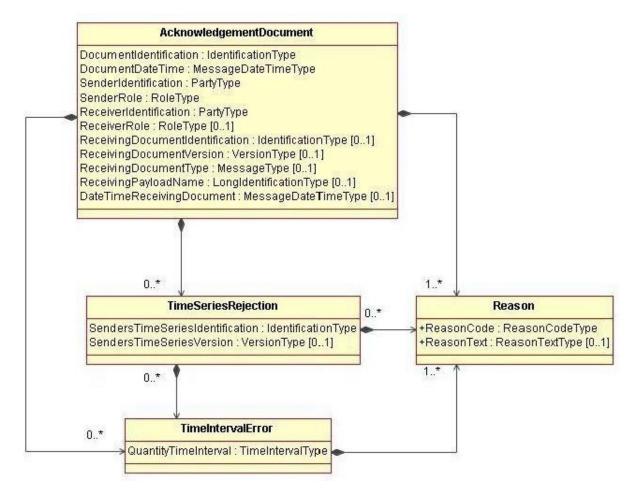
NER_ACK_REJ_10XRESP-RESERV-5_20141012110124652.xml

Le fichier d'accusé de réception utilise les fichiers XSD suivantes :

- acknowledgement-v5r1.xsd
- etso-core-cmpts.xsd et etso-code-lists.xsd

Ces fichiers XSD sont fournis par RTE sur demande. Ces fichiers XSD (et non ceux disponibles sur le site de l'ENTSOE) sont utilisés pour générer le fichier d'accusé de réception.

Le modèle d'information de l'acknowledgement document est le suivant :



La signification des champs de ce modèle est la suivante :



- Classe Acknowledgement Document :

CHAMPS	DESCRIPTIONS
DocumentIdentification	Ce champ est l'identifiant du document d'accusé de réception.
	La valeur de ce champ est unique pour l'ensemble des fichiers (accusé de réception, Anomaly report, Confirmation report, Publication report) générés par RTE.
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
DocumentDateTime	Date et heure de génération du fichier d'accusé de réception par RTE.
	La date et heure est exprimée en temps UTC, au format :
	YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ
SenderIdentification	La valeur de cette balise est toujours le code identifiant RTE est « 10XFR-
	RTEQ » accompagné du coding scheme est « A01 »
	Exemple:
	<pre><senderidentification codingscheme="A01" v="10XFR-RTEQ"></senderidentification></pre>
	Taille: 16 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
SenderRole	La valeur de cette balise est toujours égale à « A04 » (System Operator)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
ReceiverIdentification	La valeur de cette balise contient le code EIC du RR ayant envoyé l'email auquel RTE génère un fichier d'accusé de réception. Il s'agit du RR destinataire du fichier d'accusé de réception. Le coding scheme est « A01 » Exemple :
	<receiveridentification codingscheme="A01" v="10XSENDER-OF-DO5"></receiveridentification>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
ReceiverRole	Cette balise est présente dans le cas où le fichier reçu par RTE est identifié comme étant un fichier Demande NER.
	Dans ce cas, la valeur de cette balise est « A27 » (Ressource Provider) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum



CHAMPS	DESCRIPTIONS	
ReceivingDocumentIdenti fication	Cette balise est présente dans le cas où le fichier reçu par RTE est identifié comme étant un fichier Demande NER. Dans ce cas, la valeur de cette balise est égale à celle du champ DocumentIdentification du fichier Demande NER pour lequel l'Acknowledgement document est généré.	
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum	
ReceivingDocumentVersi on	Cette balise est présente dans le cas où le fichier reçu par RTE est identifié comme étant un fichier Demande NER. Dans ce cas, la valeur de cette balise est égale à celle du champ DocumentVersion du fichier Demande NER pour lequel l'Acknowledgement document est généré.	
	Taille : 3 caractères numériques au maximum	
ReceivingDocumentType	comme étant un fichier Demande NER. Dans ce cas, la valeur de cette balise est égale à celle du champ DocumentType du fichier Demande NER pour lequel l'Acknowledgement document est généré.	
ReceivingPayloadName	Taille: 3 caractères alphanumériques au maximum Cette balise est présente dans le cas où l'email reçu par RTE contient un seul fichier en pièce jointe. Dans ce cas, la valeur de cette balise est égale au nom du fichier pour lequel l'Acknowledgement document est généré. Taille: 150 caractères alphanumériques au maximum	
DateTimeReceivingDocu ment	Cette balise est toujours présente et est égale à la date/heure de réception de l'email reçu du RR à convertir en heure UTC (format YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ).	

- Champs de la classe « Reason »
 - o ReasonCode:
 - Au moins un ReasonCode est toujours présent (taille : 3 caractères alphanumériques au maximum).
 - Les codes ReasonCode utilisés sont précisés ci-dessous.
 - o ReasonText:
 - Pour chaque ReasonCode, cette balise est toujours renseignée (taille : 512 caractères alphanumériques au maximum).



Les textes à reprendre dans cette balise sont précisés ci-dessous.

Les classes « TimeSeriesRejection » et « TimeIntervalError » ne sont pas utilisées.

Liste des valeurs des champs ReasonCode et ReasonText :

Valeur du champ ReasonCode	Valeur du champ ReasonText	Commentaire
A01	Message fully accepted	Fichier Demande NER conforme
A02	Message fully rejected. Several or no file attached.	Message rejeté : mail reçu sans ou avec plusieurs pièces jointes.
A94	Document cannot be processed by receiving system. Format file must be XML.	Fichier non conforme rejeté : le fichier reçu n'est pas un fichier XML
A94	Document cannot be processed by receiving system. Incorrect format file.	Fichier non conforme rejeté : le contenu du fichier reçu n'est pas celui d'un fichier Demande NER
A02	Message fully rejected. Some fields with unexpected values.	Fichier non conforme rejeté : Certains champs n'ont pas les valeurs attendues.
A02	Message fully rejected. Incorrect value for Sender/Receiver Role or Receiver Identification.	Fichier non conforme rejeté : les champs SenderRole, ou ReceiverRole, ou ReceiverIdentification n'ont pas les valeurs attendues.
A02	Message fully rejected. Different value for Document Version and Senders Time Series Version.	Fichier non conforme rejeté : Les valeurs des champs DocumentVersion et SendersTimeSeriesVersion sont différentes
A02	Message fully rejected. DocumentVersion value already existing higher or equal.	Fichier non conforme rejeté: RTE a déjà un fichier de même DocumentIdentification avec une valeur de DocumentVersion plus élevée ou égale à celle du fichier reçu.
A02	Message fully rejected. Noncompliant dates for ScheduleTimeInterval or TimeInterval fields.	Fichier non conforme rejeté : le format des dates des champs ScheduleTimeInterval ou TimeInterval est erroné, ou les valeurs des champs ScheduleTimeInterval et TimeInterval sont différentes.



Valeur du champ ReasonCode	Valeur du champ ReasonText	Commentaire
A04	Schedule Time Interval incorrect. Delivery date is not D or D+1.	Fichier non conforme rejeté: la période du champ ScheduleTimeInterval ne correspond pas au jour J (jour en cours) ou au jour J+1 (lendemain).
A02	Message fully rejected. Email received outside authorised period.	Message rejeté (Fichier rejeté) : le mail a été reçu en dehors de la période autorisée.
A02	Message fully rejected. Email sender is not the Sender Identification within file.	Fichier non conforme rejeté : l'émetteur du mail ne correspond pas à l'émetteur indiqué dans le champ SenderIdentification du fichier reçu.
A05	Sender without valid reserve responsible contract	Message rejeté (Fichier rejeté) : l'émetteur du mail n'a pas un accord de participation aux Règles Services Système valide.
A02	Message fully rejected. Sender has to be seller (OutParty) or buyer (InParty) within file.	Fichier non conforme rejeté: l'émetteur identifié par le champ SenderIdentification du fichier n'est ni le Responsable de Réserve vendeur (champ OutParty), ni le Responsable de Réserve acheteur (champ InParty).
A02	Message fully rejected. Counterpart RR unknown or without valid reserve responsible contract.	Fichier non conforme rejeté : Le Responsable de Réserve contrepartie est inconnu de RTE ou n'a pas un accord de participation aux Règles Services Système valide.
A02	Message fully rejected. Position inconsistency.	Fichier non conforme rejeté : le nombre d'occurrences du champ Pos est incohérent avec le type de jour, ou les valeurs du champ Pos sont incorrectes.



Valeur du champ ReasonCode	Valeur du champ ReasonText	Commentaire
A02	Message fully rejected. Document Identification was already accepted with another content.	Fichier non conforme rejeté: RTE a déjà reçu un fichier avec le même DocumentIdentification dont les valeurs des champs SenderIdentification, SendersTimeSeriesIdentification, InParty, OutParty, BusinessType et ScheduleTimeInterval sont différents de ceux du fichier.
A02	Message fully rejected. A request for D day cannot change previous values at the hour of reception plus one hour.	Fichier non conforme rejeté: des valeurs d'échange de réserve sont modifiées sur les pas demi-heures antérieures à l'heure de réception arrondie à l'heure ronde supérieure

6.2.1.3 Fichier Anomaly Report

Le fichier de matching Anomaly Report est utilisé par RTE pour signifier au(x) RR que leur demande de NER n'a pas matché.

Il est envoyé dans les deux cas suivants :

- O Soit à la fin du délai imparti d'une demande NER « En attente de matching » pour laquelle il n'a pas été reçu dans le délai imparti une demande NER <u>conforme</u> de la part de l'autre RR désigné comme étant la contrepartie.
 - Dans ce cas, le fichier Anomaly Report est envoyé uniquement au RR expéditeur de la demande NER en question.
 - Le fichier contient une seule Time Series Anomaly contenant les données de la demande NER « En attente de matching » arrivant en fin de délai et passant à l'état « Refusée ».
- O Soit suite à la réalisation d'un matching déclenché par la réception d'une demande NER conforme d'un des deux RR concernés alors qu'il existe une demande NER identique « En attente de matching » de l'autre RR, et que les conditions du matching ne sont pas respectées.
 - Dans ce cas, chaque RR concerné reçoit un fichier Anomaly Report contenant deux Time Series Anomaly : une Time Series Anomaly contenant les données de la demande NER d'un des deux RR, et une Time Series Anomaly contenant les données de la demande NER de l'autre RR.
 - La présence des deux Time Series Anomaly dans le fichier permet aux RR d'identifier les points présentant des écarts de valeur de réserve.

Le fichier Anomaly Report contient également la cause de non matching.



Le nom du fichier d'Anomaly Report a le format suivant :

NER_AnomalyReport_<code EIC RR destinataire>_<date livraison>_<date/heure
génération fichier>.xml

Où:

- o <code EIC du RR destinataire> est le code EIC du RR destinataire du fichier Anomaly Report.
- o <date livraison> est la date de livraison de l'échange de réserve au format YYYYMMDD.
- o <date/heure génération fichier> est la date et l'heure de génération du fichier au format YYYYMMDDHHMMSSsss (où sss sont des millisecondes).

Exemple de nom de fichier :

Soit un RR ayant le code EIC « 10XRESP-RESERV-5 », pour lequel RTE adresse un fichier Anomaly Report généré le 12/10/2014 à 00 :01 :24 et relatif à une demande NER du RR non matchée portant sur la date de livraison du 12/10/2014, le nom du fichier Anomaly Report est le suivant :

NER_AnomalyReport_10XRESP-RESERV-5_20141012_20141012000124751.xml

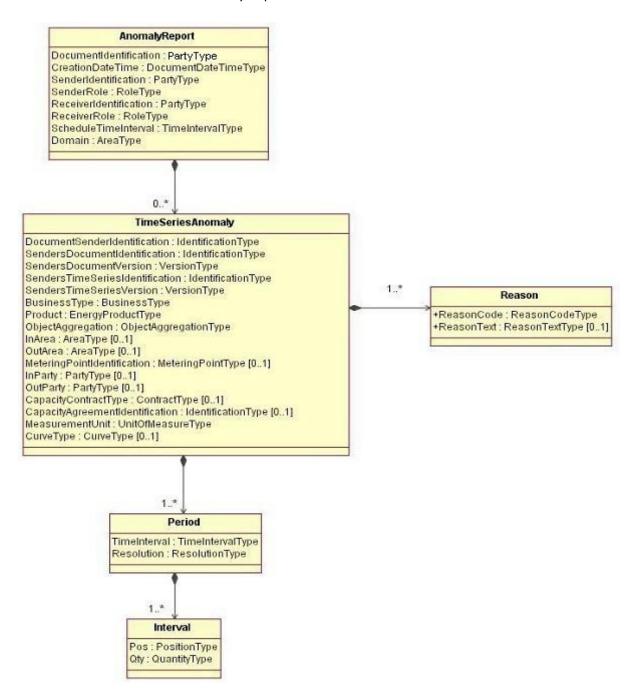
Le fichier Anomaly Report utilise les fichiers XSD suivantes :

- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-anomalyreport-4-1.xsd
- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-anomalyreport-4-1-local-restrictions.xsd
- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-anomalyreport-4-1-restricted-codes.xsd
- urn-entsoe-eu-wgedi-components.xsd, urn-entsoe-eu-wgedi-codelists.xsd et urn-entsoe-eu-local-extension-types.xsd

Ces fichiers XSD sont fournis par RTE sur demande. Ces fichiers XSD (et non ceux disponibles sur le site de l'ENTSOE) sont utilisés pour générer le fichier Anomaly Report.



Le modèle d'information de l'Anomaly Report document est le suivant :



La signification des champs de ce modèle est la suivante : Seuls les champs utilisés devant être présents dans le fichier sont explicités.

- Classe Anomaly Report:



CHAMPS	DESCRIPTIONS
DocumentIdentification	Ce champ est l'identifiant du document Anomaly Report.
	La valeur de ce champ est unique pour l'ensemble des fichiers (accusé de réception, Anomaly report, Confirmation report, Publication report) générés
	par RTE.
	Taille: 35 caractères alphanumériques au maximum
CreationDateTime	Date et heure de génération du fichier Anomaly Report par RTE.
	La date et heure est exprimée en temps UTC, au format :
	YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ
SenderIdentification	La valeur de cette balise est toujours le code identifiant RTE est « 10XFR-RTE
	Q » accompagné du coding scheme est « A01 »
	Exemple:
	<pre><senderidentification codingscheme="A01" v="10XFR-RTEQ"></senderidentification></pre>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
SenderRole	La valeur de cette balise est toujours égale à « A04 » (System Operator)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
ReceiverIdentification	La valeur de cette balise contient le code EIC du RR destinataire du fichier
	Anomaly Report généré par RTE.
	Le coding scheme est « A01 »
	Exemple :
	6.2.1.3.1 <receiveridentification <="" td="" v="10XRECEIP-OF-DO5"></receiveridentification>
	codingScheme="A01"/>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
ReceiverRole	La valeur de cette balise est « A27 » (Ressource Provider)
	Taille: 3 caractères alphanumériques au maximum



CHAMPS	DESCRIPTIONS
ScheduleTimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par le document Anomaly Report. Cette période couvre UNE SEULE JOURNEE, et correspond à la date de livraison
	de la demande NER pour laquelle l'Anomaly Report est généré.
	Les date/heure sont exprimées en temps UTC, au format : YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
	La date/heure de début est forcément égale à la date/heure de fin – 1 jour. Si la date est en période d'heure d'été, l'heure (HH:MM) est égale à 22:00. Si la date est en période d'heure d'hiver, l'heure (HH:MM) est égale à 23:00. Exemple pour la date du 1er octobre 2014 :
	2014-09-30T22:00Z/2014-10-01T22:00Z
	Exemple pour la date du 26 octobre 2014 (jour de changement d'heure été vers hiver) :
	2014-10-25T22:00Z/2014-10-26T23:00Z
Domain	La valeur de ce champ est « 10YFR-RTEC » (domaine RTE) accompagné du coding scheme à « A01 ».
	Taille: 18 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme

- Classe Time Series Anomaly:

CHAMPS	DESCRIPTION
DocumentSenderIdentification	Code EIC du RR dont la Time Series est en mismatch (délai imparti écoulé ou matching KO).
	Le coding scheme est « A01 » Exemple : <documentsenderidentification codingscheme="A01" v="10XRROF-D05"></documentsenderidentification>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme



Senders Document Identification	Correspond au champ DocumentIdentification de la demande de NER en mismatch et propre au RR identifié par le champ DocumentSenderIdentification. Taille: 35 caractères alphanumériques au maximum	
SendersDocumentVersion	Correspond au champ DocumentVersion du DocumentIdentification identifié par le champ SendersDocumentIdentification. Taille: 3 caractères numériques au maximum	
SendersTimeSeriesIdentification	Correspond à l'identifiant de la Time Series de la demande de NER en mismatch. Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum	
SendersTimeSeriesVersion	Correspond au numéro de version de la Time Series identifié par le champ SendersTimeSeriesIdentification. Taille: 3 caractères numériques au maximum	
BusinessType	Correspond au type de réserve de la demande NER identifiée par les champs précédents. Ce champ prend : - Soit la valeur « A11 » (Primary control) lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée en symétrique, - Soit la valeur « A12 » (Secondary control) lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée en symétrique, - Soit la valeur « A13 » lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée uniquement à la hausse, - Soit la valeur « A14 » lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée uniquement à la hausse, - Soit la valeur « A15 » lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée uniquement à la baisse, - Soit la valeur « A16 » lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée uniquement à la baisse. Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum	
Product	La valeur de ce champ est « 8716867000016 » (Active Power) Taille : 13 caractères numériques au maximum	
ObjectAggregation	La valeur de ce champ est « A03 » (Party) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum	



	1
InParty	Code EIC du RR acheteur de la demande NER identifiée par les champs précédents
	La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR acheteur
	accompagné du coding scheme qui vaut toujours « A01 ».
	Exemple :
	<inparty codingscheme="A01" v="10XBUYER-OF-DO5"></inparty>
	Taille: 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
OutParty	Code EIC du RR vendeur de la demande NER identifiée par les champs
	précédents
	La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR vendeur
	accompagné du coding scheme qui vaut toujours « A01 ».
	Exemple :
	<outparty codingscheme="A01" v="10XSELLER-OF-DO5"></outparty>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
MeasurementUnit	La valeur de ce champ est « MAW » (Mega watt)
	Taille: 3 caractères alphanumériques au maximum

- Classe Reason (associée à une Time Series Anomaly comme le montre le modèle d'information) :
 - Champ « ReasonCode » :
 - Au moins un ReasonCode est obligatoire (taille : 3 caractères alphanumériques au maximum).
 - Les codes ReasonCode utilisés sont précisés ci-dessous.
 - o Champ « ReasonText » :
 - Pour chaque ReasonCode, cette balise est toujours renseignée (taille : 512 caractères alphanumériques au maximum).
 - Les textes à reprendre dans cette balise sont précisés ci-dessous.

Liste des valeurs des champs ReasonCode et ReasonText :

Valeur du champ ReasonCode	Valeur du champ ReasonText	Commentaire
A09	Time series not matching. Quantity differences.	Les deux demandes NER des deux RR concernés ont des valeurs de réserve différentes. Les deux demandes NER sont refusées.



Valeur du champ ReasonCode	Valeur du champ ReasonText	Commentaire
A10	Credit limit exceeding. Exceeding of daily reserve exchange limit	Le RR identifié par le champ DocumentSenderIdentification de la Time Series Anomaly dépasse sa limite journalière d'échanges de réserve. Le matching est négatif. Les deux demandes NER des deux RR concernés sont refusées.
A10	Credit limit exceeding. Exceeding of counterpart's daily reserve exchange limit	Le RR contrepartie identifié par le champ InParty ou OutParty dont la valeur est différente de celle du DocumentSenderIdentification de la Time Series Anomaly dépasse sa limite journalière d'échanges de réserve. Le matching est négatif. Les deux demandes NER des deux RR concernés sont refusées.
A28	Counterpart time series missing.	RTE n'a pas reçu de demande NER conforme du RR contrepartie dans les délais impartis. La demande NER est refusée.

- Classe Period :

CHAMPS	DESCRIPTION
TimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par un interval. Cette période est égale au champ ScheduleTimeInterval. Les date/heure sont exprimées en temps UTC. Le format est identique au champ ScheduleTimeInterval :
	YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
Resolution	Résolution des valeurs. La résolution est au pas 30 minutes. Ce champ a la valeur « PT30M »



- Classe Interval:

CHAMPS	DESCRI	PTIO	N									
Pos	Position o	Position d'un pas demi-heure.										
	Ce champ	est ur	n entie	r posit	if.							
	Selon le t valeurs :	ype de	jour d	e la da	ate d	e livrais	on, le d	champ	o POS p	rendle	!S	
	- 1	De 1 à	48 pou	ır un jo	our n	ormal						
				-		le chang	ement	d'he	ure Hive	er vers	Eté	
		jour de		-								
			-	-	our d	le chang	ement	d'hei	ure Eté	vers F	liver	
	Les différ	jour de		-	amn	POS so	nt unic	illes (i	nas de d	double	nn) et s	<u> </u>
	suivent (p			au cii	amp	05 30	ic and	ucs (pus uc (200010	,,,, сс 3	_
	La corres _l la suivant		nce en	tre le r	nume	éro de la	positi	on et	le pas o	demi-h	ieure e	:st
	- Jour	norma	al sur 2	4 heu	res :							
	Position 1 2 3				4	7	48					
	Pas	00:00	00:3	0 01	:00		2:	3:00	23:30			
	- Jour	- Jour de changement d'heure Hiver > Eté (23 heures) :										
	Position	1	2	3	4	5	6	7			45	46
	Pas	00:00	00:30	01:00	01:3	0 03:00	03:30	04:00)		23:00	23:
	- Jour	- Jour de changement d'heure Eté > Hiver (25 heures) :										
	Position	1	2	3	4	5	6	7	8			
	Pas	00:00		01:00		02:00		02:00				
	Position	9	10			47	48	49	50			
	Pas		03:30			22:00						
	Les positi			-			-	demi	-heures	de l'h	eure	
	suppléme	ntaire	au cna	angem	ent	a neure						
Qty	Valeur de	la NEF	R pour	une p	ositio	on.						
	Il s'agit de	es vale	urs de	la den	nand	le NER id	dentifie	ée par	r les cha	mps		
	précéden							•		•		
	SendersD											
	SendersT	meSer	iesIde	ntifica	tion,	Sender	sTime\$	Series'	Version).		



6.2.1.4 Fichier Confirmation Report

Le fichier de matching Confirmation Report est utilisé par RTE pour signifier aux 2 RR parties prenantes que leur demande de NER a matchée correctement et que RTE a enregistré la NER.

Le nom du fichier Confirmation Report a le format suivant :

NER_ConfirmationReport_<code EIC RR destinataire>_<date
 livraison>_<date/heure génération fichier>.xml

Où:

- o <code EIC du RR destinataire> est le code EIC du RR destinataire du fichier Confirmation Report.
- o <date livraison> est la date de livraison de l'échange de réserve au format YYYYMMDD.
- o <date/heure génération fichier> est la date et l'heure de génération du fichier au format YYYYMMDDHHMMSSsss (où sss sont des millisecondes).

Exemple de nom de fichier :

Soit un RR ayant le code EIC « 10XRESP-RESERV-5 », pour lequel RTE adresse un fichier Confirmation Report généré le 12/10/2014 à 15:01:24 et relatif à une demande NER du RR ayant matché portant sur la date de livraison du 12/10/2014, le nom du fichier Confirmation Report est le suivant :

NER_ConfirmationReport_10XRESP-RESERV-5_20141012_20141012150124751.xml

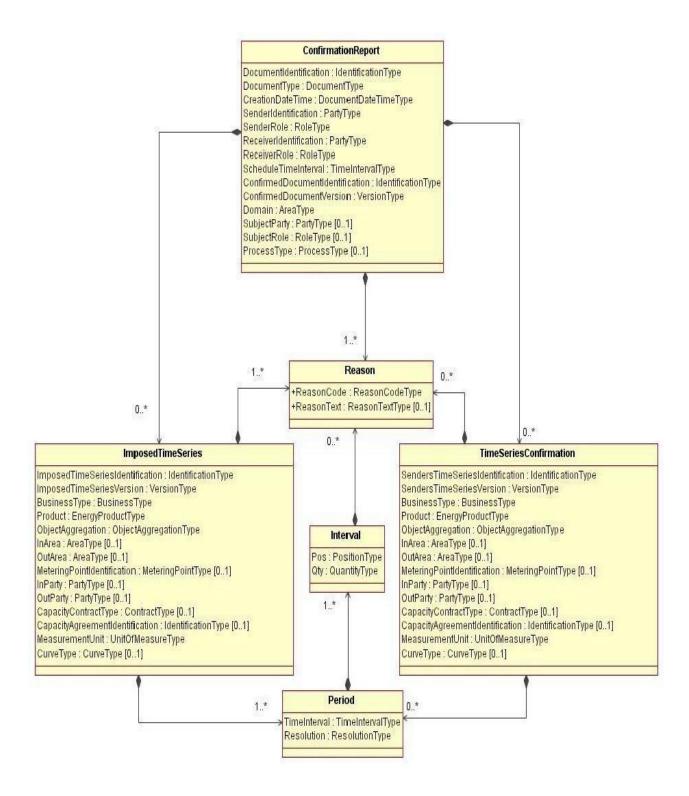
Le fichier Confirmation Report utilise les fichiers XSD suivantes :

- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-confirmationreport-4-1.xsd,
- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-confirmationreport-4-1-local-restrictions.xsd,
- urn-entsoe-eu-wgedi-ess-confirmationreport-4-1-restricted-codes.xsd,
- urn-entsoe-eu-wgedi-components.xsd, urn-entsoe-eu-wgedi-codelists.xsd et urn-entsoe-eu-local-extension-types.xsd

Ces fichiers XSD sont fournis par RTE sur demande. Ces fichiers XSD (et non ceux disponibles sur le site de l'ENTSOE) sont utilisés pour générer le fichier Confirmation Report.



Le modèle d'information du Confirmation Report document est le suivant : Seuls les champs utilisés devant être présents dans le fichier sont explicités.





La signification des champs de ce modèle est la suivante :

- Classe Confirmation Report :

CHAMPS	DESCRIPTION
DocumentIdentification	Ce champ est l'identifiant du document Confirmation Report.
	La valeur de ce champ est unique pour l'ensemble des fichiers (accusé de réception, Anomaly report, Confirmation report, Publication report) générés par RTE.
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
DocumentType	Ce champ est toujours égal à « A08 » (Final confirmation report)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
CreationDateTime	Date et heure de génération du fichier Confirmation Report par RTE.
	La date et heure est exprimée en temps UTC, au format :
	YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ
SenderIdentification	La valeur de cette balise est toujours le code identifiant RTE :
	« 10XFR-RTEQ » accompagné du coding scheme est « A01 »
	Exemple:
	<senderidentification codingscheme="A01" v="10XFR-RTEQ"></senderidentification>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
SenderRole	La valeur de cette balise est toujours égale à « A04 » (System Operator)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
ReceiverIdentification	La valeur de cette balise contient le code EIC du RR destinataire du fichier
	Confirmation Report.
	Le coding scheme est « A01 »
	Exemple: <receiveridentification <="" td="" v="10XRECEIP-OF-DO5"></receiveridentification>
	codingScheme="A01"/>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
ReceiverRole	La valeur de cette balise est « A27 » (Ressource Provider)
	Taille: 3 caractères alphanumériques au maximum



CHAMPS	DESCRIPTION
ScheduleTimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par le document Confirmation Report.
	Cette période couvre UNE SEULE JOURNEE, et correspond à la date de livraison de la NER pour laquelle le Confirmation Report est généré.
	Les date/heure doivent être exprimées en temps UTC, au format : YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
	La date/heure de début est forcément égale à la date/heure de fin – 1 jour. Si la date est en période d'heure d'été, l'heure (HH:MM) est égale à 22:00. Si la date est en période d'heure d'hiver, l'heure (HH:MM) est égale à 23:00. Exemple pour la date du 1er octobre 2014 : 2014-09-30T22:00Z/2014-10-01T22:00Z
	Exemple pour la date du 26 octobre 2014 (jour de changement d'heure été vers hiver) : 2014-10-25T22:00Z/2014-10-26T23:00Z
ConfirmedDocumentIden tification	Correspond au champ DocumentIdentification de la demande de NER du RR (RR auquel le Confirmation Report est envoyé), demande sur la base de laquelle le Confirmation Report est généré par RTE.
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
ConfirmedDocumentVersi on	Correspond au champ DocumentVersion de la demande de NER du RR (RR auquel le Confirmation Report est envoyé), demande sur la base de laquelle le Confirmation Report est généré par RTE.
	Taille : 3 caractères numériques au maximum
Domain	La valeur de ce champ est « 10YFR-RTEC » (domaine RTE) accompagné du coding scheme à « A01 ».
	Taille : 18 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
ProcessType	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A17 » (Schedule Day)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum

- Classe Reason:

La classe Reason est obligatoire au niveau de la classe Confirmation Report. A ce niveau :

- Le champ ReasonCode vaut « A06 » (taille : 3 caractères alphanumériques au maximum).
- Le champ ReasonText vaut « NER accepted » (taille : 512 caractères alphanumériques au maximum).



- Classe Time Series Confirmation :

CHAMPS	DESCRIPTION
SendersTimeSeriesIdentification	Correspond au champ SendersTimeSeriesIdentification de la demande de NER du RR (RR auquel le Confirmation Report est envoyé), demande sur la base de laquelle le Confirmation Report est généré par RTE.
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
SendersTimeSeriesVersion	Correspond au champ SendersTimeSeriesVersion de la demande de NER du RR (RR auquel le Confirmation Report est envoyé), demande sur la base de laquelle le Confirmation Report est généré par RTE.
	Taille : 3 caractères numériques au maximum
BusinessType	Correspond au type de réserve de la demande NER qui fait l'objet du Confirmation Report.
	Ce champ prend :
	 Soit la valeur « A11 » (Primary control) lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée en symétrique, Soit la valeur « A12 » (Secondary control) lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée en symétrique, Soit la valeur « A13 » lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée uniquement à la hausse, Soit la valeur « A14 » lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée uniquement à la hausse, Soit la valeur « A15 » lorsque la Time Series porte sur la réserve primaire programmée uniquement à la baisse, Soit la valeur « A16 » lorsque la Time Series porte sur la réserve secondaire programmée uniquement à la baisse. Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
Product	La valeur de ce champ est « 8716867000016 » (Active Power)
	Taille : 13 caractères numériques au maximum
ObjectAggregation	La valeur de ce champ est « A03 » (Party)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
InParty	Code EIC du RR acheteur de la demande NER qui fait l'objet du Confirmation Report La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR acheteur accompagné du coding scheme qui vaut toujours « A01 ». Exemple : <inparty codingscheme="A01" v="10XBUYER-OF-DO5"></inparty>



CHAMPS	DESCRIPTION	
	Taille: 16 caractères alphanumériques pour le code EIC	
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme	
OutParty	Code EIC du RR vendeur de la demande NER qui fait l'objet du	
	Confirmation Report	
	La valeur de cette balise doit contenir le code EIC du RR vendeur	
	accompagné du coding scheme qui vaut toujours « A01 ».	
	Exemple :	
	<outparty codingscheme="A01" v="10XSELLER-OF-DO5"></outparty>	
	Taille: 16 caractères alphanumériques pour le code EIC	
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme	
MeasurementUnit	La valeur de ce champ est « MAW » (Mega watt)	
	Taille: 3 caractères alphanumériques au maximum	

La classe Reason n'existe pas au niveau de la classe Time Series Confirmation car la demande NER contient qu'une seule Time Series (1 seule demande de NER), et le matching du processus NER ne modifie pas les valeurs des demandes NER lors du matching (les chroniques des demandes NER des 2 RR doivent être identiques).

- Classe Period:

CHAMPS	DESCRIPTION
TimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par un interval.
	Cette période est égale au champ ScheduleTimeInterval.
	Les date/heure sont exprimées en temps UTC. Le format est identique au
	champ ScheduleTimeInterval :
	YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
Resolution	Résolution des valeurs. La résolution est au pas 30 minutes.
	Ce champ a la valeur « PT30M »

- Classe Interval:

CHAMPS	DESCRIPTION
Pos	Position d'un pas demi-heure.
	Ce champ est un entier positif.
	Selon le type de jour de la date de livraison, le champ POS prend les valeurs :
	- De 1 à 48 pour un jour normal



	 De 1 à 46 pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (jour de 23 heures) De 1 à 50 pour un jour de changement d'heure Eté vers Hiver (jour de 25 heures) Les différentes valeurs du champ POS sont uniques (pas de doublon, pas de trou). La correspondance entre le numéro de la position et le pas demi-heure est la suivante : Jour normal sur 24 heures : 											
	Position	1	2	3				47	48			
	Pas	00:00	00:3	30 0	1:00			23:00	23:30			
	- Jour	de cha	ngem	ent d	heur	e Hiver	> Eté	(23 he	ures) :			
	Position	1	2	3	4	5	6	7			45	46
	Pas	00:00	00:30	01:00	01:3	0 03:00	03:3	0 04:00)		23:00	23:
	- Jour	de cha	ngem	ent d	heur	e Eté >	Hiver	(25 he	ures) :			
	Position	1	2	3	4	5	6	7	8			
	Pas	00:00	00:30	01:00	01:3	0 02:0	0 02:3	02:00	02:30)		
	Position	9	10			47	48	49	50			
	Pas	L		J				30 23:00				
	Les positions suppléme			•			•	as demi	-heures	s de l'h	neure	
Qty	Valeur de	la rése	rve po	our ur	ne po	sition.				_		
	Le fichier une dema NER enre	nde N	ER est	matc			•					la

La classe Reason n'existe pas au niveau de la classe Interval.

Classe Imposed Time Series :
 Cette classe n'existe pas ; elle n'est pas utilisée dans le cadre du processus NER.

6.2.1.5 Fichier Publication Report

Le fichier de Publication Report est utilisé par RTE pour indiquer à un RR son montant du bilan journalier d'échange (BJE) pour la date de livraison traitée. Ce fichier est envoyé après qu'une demande de NER du RR en question a été matchée et que la NER a été enregistrée par RTE. Le BJE prend en compte le volume de la NER enregistrée.

Le nom du fichier Publication Report a le format suivant :



NER_PublicationReport_<code EIC RR destinataire>_<date livraison>_<doc
 version>_<date/heure génération fichier>.xml

Où:

- o <code EIC du RR destinataire> est le code EIC du RR destinataire du fichier Publication Report.
- o <date livraison> est la date de livraison de l'échange de réserve qui a été matché, au format YYYYMMDD.
- o <doc version> est la version du document Publication Report pour ce RR.
- o <date/heure génération fichier> est la date et l'heure de génération du fichier au format YYYYMMDDHHMMSSsss (où sss sont des millisecondes).

Exemple de nom de fichier :

Soit un RR ayant le code EIC « 10XRESP-RESERV-5 », pour lequel RTE adresse un fichier Publication Report généré le 12/10/2014 à 15 :01 :24 et faisant suite à la deuxième demande NER du RR ayant matché portant sur la même date de livraison du 12/10/2014, le nom du fichier Publication Report est le suivant :

NER_PublicationReport_10XRESP-RESERV-5_20141012_2_20141012150124751.xml

<u>Particularité du fichier Publication Report :</u> RTE gère pour chaque RR un identifiant unique du document Publication Report qui est propre au RR et au jour de livraison. Chaque envoi d'un nouveau fichier (consécutif au matching correct d'une demande NER) fait l'objet d'un numéro de version qui s'incrémente de 1 à N pour ce RR et ce jour de livraison.

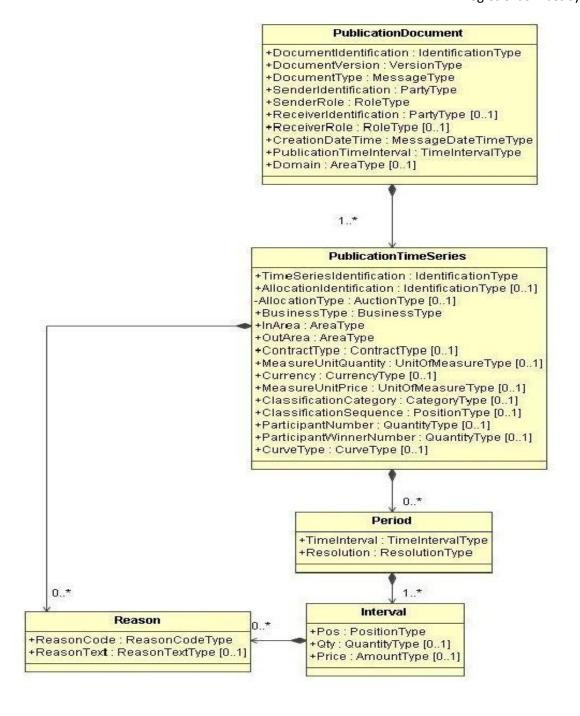
Le fichier Publication Report utilise les fichiers XSD suivantes :

- publication-document.xsd
- etso-core-cmpts.xsd et etso-code-lists.xsd

Ces fichiers XSD sont fournis par RTE sur demande. Ces fichiers XSD (et non ceux disponibles sur le site de l'ENTSOE) sont utilisés pour générer le fichier Publication Report.

Le modèle d'information du Publication Report document est le suivant :





La signification des champs de ce modèle est la suivante : Seuls les champs utilisés devant être présents dans le fichier sont explicités.



- Classe Publication Document :

CHAMPS	DESCRIPTIONS
DocumentIdentification	Ce champ est l'identifiant du document Publication Report.
Documentachemeation	
	La valeur de ce champ est :
	 Différente de celles des autres fichiers (accusé de réception, Anomaly report, Confirmation report) générés par RTE.
	- Propre à un RR et une date de livraison donnée
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
DocumentVersion	Numéro de version du document (valeur comprise entre 1 et 999).
	Le premier fichier Publication report envoyé à un RR pour une date de
	livraison donnée a un numéro de version = 1.
	A chaque nouveau fichier Publication Report envoyé au même RR pour la même date de livraison, le numéro de version est incrémenté de 1.
	Taille : 3 caractères numériques au maximum
DocumentType	Ce champ doit toujours avoir la valeur « A87 » (Financial situation)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
SenderIdentification	La valeur de cette balise est toujours le code identifiant RTE :
	« 10XFR-RTEQ » accompagné du coding scheme est « A01 »
	Exemple:
	<pre><senderidentification codingscheme="A01" v="10XFR-RTEQ"></senderidentification></pre>
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
SenderRole	La valeur de cette balise est toujours égale à « A04 » (System Operator)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
ReceiverIdentification	La valeur de cette balise contient le code EIC du RR pour lequel RTE génère un
	fichier Publication Report. Il s'agit du RR destinataire du fichier Publication
	Report.
	Le coding scheme est « A01 »
	Exemple: 6.2.1.5.1.1.1 < ReceiverIdentification v="10XRECEIP-OF-DO5"
	codingScheme="A01"/>
	Country 1
	Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
ReceiverRole	La valeur de cette balise est « A27 » (Ressource Provider) Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum



CHAMPS	DESCRIPTIONS
CreationDateTime	Date et heure de génération du fichier Publication Report par RTE.
	La date et heure est exprimée en temps UTC, au format :
	YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ
PublicationTimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par le Publication Report.
	Cette période couvre UNE SEULE JOURNEE, et correspond à la date de livraison de la NER matchée suite à laquelle le Publication Report est généré.
	Les date/heure sont exprimées en temps UTC, au format : YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
	La date/heure de début est forcément égale à la date/heure de fin – 1 jour. Si la date est en période d'heure d'été, l'heure (HH:MM) est égale à 22:00. Si la date est en période d'heure d'hiver, l'heure (HH:MM) est égale à 23:00. Exemple pour la date du 1er octobre 2014 : 2014-09-30T22:00Z/2014-10-01T22:00Z
	Exemple pour la date du 26 octobre 2014 (jour de changement d'heure été vers hiver) : 2014-10-25T22:00Z/2014-10-26T23:00Z
Domain	La valeur de ce champ est « 10YFR-RTEC » (domaine RTE) accompagné du coding scheme à « A01 ».
	Taille : 18 caractères alphanumériques pour le code EIC Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme

- Classe Publication Time Series :

CHAMPS	DESCRIPTIONS
TimeSeriesIdentification	Identifiant unique de la Publication Time Series.
	Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
BusinessType	Ce champ vaut « A02 » (Internal Trade)
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum
InArea	Ce champ vaut « 10YFR-RTEC » accompagné du coding scheme à « A01 ».
	Taille: 18 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille: 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme
OutArea	Ce champ vaut « 10YFR-RTEC » accompagné du coding scheme à « A01 ».
	Taille : 18 caractères alphanumériques pour le code EIC
	Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme



MeasureUnitQuantity	Ce champ vaut « MWH »
	Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum

La classe Reason n'existe pas au niveau de la classe Publication Time Series.

- Classe Period:

CHAMPS	DESCRIPTIONS
TimeInterval	Date/heure de début et date/heure de fin de la période couverte par un interval. Cette période est égale au champ PublicationTimeInterval. Les date/heure sont exprimées en temps UTC. Le format est identique au champ PublicationTimeInterval : YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ
Resolution	Résolution des valeurs. La résolution est au pas de 1 jour. Ce champ doit avoir la valeur « P1D »

- Classe Interval:

CHAMPS	DESCRIPTION
Pos	Ce champ vaut toujours 1.
	Il y a une seule position pour la date de livraison
Qty	Valeur du bilan journalier d'échange pour le RR destinataire du fichier Publication Report.
	Cette valeur est un nombre décimal.

La classe Reason n'existe pas au niveau de la classe Interval.

6.3 Modalités de transmission de fichier

Les acteurs doivent interagir dans le cadre du processus NER avec le SI de RTE en mode nominal via la solution RMC.

Les fichiers peuvent être échangés via le portail RMC. Celui-ci permet les fonctionnements suivants :

- Envoi de fichiers du partenaire vers RTE :
 - o Soit via une IHM de téléversement ;
 - o Soit directement en Machine 2 Machine (M2M) via le protocole HTTPs.



- Envoi de fichiers de RTE vers le partenaire :
 - Envoi en HTTPs POST MULTIPART;
 - Mise à disposition par API;
 - o Récupération par IHM, couplé à un système de notification par mail.

L'accès au portail RMC nécessite un certificat délivré par RTE. Le processus d'obtention et d'installation du certificat est décrit sur <u>le site RTE dédié</u>.

L'utilisation de RMC est pour ce processus nécessite les droits suivants : 'RM', 'UR', 'TEL' et 'NE'.

Les informations ci-dessus caractérisent le flux :

Code du flux	NE-NER-D
Code Application	NE

L'accès au portail RMC de production se fait à cette adresse :

IHM de téléversement	https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do
M2M	https://portail-dev.iservices.rte-
	france.com/RmcServer/upload/NE/NE-NER-D
IHM de	IHM de téléchargement des fichiers de réponses après envoie de NER
téléchargement des	
fichiers de réponses	
après envoie de NER	

Des documents complémentaires sur cette méthode d'envoi sont disponibles sur <u>l'espace client RTE</u>.

6.4 Mode dégradé NER

Le mode dégradé s'entend comme les situations où le système d'information ne peut pas remplir ses fonctions. Si le processus NER nominal est entravé par une difficulté liée au système d'information de RTE, RTE déclare le passage en mode dégradé puis le retour au mode normal un fois l'incident résolu.

Cette information est transmise au responsable de réserve (adresse mail de l'acteur) via un mail type :

Objet : RTE – NER : Passage en mode dégradé

Cher(e) Client(e),

Suite à un problème technique sur l'application NER, nous vous demandons d'envoyer vos NER, à l'adresse : <u>RTE-CNES-RESCUEBOX @RTE-FRANCE.COM</u>.

Nous vous tiendrons informés de la suite des événements dans les plus brefs délais.

RTE ne sera pas en mesure de vous fournir des informations de matching par téléphone. Vous les recevrez ultérieurement.



Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée.

Cordialement,

Tant que le mode dégradé est déclaré, le responsable de réserve cesse d'utiliser l'accès au système d'information standard tel que défini au chapitre 6.3. RTE fera ses meilleurs efforts pour intégrer les NER reçus pendant le mode dégradé dans les plus brefs délais, ou ex-post, sans action supplémentaire des responsables de réserve. Le responsable de réserve suit les instructions transmises par RTE lors de la déclaration du passage en mode dégradé.



7. ÉLEMENTS DE FACTURATION

7.1 Principe

Dans le cadre des traitements informatiques ayant trait à la rémunération des responsables de réserve pour leur contribution au réglage de la fréquence, des fichiers sont échangés entre RTE et le responsable de réserve. Le processus global de facturation se décline en 4 sous processus :

- Processus temps réel : clefs de répartition de l'énergie de réglage

- Processus temps réel : delta i

Processus mensuel : rémunérations, indemnités et énergie de réglage

Processus trimestriel : défaillances et abattements

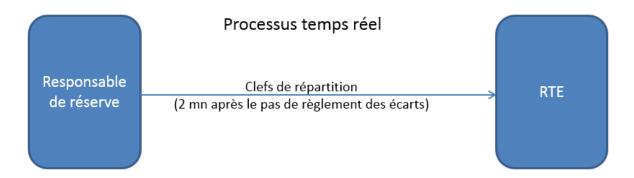
7.2 Processus temps réel : clefs de répartition de l'énergie de réglage

7.2.1 Principe

Les entités de réserve de type soutirage peuvent être multi responsable d'équilibre et multi fournisseur. Afin de répartir l'énergie de réglage entre les différents RE ou fournisseur, une clef de répartition de l'énergie entre les différents sites de l'entité est utilisée.

Le fichier des clefs de répartition doit être renseigné **pour chaque pas '5 minutes'**. Il devra être envoyé par les Responsables de Réserve en temps réel au maximum deux minutes après le pas demi-horaire de règlement des écarts à calculer.

7.2.2 Processus



7.2.3 Format de fichier

7.2.3.1 Type de fichier

Le fichier est au format csv.



7.2.3.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

clerepartitionSSY_<ACTEUR>_G_<aaaammjjhhmmss>_P_<AAAAMMJJ>.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	
<aaaammjjhhmmss></aaaammjjhhmmss>	Date (année, mois, jour) et heure (heure, minute, seconde) de génération du fichier	aaaammjjhhmmss où: aaaa est l'année sur 4 chiffres mm est le mois sur 2chiffres jj est le jour sur 2 chiffres hh est l'heure sur 2 chiffres mm sont les minutes sur 2 chiffres ss sont les secondes sur 2 chiffres
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données également appelée date d'application	AAAAMMJJ Où: AAAA est l'année sur 4 chiffres MM est le mois sur 2 chiffres JJ est le jour sur 2 chiffres

Exemple : clerepartitionSSY_<*ACTEUR>*_G_<20140702083527>_*P_20140701.csv* est un fichier généré le 2 juillet 2014 à 08 :35 :27 à RTE par le Responsable de Réserve <ACTEUR>, et contenant les clefs de répartition du Responsable de Réserve <ACTEUR> pour les deux types de réserve (primaire et secondaire) de la journée du 1^{er} juillet 2014.

7.2.3.3 En-tête du fichier

Le fichier contient les deux lignes d'entête suivantes :

```
date;<date>;
pos;code_edr;code_site;cle_repartition_RP;cle_repartition_RS;
```



Avec le champ <date> qui correspond à la date d'application des données au format AAAAMMJJ (où : AAAA est l'année sur 4 chiffres, MM est le mois sur 2 chiffres, JJ est le jour sur 2 chiffres).

Cette date doit être identique à celle contenue dans le nom du fichier.

Les lignes d'entête se terminent par un point-virgule.

7.2.3.4 *Corps du fichier*

Le fichier contient obligatoirement 5 colonnes séparées par des points-virgules. Dans le cas où une EDR soutirage (Entité de Réserve de type soutirage) n'est pas apte à participer au Réglage Primaire fréquence/puissance ou au Réglage Secondaire fréquence/puissance, le champ <cle_repartition_RP> ou <cle_repartition_RS> est vide, mais le nombre de points-virgules de la ligne reste inchangé.

Chaque ligne se termine par un point-virgule.

Deux formalismes sont acceptés par RTE concernant la complétude temporelle des données. Un fichier peut contenir :

- L'intégralité des pas de la journée quelle que soit son heure d'envoi.
- Ou l'ensemble des pas depuis le début de la journée jusqu'au pas de règlement des écarts à calculer.

Dans le cas de l'envoi d'une nouvelle version d'un fichier, le nouveau fichier annule et remplace le dernier fichier pris en compte par RTE. De ce fait, toute version d'un fichier doit contenir tous les sites de toutes les EDR soutirages concernées.

Pour chaque EDR Soutirage, le fichier contient les deux clés de répartition de réserves primaire et secondaire de chaque site de soutirage de l'EDR soutirage pour chaque position du jour sur lequel les données portent, comme suit :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<pos></pos>	Position du 'pas 5 minutes'	Entier compris entre 1 et
	La Position 1 correspond au premier pas 5 minutes de la journée (de 00 :00 à 00 :05), la position 2 correspond au 2 ^{ème} pas 5 minutes de la journée (de 00 :05 à 00 :10), Pour un jour normal, la position 288 correspond	288 pour un jour normal sur 24 heures Entier compris entre 1 et 276 pour un jour de changement d'heure Hiver
	au dernier pas 5 minutes de la journée (de 23 :55 à 00 :00).	vers Eté (journée de 23 heures)



	Pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (jour de 23 heures), les 12 pas 5 minutes de l'heure 02h00-03h00 sont absents. Pour un jour de changement Eté vers Hiver (jour de 25 heures), les 12 pas 5 minutes de l'heure supplémentaire sont dans l'ordre chronologique (après le dernier pas 10 minutes de la première heure 02h00 -03h00 et le premier pas 5 minutes de l'heure 03h00-04h00).	Entier compris entre 1 et 300 pour un jour de changement d'heure Eté vers Hiver (journée de 25 heures).
<code_edr></code_edr>	Code de l'EDR (identifiant communiqué par RTE)	
<code_site></code_site>	Code du site (identifiant communiqué par RTE), il s'agit du code Décompte.	
<cle_repartition_rp></cle_repartition_rp>	Valeur de la clé de répartition de la réserve primaire du site de l'EDR indiqué pour la date application et le pas 5 minutes correspondant. Dans le cas où l'EDR soutirage n'est pas apte à participer au Réglage Primaire fréquence/puissance, le champ ne contient aucune valeur pour les sites de l'EDR soutirage.	Valeur comprise entre -1 et 2. En cas de participation exclusivement à la hausse ou exclusivement à la baisse, les valeurs des clefs de répartition doivent être comprises entre 0 et 1. Nombre avec au maximum 4 décimales, dont le séparateur de décimale est un point.
<cle_repartition_rs></cle_repartition_rs>	Valeur de la clé de répartition de la réserve secondaire du site de l'EDR indiqué pour la date application et le pas 5 minutes correspondant. Dans le cas où l'EDR soutirage n'est pas apte à participer au Réglage Secondaire fréquence/puissance, le champ ne contient aucune valeur pour les sites de l'EDR soutirage.	Valeur comprise entre -1 et 2. En cas de participation exclusivement à la hausse ou exclusivement à la baisse, les valeurs des clefs de répartition doivent être comprises entre 0 et 1. Nombre avec au maximum 4 décimales, dont le séparateur de décimale est un point.

<u>Nota</u> : Conformément au paragraphe *13.2.2.2* des règles Services Système, un acteur pourra fournir des clefs de répartition en dehors de la plage [-1 ;2] sous certaines conditions. Pour cela le



Responsable de Réserve doit fournir à RTE un document justifiant pourquoi son processus de répartition de l'activation entre les différents sites de son Entité de Réserve le nécessite. Si le besoin est avéré, RTE pourra autoriser l'acteur à fournir des valeurs en dehors de cette plage.

7.2.3.5 Exemples de fichier

Fichier clerepartitionSSY_<NOMRR1>_G_<20140702083527>_P_20140701.csv envoyé le 2 juillet 2014 pour la date d'application du 1^{er} juillet 2014 par le Responsable de Réserve de code NOMRR1, pour son EDR soutirage ayant le code <EDRsout1> apte à participer aux deux réglages fréquence/puissance, et composée des sites de soutirage ayant les codes <SiteSout1> et <SiteSout2>.

```
Date; 20140701;
pos; code edr; code site; cle repartition RP; cle repartition RS;
1; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.0412; 0.5;
2; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 0.9457; 0.11;
3; < EDRsout1>; < SiteSout1>; 0.847; 0.005;
4; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 0.8524; 0.1245;
285; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 2;0;
286; < EDRsout1>; < SiteSout1>; 1.958; -0.1247;
287; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.75; -0.2156;
288; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.7; -0.3;
1; < EDRsout1>; < SiteSout2>; -0.0412; 0.5;
2; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.0543; 0.89;
3; < EDRsout1>; < SiteSout2>; 0.153; 0.995;
4; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.1476; 0.8755;
285; < EDRsout1>; < SiteSout2>; -1;1;
286; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -0.958; 1.1247;
287; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -0.75; 1.2156;
288; < EDRsout1>; < SiteSout2>; -0.7;1.3;
```

Fichier clerepartitionSSY_<*NOMRR2>*_G_<20140702083527>_*P_20140701.csv* envoyé le 2 juillet 2014 pour la date d'application du 1^{er} juillet 2014 par le Responsable de Réserve de code NOMRR2, pour son EDR soutirage ayant le code <EDRsout2> apte à participer <u>uniquement</u> au réglage primaire fréquence/puissance, et composée des sites de soutirage ayant les codes <SiteSout21> et <SiteSout22>.

```
Date;20140701;
pos;code_edr;code_site;cle_repartition_RP;cle_repartition_RS;
1;<EDRsout2>;<SiteSout21>;1.0412;;
2;<EDRsout2>;<SiteSout21>;0.9457;;
3;<EDRsout2>;<SiteSout21>;0.847;;
4;<EDRsout2>;<SiteSout21>;0.8524;;
...
285;<EDRsout2>;<SiteSout21>;2;;
286;<EDRsout2>;<SiteSout21>;1.958;;
```



```
287; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 1.75;;
288; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 1.7;;
1; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -0.0412;;
2; <EDRsout2>; <SiteSout22>; 0.0543;;
3; <EDRsout2>; <SiteSout22>; 0.153;;
4; <EDRsout2>; <SiteSout22>; 0.1476;;
...
285; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -1;;
286; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -0.958;;
287; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -0.75;;
288; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -0.75;;
```

7.2.4 Modalités de transmission de fichier

7.2.4.1 Généralités

RTE calcule l'énergie de réglage en temps réel, toutes les demi-heures pour chaque pas de règlement des écarts. Pour ce faire, il est nécessaire que les valeurs de clé de réparation parviennent à RTE avant chaque calcul de l'énergie, au plus tard 2 minutes après chaque pas de règlement des écarts.

Dans l'hypothèse où des valeurs de clés de répartition seraient manquantes après cette échéance, RTE les remplacerait par une valeur par défaut en considérant que l'énergie de réglage est également répartie entre chaque site constituant l'entité de réserve considérée.

Les envois doivent être réalisés via le portail RMC.

En raison de la résorption prochaine de la messagerie front-office (échéance pour les services système : T1 2020), les responsables de réserve utilisant ce moyen sont invités à basculer progressivement sur RMC pour ce processus.

7.2.4.2 Envoi via le portail RMC

Les fichiers peuvent être déposés via le portail RMC :

- Soit via une IHM de téléversement ;
- Soit directement en Machine 2 Machine (M2M) via le protocole HTTPs.

L'accès au portail RMC nécessite un certificat délivré par RTE. Le processus d'obtention et d'installation du certificat est décrit sur <u>le site RTE dédié</u>.

L'utilisation de RMC est pour ce processus nécessite les droits suivants : 'RM', 'UR' et 'FE'.

Les informations ci-dessous caractérisent le flux :

Code du flux	FE-DF
Code Application	FE

L'accès au portail RMC de production se fait à cette adresse :



IHM de téléversement	https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do
M2M	https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/{code
	application}/{code flux}

Des documents complémentaires sur cette méthode d'envoi sont disponibles sur <u>l'espace client RTE</u>.

7.3 Processus temps réel : delta i

7.3.1 Principe

RTE calcule l'énergie de réglage primaire fréquence/puissance.

Les 'delta i' interviennent dans ce calcul de l'énergie de la réserve primaire des entités de réserve de type injection disposant de plusieurs groupes de production.

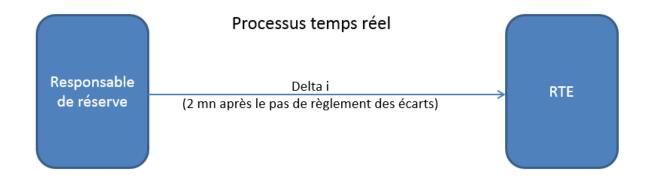
Dans le cas où tous les groupes de production d'une entité de réserve de type production ne sont pas en réglage primaire quand l'EDR est programmée en réglage primaire, le responsable de réserve envoie à RTE une chronique de booléens au pas 30 minutes indiquant le caractère en réglage primaire des groupes de production constitutifs de l'EDR.

L'annexe 4 des règles SSY, colonne « Gain de l'EDR variable pour le calcul de l'énergie de réglage », doit avoir été renseignée de telle manière à ce que l'EDR ait été identifiée comme ayant cette possibilité de comportement.

Les 'delta i' sont par défaut égaux à 1 en cas d'absence d'envoi de valeurs par le responsable de réserve.

Le fichier des 'delta i' est renseigné par les acteurs au pas 30 minutes. Il doit être envoyé en temps réel au maximum deux minutes après le pas de règlement des écarts à calculer.

7.3.2 Processus



7.3.3 Format de fichier

7.3.3.1 *Type de fichier*

Le fichier est au format csv.



7.3.3.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

deltaiSSY_<ACTEUR>_G_<aaaammjjhhmmss>_P_<AAAAMMJJ>.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de	identifiant communiqué par RTE
	Réserve	
<aaaammjjhhmmss></aaaammjjhhmmss>	Date (année, mois, jour) et	aaaammjjhhmmss
	heure (heure, minute, seconde) de génération du fichier	où:
		aaaa est l'année sur 4 chiffres
		mm est le mois sur 2chiffres
		jj est le jour sur 2 chiffres
		hh est l'heure sur 2 chiffres
		mm sont les minutes sur 2 chiffres
		ss sont les secondes sur 2 chiffres
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) du	AAAAMMJJ
	premier jour de la semaine sur laquelle portent les données.	Où:
	Cette date doit correspondre à	AAAA est l'année sur 4 chiffres
	un lundi.	MM est le mois sur 2 chiffres
		JJ est le jour sur 2 chiffres

Exemple : deltaiSSY_<ACTEUR>_G_<20141007083527>_P_20140929.csv est un fichier généré le 7 octobre 2014 à 08:35:27 à RTE par le Responsable de Réserve <ACTEUR>, et contenant les 'delta i' du Responsable de Réserve <ACTEUR> des groupes de production des EDR injections identifiées dans l'annexe 4 des Règles SSY et portant sur la semaine du lundi 29/09/2014 au dimanche 05/10/2014.

7.3.3.3 Entête du fichier

Le fichier contient une ligne d'entête suivante :

date;pos;code_edr;code_groupe;delta_i;

La ligne d'entête se termine par un point-virgule.



7.3.3.4 Corps du fichier

Le fichier contient obligatoirement 5 colonnes séparées par des points-virgules.

Chaque ligne se termine par un point-virgule.

Le fichier porte sur une semaine commençant un lundi et se terminant un dimanche, soit 7 jours.

Pour chaque journée, et tous les pas demi-horaires de la journée, le fichier contient les 'delta i' de tous les groupes de production d'une EDR de type injection, et cela pour toutes les EDR injections concernées (i.e. listées dans l'annexe 4 des Règles SSY).

Deux formalismes sont acceptés par RTE concernant la complétude temporelle des données. Un fichier peut contenir :

- L'intégralité des pas de la semaine quelle que soit son heure d'envoi.
- Ou l'ensemble des pas depuis le début de la semaine jusqu'au pas de règlement des écarts à calculer.

Dans le cas de l'envoi d'une nouvelle version d'un fichier, le nouveau fichier annule et remplace le dernier fichier pris en compte par RTE.

Lors de la création d'une EDR injection, si l'EDR ne démarre pas un lundi mais un autre jour de la semaine en question, les 'delta i' de cette EDR doivent être donnés à partir de la date de démarrage de l'EDR.

Pour chaque EDR injection, le fichier contient le 'delta i' de chaque groupe de production de l'EDR injection pour chaque position du jour sur lequel les données portent, comme suit :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<date></date>	Date des données (ou date d'application).	Format AAAAMMJJ
		Où:
		AAAA est l'année sur 4 chiffres
		MM est le mois sur 2 chiffres
		JJ est le jour sur 2 chiffres



<pos></pos>	Position du pas 30 minutes de la journée indiquée par le champ <date> de la 1ère colonne. La Position 1 correspond au premier pas 30 minutes de la journée (de 00 :00 à 00 :30), la position 2 correspond au 2ème pas 30 minutes de la journée (de 00 :30 à 01 :00), Pour un jour normal, la position 96 correspond au dernier pas 30 minutes de la journée (de 23 :30 à 00 :00). Pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (jour de 23 heures), les 2 pas 30 minutes de l'heure 02h00-03h00 sont absents. Pour un jour de changement Eté vers Hiver (jour de 25 heures), les 2 pas 30 minutes de l'heure supplémentaire sont dans l'ordre chronologique (après le dernier pas 30 minutes de la première heure 02h00 -03h00 et le premier pas 30 minutes de l'heure 02h00-04h00).</date>	Entier compris entre 1 et 48 pour un jour normal sur 24 heures Entier compris entre 1 et 46 pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (journée de 23 heures) Entier compris entre 1 et 50 pour un jour de changement d'heure Eté vers Hiver (journée de 25 heures).
<code_edr></code_edr>	Code de l'EDR (identifiant communiqué par RTE)	
<code_groupe></code_groupe>	Code du groupe (identifiant communiqué par RTE).	
<delta_i></delta_i>	Valeur du delta i du groupe de production de l'EDR indiqué pour la date application et le pas 15 minutes correspondant.	Valeur égale à 1 ou 0.

7.3.3.5 Exemples de fichier

Fichier deltaiSSY_<NOMRR1>_G_<20141014083527>_P_20141006.csv envoyé le mardi 14 octobre 2014 portant sur la semaine du lundi 6 au dimanche 10 octobre 2014 (la 2ème date figurant dans le nom du fichier est égale au lundi 6 octobre 2014) par le Responsable de Réserve de code NOMRR1, pour son EDR injection ayant le code <EDRinj1> apte à participer au réglage primaire de fréquence/puissance, figurant dans l'annexe 4 des Règles SSY, et composée des groupes de production ayant les codes <Grpelnj1> et <Grpelnj2>.

```
date;pos;code_edr;code_groupe;delta_i;
20141006;1;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
20141006;2;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
...
20141006;47;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
```



```
20141006;48;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
20141006;1;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
20141006;2;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
...
20141006;47;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
20141006;48;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
...
20141012;1;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
20141012;2;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
...
20141012;47;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
20141012;47;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
20141012;48;<EDRinj1>;<GrpeInj1>;1;
20141012;2;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
20141012;2;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
...
20141012;4795;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
20141012;4896;<EDRinj1>;<GrpeInj2>;0;
```

7.3.4 Modalités de transmission de fichier

7.3.4.1 Généralités

RTE calcule l'énergie de réglage en temps réel, toutes les demi-heures pour chaque pas de règlement des écarts. Pour ce faire, il est nécessaire que les valeurs de 'delta i' parviennent à RTE avant chaque calcul de l'énergie, au plus tard 2 minutes après chaque pas de règlement des écarts.

Dans l'hypothèse où les valeurs de 'delta i' seraient manquantes après cette échéance, RTE les remplacerait par une valeur par défaut fixée à 1 pour chaque groupe.

Les envois doivent être réalisés via le portail RMC.

7.3.4.2 Envoi via le portail RMC

Les fichiers peuvent être déposés via le portail RMC :

- Soit via une IHM de téléversement ;
- Soit directement en Machine 2 Machine (M2M) via le protocole HTTPs.

L'accès au portail RMC nécessite un certificat délivré par RTE. Le processus d'obtention et d'installation du certificat est décrit sur <u>le site RTE dédié</u>.

L'utilisation de RMC est pour ce processus nécessite les droits suivants : 'RM', 'UR' et 'FE'.

Les informations ci-dessous caractérisent le flux :

Code du flux	FE-DF



Code Application	FE

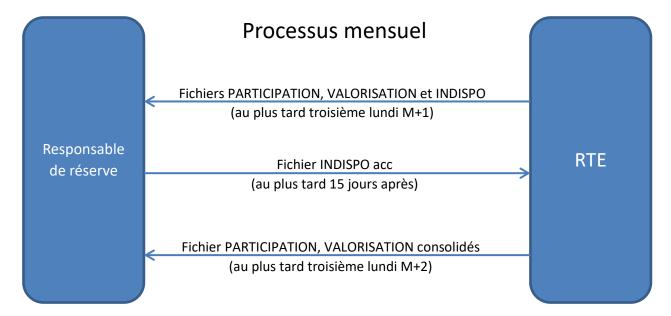
L'accès au portail RMC de production se fait à cette adresse :

IHM de téléverser	https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do
M2M	https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/{code
	application}/{code flux}

Des documents complémentaires sur cette méthode d'envoi sont disponibles sur <u>l'espace client RTE</u>.

7.4 Processus mensuel : rémunérations, indemnités et énergie de réglage

7.4.1 Description du processus



7.4.2 Formats des fichiers

Dans le processus mensuel les fichiers sont les suivants :

- avant consolidation : les fichiers PARTICIPATION, VALORISATION et INDISPO,
- après consolidation : les fichiers PARTICIPATION, VALORISATION (après consolidation le fichier INDISPO n'est pas généré).

Où:

- Le fichier PARTICIPATION récapitule les données de programmation des réserves (par EDP) qui servent de base au calcul de la rémunération.
- Le fichier VALORISATION présente (par demi-heure) les résultats du calcul de la rémunération du responsable de réserve ainsi que ceux des indemnités dues par le responsable de réserve.



- Le fichier INDISPO permet au responsable de réserve de compléter les données de RTE pour faire valoir son droit à la réduction des indemnités.

7.4.2.1 Fichier VALORISATION

Evolution AO FCR:

Suite au changement de modalités de l'AO FCR, le fichier VALORISATION a été légèrement modifié depuis le 01/07/2019. Le type et nom de fichier restent identiques. En revanche, le fichier contient une nouvelle information ; celle du prix marginal de rémunération de la réserve primaire suite à l'appel d'offre FCR journalier.

Evolution AO aFRR:

A partir de la date H (estimée à Octobre 2021), la contractualisation des capacités d'aFRR ne se fera plus par prescription des acteurs obligés comme aujourd'hui mais par un appel d'offres journalier en J-1. Cette modification impliquera des changements dans le fichier de VALORISATION; des informations supplémentaires seront ainsi rajoutées à la fin du fichier. L'ensemble des paragraphes suivants ont été mis à jour avec l'ajout de ces nouvelles données.

7.4.2.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv, avec séparateur « point-virgule »

7.4.2.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est inchangé ; il s'écrit de la façon suivante :

<Nom Resp. Prog.> VALORISATION RF AAAAMM <indice fichier>.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<nom prog.="" resp.=""></nom>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	Nom du Responsable de Réserve
<aaaamm></aaaamm>	Mois de l'année sur lequel portent les données	AAAAMM
<indice fichier=""></indice>		Version du fichier. Premier indice: « 01 », puis incrémentation à chaque génération du fichier

Exemple: ACTEUR_VALORISATION_RF_202111_03.csv)

7.4.2.1.3 En-tête



Date; Acteur; Type Réserve; Pas demi-horaire; Besoin RTE (MW); Obligation de Réserve sans échange et sans export (MW);Export (MW);Volume d'échange de Réserve à la baisse entre RR (MW); Réserve à la baisse du PAJ-1 (MW); Réserve à la baisse du PAJ (MW); Réserve à la baisse du PAJ Hors Fortuit avant consolidation (MW); Bilan PA avant consolidation de la Réserve à la baisse (MW);Bilan PAHF avant consolidation de la Réserve à la baisse (MW);Volume d'échange de Réserve à la hausse entre RR (MW); Réserve à la hausse du PAJ-1 (MW); Réserve à la hausse du PAJ (MW); Réserve à la hausse du PAJ Hors Fortuit avant consolidation (MW); Bilan PA avant consolidation de la Réserve à la hausse (MW); Bilan PAHF avant consolidation de la Réserve à la hausse (MW); Bilan PAHF avant consolidation (MW); Volume Rémunération (MW); Rémunération (Euro); Volume Netting Partiel de la Rémunération (MW); Netting Partiel de la Rémunération (Euro); Prix EPEX SPOT (Euro/ MW/demi heure); Volume Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la baisse (MW);Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la baisse (Euro); Volume Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la hausse (MW);Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la hausse (Euro); Coefficient a; Indemnité avant consolidation (Euro); Réserve à la baisse du PAJ Hors Fortuit après consolidation (MW); Bilan PAHF consolidé de la Réserve à la baisse (MW); Volume Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la baisse (MW); Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la baisse (Euro); Volume Indemnité élémentaire réduite à la baisse (MW); Indemnité élémentaire réduite à la baisse (Euro); Réserve à la hausse du PAJ Hors Fortuit après consolidation (MW); Bilan PAHF consolidé de la Réserve à la hausse (MW); Volume Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la hausse (MW); Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la hausse (Euro); Volume Indemnité élémentaire réduite à la hausse (MW); Indemnité élémentaire réduite à la hausse (Euro); Indemnité consolidée (Euro); Réserve à la baisse du PMJ (MW); Réserve à la hausse du PMJ (MW); Energie RS fournie (MWh); Rémunération de Energie RS fournie (Euro); Energie RS économisée (MWh); Avoir de Energie RS économisée (Euro); Energie RP fournie (MWh); Rémunération de Energie RP fournie (Euro); Energie RP économisée (MWh); Avoir de Energie RP économisée (Euro); Sommes des volumes d'offres retenues du Responsable de programmation (AO FCR); Somme de toutes les offres valorisées du Responsable de programmation (AO FCR); Bilan PM avant consolidation de la réserve à la baisse (MW);Bilan PM avant consolidation de la réserve à la hausse (MW);Bilan PM avant consolidation (MW); Bilan PM après consolidation de la réserve à la baisse (MW);Bilan PM après consolidation de la réserve à la hausse (MW);Prix S (Euro/MW/demiheure); Volume Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (MW); Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (Euros); Volume Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (MW); Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (Euros); Volume Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la baisse (MW);Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la baisse (Euros); Volume Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la hausse (MW);Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la hausse (Euros); Prix marginal de rémunération; Sommes des volumes d'offres de capacité RS retenues à la baisse du Responsable de programmation (AO aFRR) (MW); Sommes des volumes d'offres de capacité RS retenues à la hausse du Responsable de programmation en MW (AO aFRR) (MW); Somme de toutes les offres de capacité RS valorisées à la baisse du Responsable de programmation (AO aFRR) (Euro); Somme de toutes les offres de capacité RS valorisées à la hausse du Responsable de programmation (AO aFRR) (Euro); Somme de toutes les offres de capacité RS valorisées du Responsable de programmation (AO aFRR) (Euro); Prix marginal de rémunération de la capacité RS à la baisse (Euro/MW/demi-heure); Prix marginal de rémunération de capacité RS à la hausse (Euro/MW/demi-heure);

7.4.2.1.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes du fichier contiennent les informations (une ligne par pas demi-horaire du mois et par type de réserve) :

Libellés	Description





Date	Date des données. Tous les jours d'une période de génération (avec gestion automatique des années bissextiles) au format JJ/MM/AA.
Acteur	Responsable de Programmation
Type réserve	PRIMAIRE ou SECONDAIRE
Pas demi-horaire	Indique le pas demi-horaire (format exemple 13h30). 48 pas demi-horaire pour les journées de 24 heures. 46 pas demi-horaire pour la journée de 23 heures (changement d'heure HIVER/ETE). 50 pas demi-horaire pour la journée de 25 heures (changement d'heure ETE/HIVER). Pour les journées particulières du changement d'heure, les lignes contenant les 2 pas demi-horaire en plus (respectivement en moins) sont ajoutées (respectivement retirées).
Besoin RTE (MW)	Somme des Prescription de services systèmes de tous les responsables de programmation.
Obligation de réserve sans échange et sans export (MW)	Prescriptions hors transfert et hors fournitures croisées.
Export (MW)	Somme des différents exports du responsable de réserve. Ce terme est à « blanc » pour le secondaire ou si le RPg (ou RR trader) n'a pas d'export.
Volume d'échange de réserve à la baisse entre RR (MW)	Bilan des fournitures de réserves à la baisse d'un Responsable de Programmation avec d'autres Responsables de Programmations, vu de J.
Réserve à la baisse du PAJ-1 (MW)	Programmes d'appel PAJ-1 à la baisse. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Réserve à la baisse du PAJ (MW)	Programmes d'appel PAJ à la baisse. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Réserve à la baisse du PAJ Hors Fortuit avant consolidation (MW)	Programmes d'appel PAJ hors fortuit à la baisse. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Bilan PA avant consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec la réserve à la baisse du PAD
Bilan PAHF avant consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec la réserve à la baisse du PAD hors fortuit.
Volume d'échange de réserve à la hausse entre RR (MW)	Bilan des fournitures de réserves à la hausse d'un Responsable de Programmation avec d'autres Responsables de Programmations, vu de J.
Réserve à la hausse du PAJ-1 (MW)	Programmes d'appel PAJ-1 à la hausse. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Réserve à la hausse du PAJ (MW)	Programmes d'appel PAJ à la hausse. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.



Réserve à la hausse du PAJ Hors Fortuit avant consolidation (MW)	Programmes d'appel PAJ hors fortuit à la hausse. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Bilan PA avant consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec la réserve à la hausse du PAD
Bilan PAHF avant consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec la réserve à la hausse du PAD hors fortuit.
Bilan PAHF avant consolidation (MW)	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec les bilans de réserve à la baisse et à la hausse du PAD hors fortuit.
Volume Rémunération (MW)	Volume en MW de la rémunération avant valorisation
Rémunération (Euro)	Rémunération en euro
Volume Netting Partiel de la Rémunération (MW)	Volume en MW du Netting Partiel de la Rémunération.
Netting Partiel de la Rémunération (Euro)	Netting de la rémunération pour chaque type de réserve
Prix EPEX SPOT (Euro/ MW/demi heure)	Prix Epex SPOT provenant de SYGA divisé par deux pour se ramener à des prix en Euros/ MW/ demi-heure.
Volume Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Volume en MW de l'indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la réserve à la baisse
Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la réserve à la baisse (Euro)	Indemnité élémentaire pleine avant consolidation pour la réserve à la baisse
Volume Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Volume en MW de l'indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la réserve à la hausse
Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la réserve à la hausse (Euro)	Indemnité élémentaire pleine avant consolidation pour la réserve à la hausse
Coefficient a	Coefficient a utilisé pour le calcul de l'indemnité pleine. Précision de 3 décimales
Indemnité avant consolidation (Euro)	Indemnité avant consolidation
Réserve à la baisse du PAJ Hors Fortuit après consolidation (MW)	Programme d'appel PAJ hors fortuit consolidé à la baisse La donnée est à « blanc » si PADHFC n'existe pas.





Bilan PAHF consolidé de la	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec le PA hors fortuit consolidé à la
réserve à la baisse (MW)	baisse. La donnée est à « blanc » si Bilan PADHFC n'existe pas.
Volume Indemnité élémentaire pleine consolidée de la réserve à la baisse (MW)	Volume en MW de l'indemnité élémentaire pleine consolidée à la baisse
Indemnité élémentaire pleine consolidée de la réserve à la baisse (Euro)	Indemnité pleine élémentaire consolidée pour la réserve à la baisse
Volume Indemnité élémentaire réduite à la baisse (MW)	Volume en MW de l'indemnité élémentaire réduite de la réserve à la baisse.
Indemnité élémentaire réduite à la baisse (Euro)	Indemnité élémentaire réduite pour la réserve à la baisse
Réserve à la hausse du PAJ Hors Fortuit après consolidation (MW)	Programme d'appel PAJ hors fortuit consolidé à la hausse
Bilan PAHF consolidé de la réserve à la hausse (MW)	Bilan de réserve (primaire, secondaire) calculé avec le PA hors fortuit consolidé à la hausse
Volume Indemnité élémentaire pleine consolidée de la réserve à la hausse (MW)	Volume en MW de l'indemnité élémentaire pleine consolidée à la hausse
Indemnité élémentaire pleine consolidée de la réserve à la hausse (Euro)	Indemnité pleine élémentaire consolidée pour la réserve à la hausse
Volume Indemnité élémentaire réduite à la hausse (MW)	Volume en MW de l'indemnité élémentaire réduite de la réserve à la hausse.
Indemnité élémentaire réduite à la hausse (Euro)	Indemnité élémentaire réduite pour la réserve à la hausse
Indemnité consolidée (Euro)	L'indemnité totale consolidée.
Réserve à la baisse du PMJ (MW)	Programmes de marche PMJ à la baisse
	Hors EDP de soutirage TRV. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Réserve à la hausse du PMJ (MW)	Programmes de marche PMJ à la hausse
English DC form 1 (2004)	Hors EDP de soutirage TRV. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Energie RS fournie (MWh)	Energie de RS fournie. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.



Rémunération de l'Energie RS fournie (Euro)	Rémunération de l'énergie de RS fournie. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Energie RS économisée (MWh)	Energie de RS économisée. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Avoir de l'Energie RS économisée (Euro)	Avoir de l'énergie de RS économisée Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Energie RP fournie (MWh)	Energie de RP fournie. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Rémunération de l'Energie RP fournie (Euro)	Rémunération de l'énergie de RP fournie. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Energie RP économisée (MWh)	Energie de RP économisée. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Avoir de l'Energie RP économisée (Euro)	Avoir de l'énergie de RP économisée. Ce terme est à « 0 » pour un RR trader.
Volume total des offres AO FCR retenues (MW)	Sommes des volumes d'offres retenues du Responsable de réserve (AO FCR)
Montant total des offres retenues (Euros)	Somme de toutes les offres valorisées du Responsable de réserve (AO FCR)
Bilan PM avant consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Bilan PM avant consolidation de la réserve à la baisse (MW) (allocation surcouts SSy)
Bilan PM avant consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Bilan PM avant consolidation de la réserve à la hausse (MW) (allocation surcouts SSy)
Bilan PM avant consolidation (MW)	Bilan de réserve (RP, RS) (allocation surcouts SSy)
Bilan PM après consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Bilan PM après consolidation de la réserve à la baisse (MW) (allocation surcoûts SSy)
Bilan PM après consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Bilan PM après consolidation de la réserve à la hausse (MW) (allocation surcoûts SSy)
Prix S (Euro/ MW/demi-heure)	Prix S en Euros/ MW/ demi-heure. (allocation surcouts SSy)
Volume Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Volume en MW de l'indemnité liée aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (allocation surcouts SSy)
Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (Euros)	Indemnité liées aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (allocation surcouts SSy)
Volume Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Volume en MW de l'indemnité liée aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (allocation surcouts SSy)





Indemnité surcoûts avant	Indemnité liées aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (allocation
consolidation de la réserve à la hausse (Euros)	·
Volume Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la baisse (MW)	Volume en MW de l'indemnité liée aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (allocation surcouts SSy)
Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la baisse (Euros)	Indemnité liées aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (allocation surcouts SSy)
Volume Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la hausse (MW)	Volume en MW de l'indemnité liée aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (allocation surcouts SSy)
Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la hausse (Euros)	Indemnité liées aux surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (allocation surcouts SSy)
Prix marginal de rémunération	Prix de rémunération (€/MW) appliqué aux offres retenues à l'AO FCR à compter du 01/07/2019. Il porte sur une période de livraison entière.
Sommes des volumes d'offres de capacité RS retenues à la baisse du Responsable de programmation (AO aFRR) (MW)	Volume total retenu pour l'acteur sur le pas demi horaire à la baisse
Sommes des volumes d'offres de capacité RS retenues à la hausse du Responsable de programmation (AO aFRR) (MW)	Volume total retenu pour l'acteur sur le pas demi horaire à la hausse
	Montant total de rémunération pour les offres à la baisse, doit correspondre au volume total retenu à la baisse pour l'acteur * prix marginal baisse
	Montant total de rémunération pour les offres à la hausse, doit correspondre au volume total retenu à la hausse pour l'acteur * prix marginal hausse
Somme de toutes les offres de capacité valorisées du Responsable de programmation (AO aFRR) (Euros)	Montant total de la rémunération pour les offres retenues à la hausse et à la baisse : correspond à la somme des colonnes BV et BX. Cette colonne doit être la référence pour la rémunération



Prix marginal de rémunération de la capacité RS à la baisse (€/MW/30min)	Prix marginal à la baisse pour le pas 30 min considéré
Prix marginal de rémunération de capacité RS à la hausse (€/MW/30min)	Prix marginal à la hausse pour le pas 30 min considéré

7.4.2.1.5 Exemple

Ci-dessous un exemple de fichier.





Date; Acteur; Type Réserve; Pas demi-horaire; Besoin RTE (MW); Obligation de Réserve sans échange et sans export (MW); Export (MW); Volume d'échange de Réserve à la baisse entre RR (MW); Réserve à la baisse du PAJ-1 (MW);Réserve à la baisse du PAJ (MW);Réserve à la baisse du PAJ Hors Fortuit avant consolidation (MW); Bilan PA avant consolidation de la Réserve à la baisse (MW);Bilan PAHF avant consolidation de la Réserve à la baisse (MW); Volume d'échange de Réserve à la hausse entre RR (MW);Réserve à la hausse du PAJ-1 (MW);Réserve à la hausse du PAJ (MW); Réserve à la hausse du PAJ Hors Fortuit avant consolidation (MW);Bilan PA avant consolidation de la Réserve à la hausse (MW);Bilan PAHF avant consolidation de la Réserve à la hausse (MW); Bilan PAHF avant consolidation (MW); Volume Rémunération (MW); Rémunération (Euro); Volume Netting Partiel de la Rémunération (MW); Netting Partiel de la Rémunération (Euro); Prix EPEX SPOT (Euro/ MW/demi heure); Volume Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la baisse (MW); Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la baisse (Euro); Volume Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la hausse (MW); Indemnité élémentaire pleine avant consolidation de la Réserve à la hausse (Euro); Coefficient a; Indemnité avant consolidation (Euro); Réserve à la baisse du PAJ Hors Fortuit après consolidation (MW); Bilan PAHF consolidé de la Réserve à la baisse (MW); Volume Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la baisse (MW);Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la baisse (Euro); Volume Indemnité élémentaire réduite à la baisse (MW);Indemnité élémentaire réduite à la baisse (Euro);Réserve à la hausse du PAJ Hors Fortuit après consolidation (MW); Bilan PAHF consolidé de la Réserve à la hausse (MW); Volume Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la hausse (MW); Indemnité élémentaire pleine consolidée de la Réserve à la hausse (Euro); Volume Indemnité élémentaire réduite à la hausse (MW);Indemnité élémentaire réduite à la hausse (Euro); Indemnité consolidée (Euro); Réserve à la baisse du PMJ (MW); Réserve à la hausse du PMJ (MW); Energie RS fournie (MWh); Rémunération de Energie RS fournie (Euro); Energie RS économisée (MWh); Avoir de Energie RS économisée (Euro); Energie RP fournie (MWh); Rémunération de Energie RP fournie (Euro); Energie RP économisée (MWh); Avoir de Energie RP économisée (Euro); Sommes des volumes d'offres retenues du Responsable de programmation (AO FCR); Somme de toutes les offres valorisées du Responsable de programmation (AO FCR); Bilan PM avant consolidation de la réserve à la baisse (MW); Bilan PM avant consolidation de la réserve à la hausse (MW); Bilan PM avant consolidation (MW); Bilan PM après consolidation de la réserve à la baisse (MW); Bilan PM après consolidation de la réserve à la hausse (MW); Prix S (Euro/MW/demi-heure); Volume Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (MW); Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la baisse (Euros); Volume Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (MW); Indemnité surcoûts avant consolidation de la réserve à la hausse (Euros); Volume Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la baisse



```
(Euros); Volume Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la
  hausse (MW); Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la
  hausse (Euros); Prix marginal de rémunération; Sommes des volumes d'offres
  de capacité RS retenues à la baisse du Responsable de programmation (AO
  aFRR) (MW); Sommes des volumes d'offres de capacité RS retenues à la
  hausse du Responsable de programmation en MW (AO aFRR) (MW); Somme de
  toutes les offres de capacité RS valorisées à la baisse du Responsable
  de programmation (AO aFRR) (Euro); Somme de toutes les offres de
  capacité RS valorisées à la hausse du Responsable de programmation (AO
  aFRR) (Euro); Somme de toutes les offres de capacité RS valorisées du
  Responsable de programmation (AO aFRR) (Euro); Prix marginal de
  rémunération de la capacité RS à la baisse (Euro/MW/demi-heure);Prix
  marginal de rémunération de capacité RS à la hausse (Euro/MW/demi-
  heure);
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 00h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 73,0; 74,0; 65,0; 74,0; 65,0; 0,0; 53
  ,0;54,0;45,0;54,0;45,0;65,0;0,0;0,00;0;36,000;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;0,000;0,00;48,429;3486,89;0,000;0
  ,00;0;0,00;74;54;74;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;0;36,000;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;0,00;40,308;2902
  ,18;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 01h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 0,0; 55
  ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;0;32,900;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;0;32,900;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,11;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;0;29,995;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;03h00;0,0;0,0;;0,0;65,0;70,0;70,0;70,0;70,0;0,0;25
  ,0;40,0;40,0;40,0;40,0;70,0;0,0;0,00;0;29,995;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;65,0;25,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;28,603;1715
  01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 03h30; 0,0; 0,0; 0,0; 65,0; 70,0; 70,0; 70,0; 70,0; 25
  ,0;40,0;40,0;40,0;40,0;70,0;0,0;0,00;0;0;25,345;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;65,0;25,0;0,000;0,000;0,000;16,440;833,34;0,000;0,
  00;0;0,00;65;35;65;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;04h00;0,0;0,0;;0,0;25,0;35,0;35,0;35,0;35,0;0,0;65
  ,0;65,0;65,0;65,0;65,0;65,0;0,0;0,00;0;25,345;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;5,164;261,7
  6;0;0,00;30;65;65;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
```

(MW); Indemnité surcoûts après consolidation de la réserve à la baisse



```
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 04h30; 0,0; 0,0; 0,0; 25,0; 35,0; 35,0; 35,0; 35,0; 65
  ,0;65,0;65,0;65,0;65,0;65,0;0,0;0,00;0;26,290;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;0,000;0,00;0,000;0,00;48,629;2556,91;0,000;0
  ,00;0;0,00;30;65;65;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;26,290;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;32,525;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;0;32,525;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;0,000;0,00;16,638;1082,30;0,000;0
  ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;06h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;59,0;79
  ,0;59,0;79,0;59,0;59,0;0,0;0,00;0;40,200;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;1,0;79,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;8,829;709,85;0;0,
  ,0;79,0;79,0;79,0;79,0;0,0;0,00;0;40,200;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;1,0;79,0;0,000;0,000;0,000;22,707;1825,64;0,000;0,00;0;
  0,00;1;79;79;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;07h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  0;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;37,429;7485,80;0,000;0,00;
  0;0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;08h00;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  0;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;37,646;7529,20;0,000;0,00;
  01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;08h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;95,0;82
  ,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;98,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,000;0,000;0,00;4,619;912,76;0,000;0,00;0;0,
  01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 09h00; 0,0; 0,0; 1,0; 1,0; 1,0; 1,0; 1,0; 0,0; 95,0; 82
  ,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;98,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;39,841;7872,98;0,000;0,00;0;
  0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;09h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;0;76,110;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00
  ;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,272;41,40;0,000;0,00;0;0;0,
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;0;76,110;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00
  ;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;51,691;7868,40;0
  ;0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
```



```
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;10h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;0;53,820;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00
  ;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;3,884;418,07;0;0
  ,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;11h00;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;92,0;82
  ,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;53,820;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;3,716;399,99;0;0,
  01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 11h30; 0,0; 0,0; j0,0; 1,0; 1,0; 1,0; 1,0; 1,0; 0,0; 82,0; 82
  ,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;54,560;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;15,802;1724,31;0,000;0,00;0;
  0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 12h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 82,0; 82,0; 82,0; 82,0; 82,0; 7,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;82,0;0,0;0,00;0;54,560;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;79,0;0,0;0,000;0,000;0,000;18,758;2046,87;0,000;0,00;0;
  0,00;79;0;79;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 12h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 0,0; 4,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;0;43,655;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 13h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 0,0; 4,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;43,655;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 13h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 0,0; 4,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;41,465;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;13,424;1113,25;0;
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;41,465;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;30,917;2563,95;0,000;0,00;0;
  0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 14h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 4,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;43,875;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;50,050;4391,89;0,000;0,00;0;
  01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 15h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 0,0; 0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;43,875;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;7,766;681,47;0,000;0,00;0;0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;44,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;6,277;562,48;0;0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;0;44,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;23,452;2101,53;0,000;0,00;0;
```



```
0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;43,400;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;15,093;1310,07;0,000;0,00;0;
  0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 17h00; 0, 0; 0, 0; ; 0, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; 0, 0; 0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;0;43,400;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;151,710;13168,43;0,000;0,00;
  0;0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 17h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 79,0; 0,0; 4,
  0;4,0;4,0;4,0;79,0;0,0;0,00;0;55,185;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;59,195;6533,35;0,000;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;55,185;0,0;0,00;0,00;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;23,126;2552,42;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;133,450;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;9,099;2428,52;0,000;0,00;0;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;133,450;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;10,230;2730,39;0,000;0,00;0;0,00;0
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;62,205;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;8,802;1095,06;0;0,00;0;0
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;62,205;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,00;40,303;5014,10;0;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;51,860;0,0;0,00;0,00;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;12,105;1255,53;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;51,860;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;32,982;3420,89;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,450;0,0;0,00;0,00;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;19,025;1386,92;0,000;0,00;0;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,450;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;97,181;7084,49;0;0,00;0;
```



```
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,550;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;10,812;790,36;0;0,00;0;0
  ;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;36,550;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,500;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;51,860;3785,78;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
01/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 24h00; 0,0; 0,0; 50,0; 48,0; 50,0; 48,0; 50,0; 0,0; 30
  ,0;28,0;30,0;28,0;30,0;50,0;0,0;0,00;0;36,500;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 00h30; 220, 0; 13, 0; ; 0, 0; 73, 0; 74, 0; 65, 0; -25, 0; -
  34,0;0,0;53,0;54,0;45,0;53,0;44,0;44,0;0;1990;0;0;36,000;34,0;1556,79;0,
  0;0,00;0,800;311,36;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;233,501;16812,07;0,000;0,00;0
  ,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;124;54;124;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;99;1;
  1980;10;1990;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 01h00; 146,0; 13,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -22,0; -
  22,0;0,0;55,0;55,0;55,0;52,0;52,0;52,0;0;1970;0;0;36,000;22,0;1007,34;0,
  0;0,00;0,800;201,47;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;130,103;9367,42;0,
  000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;128;52;128;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;97;3;1
  940;30;1970;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;01h30;146,0;13,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;-20,0;-
  20,0;0,0;55,0;55,0;55,0;50,0;50,0;50,0;0;1950;0;0;32,900;20,0;853,76;0,0
  ;0,00;0,800;170,75;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;52,214;3435,68;0,00
  0;0,00;0,000;0,000;130;50;130;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;95;5;190
  0;50;1950;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 02h00; 146,0; 13,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -18,0; -
  18,0;0,0;55,0;55,0;55,0;48,0;48,0;48,0;0;1930;0;0;32,900;18,0;768,38;0,0
  ;0,00;0,800;153,68;;;;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;224,382;14764,34;0,
  000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;132;48;132;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;93;7;1
  860;70;1930;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 02h30; 146,0; 13,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -16,0; -
  16,0;0,0;55,0;55,0;55,0;46,0;46,0;46,0;0;1910;0;0;29,995;16,0;636,53;0,0
  ;0,00;0,800;127,31;;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;111,731;6702,74;0,000;0,00;0,0
  00;0,00;0,000;0,00;0;0,000;134;46;134;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;91;9;18
  20;90;1910;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 03h00; 146,0; 13,0;; 0,0; 65,0; 70,0; 70,0; -19,0; -
  19,0;0,0;25,0;40,0;40,0;29,0;29,0;29,0;0;1890;0;0;29,995;19,0;755,88;0,0
  ;0,00;0,800;151,18;;;;;;;;;;;;65,0;25,0;0,000;0,00;193,481;11606,93;0,
  000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;106;14;106;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;89;11;
  1780;110;1890;20;10;
```



```
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 03h30; 140,0; 15,0;; 0,0; 65,0; 70,0; 70,0; -17,0; -
   17,0;0,0;25,0;40,0;40,0;27,0;27,0;27,0;0;1870;0;0;25,345;17,0;597,26;0,0
   ;0,00;0,800;119,45;;;;;;;;;;;;65,0;25,0;74,266;3764,54;0,000;0,00;0,00
   0;0,00;0,000;0,00;0;0,000;108;12;108;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;87;13;17
   40;130;1870;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 04h00; 135,0; 15,0; ; 0,0; 25,0; 35,0; 35,0; -48,0; -
   48,0;0,0;65,0;65,0;65,0;48,0;48,0;48,0;0;1830;0;25,345;48,0;1686,38;0,
   0;0,00;0,800;337,28;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;149,241;7565,03;0,000;0,00;0,
   000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;2;48;48;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;83;17;166
   0;170;1830;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 04h30; 125,0; 15,0; ; 0,0; 25,0; 35,0; 35,0; -46,0; -
   46,0;0,0;65,0;65,0;65,0;46,0;46,0;46,0;0;1810;0;0;26,290;46,0;1659,59;0,
   0;0,00;0,800;331,92;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;18,679;982,14;0,000;0,00;0,00
   0;0,00;0,000;0,00;0;0,000;4;46;46;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;81;19;1620;
   190;1810;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 05h00; 125,0; 15,0; ;0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -4,0; -
   4,0;0,0;55,0;55,0;55,0;34,0;34,0;34,0;0;1790;0;0;26,290;4,0;144,31;0,0;0
   ,00;0,800;28,86;;;;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;93,319;4906,71;0,000;0
   ,00;0,000;0,00;0;0,000;146;34;146;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;79;21;1580;
   210;1790;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;05h30;125,0;15,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;-2,0;-
   2,0;0,0;55,0;55,0;55,0;32,0;32,0;32,0;0;1770;0;0;32,525;2,0;84,63;0,0;0,
   00;0,800;16,93;;;;;;;;;;75,0;55,0;81,544;5304,44;0,000;0,00;0,000;0,
   00;0,000;0,00;0;0,000;148;32;148;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;77;23;1540;2
   30;1770;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;06h00;129,0;15,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;0,0;0,0;0,0
   ;55,0;55,0;55,0;30,0;30,0;30,0;0;1750;0;0;32,525;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800
   ;0,00;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;92,704;6030,40;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;
   0,00;0;0,000;150;30;150;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;75;25;1500;250;1750;2
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 06h30; 129, 0; 15, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -72, 0; -
   72,0;0,0;59,0;79,0;59,0;52,0;32,0;32,0;0;1730;0;0;40,200;72,0;3599,14;0,
   0;0,00;0,800;719,83;;;;;;;;;;1,0;79,0;39,797;3199,68;0,000;0,00;0,00
   0;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   70;52;52;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;73;27;1460;270;1730;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;07h00;129,0;15,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-70,0;-
   70,0;0,0;59,0;79,0;79,0;50,0;50,0;50,0;1710;0;0;40,200;70,0;3499,16;0,
   0;0,00;0,800;699,83;;;;;;;;;;;1,0;79,0;213,011;17126,08;0,000;0,00;0,
   000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   68;50;50;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;71;29;1420;290;1710;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;07h30;129,0;15,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-68,0;-
   68,0;0,0;102,0;82,0;82,0;51,0;51,0;51,0;0;1690;0;0;100,000;68,0;7465,58;
   0,0;0,00;0,800;1493,12;;;;;;;;;;;1,0;82,0;200,850;40170,00;0,000;0,00
   ;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   66;51;51;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;69;31;1380;310;1690;20;10;
```



```
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;08h00;129,0;15,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-66,0;-
   66,0;0,0;102,0;82,0;82,0;49,0;49,0;49,0;0;1670;0;0;100,000;66,0;7246,01;
   0,0;0,00;0,800;1449,20;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;165,712;33142,40;0,000;0,00
   ;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   64;49;49;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;67;33;1340;330;1670;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 08h30; 129, 0; 15, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -64, 0; -
   64,0;0,0;95,0;82,0;82,0;47,0;47,0;47,0;0;1650;0;98,805;64,0;6949,95;0,
   0;0,00;0,800;1389,99;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;228,484;45150,72;0
   ,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   62;47;47;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;65;35;1300;350;1650;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 09h00; 130, 0; 12, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -62, 0; -
   62,0;0,0;95,0;82,0;82,0;45,0;45,0;45,0;0;1630;0;98,805;62,0;6732,77;0,
   0;0,00;0,800;1346,55;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;72,789;14383,83;0,
   000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   60;45;45;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;63;37;1260;370;1630;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;09h30;155,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-60,0;-
   60,0;0,0;102,0;82,0;82,0;43,0;43,0;43,0;0;1610;0;0;76,110;60,0;5153,88;0
   ,0;0,00;0,800;1030,78;;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;4,506;685,90;0,00
   0;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   58;43;43;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;61;39;1220;390;1610;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 10h00; 155,0; 12,0;; 0,0; 1,0; 1,0; 1,0; -58,0; -
   58,0;0,0;102,0;82,0;82,0;41,0;41,0;41,0;0;1590;0;0;76,110;58,0;4982,08;0
   ,0;0,00;0,800;996,42;;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;124,815;18999,34;0,000;0,00;0
   ,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   56;41;41;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;59;41;1180;410;1590;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;10h30;155,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-56,0;-
   56,0;0,0;102,0;82,0;82,0;39,0;39,0;39,0;0;1570;0;0;53,820;56,0;3562,05;0
   ,0;0,00;0,800;712,41;;;;;;;;;;;1,0;82,0;28,810;3101,11;0,000;0,00;0,0
   00;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   54;39;39;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;57;43;1140;430;1570;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;11h00;155,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-54,0;-
   54,0;0,0;92,0;82,0;82,0;37,0;37,0;37,0;0;1550;0;0;53,820;54,0;3434,83;0,
   0;0,00;0,800;686,97;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,736;79,22;0,000;0,00;0,000;0
   ,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   52;37;37;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;55;45;1100;450;1550;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 11h30; 155,0; 12,0; ;0,0;1,0;1,0;1,0; -52,0; -
   52,0;0,0;82,0;82,0;82,0;35,0;35,0;35,0;0;1530;0;54,560;52,0;3346,10;0,
   0;0,00;0,800;669,22;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;9,749;1063,81;0,000
   ;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   50;35;35;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;53;47;1060;470;1530;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;12h00;155,0;12,0;;0,0;82,0;82,0;82,0;31,0;31,0;0
   ,0;7,0;0,0;0,0;-49,0;-
   49,0;31,0;0;1510;0;0;54,560;0,0;0,00;49,0;3153,05;0,800;2522,44;;;;;;;;
   ;;;;;79,0;0,0;0,000;0,00;36,961;4033,18;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;18
   6;-49;186;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;51;49;1020;490;1510;20;10;
```



```
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;12h30;156,0;13,0;;0,0;79,0;79,0;79,0;30,0;30,0;0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-51,0;-
   51,0;30,0;0;1490;0;0;43,655;0,0;0,00;51,0;2725,59;0,800;2180,47;;;;;;;;
   ;;;;;79,0;0,0;0,000;0,00;171,842;15003,53;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;
   188; -51; 188; ;; 17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;49;51;980;510;1490;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;13h00;156,0;13,0;;0,0;79,0;79,0;79,0;32,0;32,0;0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-53,0;-
   53,0;32,0;0;1470;0;0;43,655;0,0;0,00;53,0;2832,48;0,800;2265,98;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;30,432;2657,02;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;20
   2;-53;202;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;47;53;940;530;1470;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 13h30; 156,0; 13,0; ;0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 34,0; 34,0; 0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-55,0;-
   55,0;34,0;0;1450;0;0;41,465;0,0;0,00;55,0;2818,92;0,800;2255,13;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;19,273;1598,31;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;20
  4;-55;204;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;45;55;900;550;1450;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 14h00; 152,0; 13,0; ;0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 36,0; 36,0; 0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-57,0;-
   57,0;36,0;0;1430;0;0;41,465;0,0;0,00;57,0;2921,42;0,800;2337,14;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;81,922;6793,79;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;20
   6;-57;206;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;43;57;860;570;1430;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;14h30;236,0;13,0;;0,0;79,0;79,0;79,0;38,0;38,0;0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-59,0;-
   59,0;38,0;0;1410;0;0;43,875;0,0;0,00;59,0;3166,12;0,800;2532,89;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;173,137;15192,77;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;
   208;-59;208;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;41;59;820;590;1410;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;15h00;156,0;13,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;36,0;36,0;0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-61,0;-
   61,0;36,0;0;1390;0;0;43,875;0,0;0,00;61,0;3273,44;0,800;2618,75;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;147,310;12926,45;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;
   210; -61; 210;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;39;61;780;610;1390;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 15h30; 156,0; 13,0; ;0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 38,0; 38,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-63,0;-
   63,0;38,0;0;1370;0;0;44,805;0,0;0,00;63,0;3439,36;0,800;2751,49;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;37,982;3403,57;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;21
   2;-63;212;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;37;63;740;630;1370;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 16h00; 152,0; 13,0;; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 40,0; 40,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-65,0;-
   65,0;40,0;0;1350;0;0;44,805;0,0;0,00;65,0;3548,55;0,800;2838,84;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,868;77,78;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;214;-
   65;214;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;35;65;700;650;1350;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;16h30;152,0;13,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;42,0;42,0;0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-67,0;-
   67,0;42,0;0;1330;0;0;43,400;0,0;0,00;67,0;3563,60;0,800;2850,88;;;;;;;;;
   216; -67; 216;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;33;67;660;670;1330;20;10;
```



```
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;17h00;156,0;13,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;44,0;44,0;0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-69,0;-
   69,0;44,0;0;1310;0;0;43,400;0,0;0,00;69,0;3669,97;0,800;2935,98;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;589,065;51130,84;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;
   218;-69;218;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;31;69;620;690;1310;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 17h30; 156,0; 13,0; ;0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 50,0; 50,0; 0
   ,0;4,0;4,0;4,0;-67,0;-
   67,0;50,0;0;1290;0;0;55,185;0,0;0,00;67,0;4353,19;0,800;3482,55;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;447,761;49419,38;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;
   220; -71; 220; ;; 17,04;0;0,00;4;54,53;;;;;;29;71;580;710;1290;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 18h00; 163,0; 20,0; ; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -27,0; -
   27,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-73,0;-73,0;-
   27,0;0;1270;0;0;55,185;27,0;1754,27;73,0;4743,03;0,800;4145,28;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;331,396;36576,18;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   27; -73; -27;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;27;73;540;730;1270;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;18h30;163,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-25,0;-
   25,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-75,0;-75,0;-
   25,0;0;1250;0;0;133,450;25,0;3580,95;75,0;10742,85;0,800;9310,47;;;;;;;
   ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;6,619;1766,61;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   25;-75;-25;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;25;75;500;750;1250;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 19h00; 163,0; 20,0;; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -23,0; -
   23,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-77,0;-77,0;-
   23,0;0;1230;0;0;133,450;23,0;3294,47;77,0;11029,33;0,800;9482,36;;;;;;;;
   ;;;;;;0,0;0,0;31,820;8492,76;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   23; -77; -23;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;23;77;460;770;1230;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 19h30; 163,0; 20,0; ; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -21,0; -
   21,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-79,0;-79,0;-
   21,0;0;1210;0;0;62,205;21,0;1511,85;79,0;5687,45;0,800;4852,33;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;19,443;2418,90;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   21; -79; -21;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;21;79;420;790;1210;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;20h00;159,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-19,0;-
   19,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-81,0;-81,0;-
   19,0;0;1190;0;0;62,205;19,0;1367,87;81,0;5831,43;0,800;4938,72;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;17,224;2142,84;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   19; -81; -19;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;19;81;380;810;1190;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 20h30; 159,0; 20,0; ;0,0;0,0;0,0;0,0; -17,0; -
   17,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-83,0;-83,0;-
   17,0;0;1170;0;0;51,860;17,0;1048,02;83,0;5116,78;0,800;4303,03;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;62,992;6533,53;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   17; -83; -17;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;17;83;340;830;1170;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;21h00;158,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-15,0;-
   15,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-85,0;-85,0;-
   15,0;0;1150;0;0;51,860;15,0;924,72;85,0;5240,08;0,800;4377,01;;;;;;;;;
   ;;;0,0;0,0;0,000;0,00;91,609;9501,69;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-15;-
   85; -15;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;15;85;300;850;1150;20;10;
```



```
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 21h30; 163,0; 20,0; ; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -13,0; -
  13,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-87,0;-87,0;-
  13,0;0;1130;0;0;36,450;13,0;601,09;87,0;4022,71;0,800;3338,38;;;;;;;;;;
  ;;;0,0;0,0;0,000;0,00;17,550;1279,40;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-13;-
  87; -13;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;13;87;260;870;1130;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;22h00;158,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-11,0;-
  11,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-89,0;-89,0;-
  11,0;0;1110;0;0;36,450;11,0;508,62;89,0;4115,18;0,800;3393,87;;;;;;;;;
  ;;;0,0;0,0;146,025;10645,22;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
  11;-89;-11;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;11;89;220;890;1110;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;22h30;158,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-9,0;-
  9,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-91,0;-91,0;-
  9,0;0;1090;0;36,550;9,0;417,04;91,0;4216,76;0,800;3456,81;;;;;;;;;;;
  ;0,0;0,0;0,000;0,00;255,515;18678,15;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-9;-
  91; -9;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;9;91;180;910;1090;20;10;
01/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 23h00; 163,0; 20,0; ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0; -7,0; -
  7,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-93,0;-93,0;-
  7,0;0;1070;0;36,550;7,0;324,37;93,0;4309,43;0,800;3512,42;;;;;;;;;;;;
  ;0,0;0,0;0,000;0,00;90,977;6650,42;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-7;-
  93; -7;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;7;93;140;930;1070;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;23h30;162,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-5,0;-
  5,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-95,0;-95,0;-
  5,0;0;1050;0;36,500;5,0;231,44;95,0;4397,36;0,800;3564,18;;;;;;;;;;;;
  ;0,0;0,0;0,000;0,00;84,466;6166,02;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-5;-
  95;-5;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;5;95;100;950;1050;20;10;
01/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;24h00;158,0;20,0;;0,0;50,0;48,0;50,0;45,0;47,0;0
   ,0;30,0;28,0;30,0;-69,0;-
  67,0;47,0;0;1030;0;36,500;0,0;0,00;67,0;3101,30;0,800;2481,04;;;;;;;;
  ;;;;;50,0;30,0;139,327;10170,87;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000
  ;143;-67;143;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;3;97;60;970;1030;20;10;
(...)
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;00h30;0,0;0,0;;0,0;73,0;74,0;65,0;74,0;65,0;0,0;53
   ,0;54,0;45,0;54,0;45,0;65,0;0,0;0,00;0;36,000;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;0,000;0,00;48,429;3486,89;0,000;0
   ,00;0;0,00;74;54;74;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;36,000;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;40,308;2902
   ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;32,900;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;0,000;0,00;31,223;2054,47;0,000;0
   ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 02h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 55
   ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;0;32,900;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,11;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;
```



```
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;29,995;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,000;0,000;69,208;4151,79;0,000;0
  30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;03h00;0,0;0,0;;0,0;65,0;70,0;70,0;70,0;70,0;0,0;25
  ,0;40,0;40,0;40,0;40,0;70,0;0,0;0,00;0;29,995;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;65,0;25,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;28,603;1715
  ,89;0;0,00;65;30;65;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;03h30;0,0;0,0;;0,0;65,0;70,0;70,0;70,0;70,0;0,0;25
  ,0;40,0;40,0;40,0;40,0;70,0;0,0;0,00;0;25,345;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;65,0;25,0;0,000;0,00;0,000;0,00;16,440;833,34;0,000;0,
  00;0;0,00;65;35;65;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 04h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 25,0; 35,0; 35,0; 35,0; 35,0; 65
  ,0;65,0;65,0;65,0;65,0;65,0;0,0;0,00;0;0;25,345;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;5,164;261,7
  30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 04h30; 0,0; 0,0; j0,0; 25,0; 35,0; 35,0; 35,0; 35,0; 65
  ,0;65,0;65,0;65,0;65,0;65,0;0,0;0,00;0;26,290;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;0,000;0,00;0,000;0,00;48,629;2556,91;0,000;0
  ,00;0;0,00;30;65;65;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;26,290;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 05h30; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 0,0; 55
  ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;32,525;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,000;0,000;49,987;3251,65;0,000;0
  ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 06h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 0,0; 55
  ,0;55,0;55,0;55,0;55,0;75,0;0,0;0,00;0;32,525;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  0,00;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,000;0,000;16,638;1082,30;0,000;0
  ,00;0;0,00;75;55;75;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 06h30; 0,0; 0,0; j0,0; 1,0; 1,0; 1,0; 1,0; 1,0; 0,0; 59,0; 79
  ,0;59,0;79,0;59,0;59,0;0,0;0,00;0;40,200;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;79,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;8,829;709,85;0;0,
  30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;07h00;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;59,0;79
  ,0;79,0;79,0;79,0;79,0;0,0;0,00;0;40,200;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;79,0;0,000;0,000;0,000;22,707;1825,64;0,000;0,00;0;
  0,00;1;79;79;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;07h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;100,000;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,0
  0;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;37,429;7485,80;0,000;0,00;
  0;0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;08h00;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;100,000;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,0
  0;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;37,646;7529,20;0,000;0,00;
```



```
,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;98,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;4,619;912,76;0,000;0,00;0;0,
  30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;09h00;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;95,0;82
  ,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;98,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;39,841;7872,98;0,000;0,00;0;
  0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;0;76,110;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,00;0,272;41,40;0,000;0,00;0,0
  00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;10h00;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;0;76,110;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;51,691;7868,40;0
  ;0,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;10h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;102,0;8
  2,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;0;53,820;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,00;3,884;418,07;0;0
  ,00;1;82;82;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;53,820;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;3,716;399,99;0;0,
  30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;11h30;0,0;0,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;1,0;1,0;0,0;82,0;82
  ,0;82,0;82,0;82,0;82,0;0,0;0,00;0;54,560;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;0,000;0,00;15,802;1724,31;0,000;0,00;0;
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;82,0;0,0;0,00;0;54,560;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;79,0;0,0;0,000;0,000;0,000;18,758;2046,87;0,000;0,00;0;
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;0;43,655;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;79,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;8,614;752,09;0;0,
  30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 13h00; 0, 0; 0, 0; ; 0, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 4,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;43,655;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;21,322;1861,62;0;
  0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;0;41,465;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 14h00; 0, 0; 0, 0; ; 0, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 0, 0; 4,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;41,465;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;30,917;2563,95;0,000;0,00;0;
```



```
0;0,0;0,0;0,0;0,0;79,0;0,0;0,00;0;43,875;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;50,050;4391,89;0,000;0,00;0;
  30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 15h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 0,0; 0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;43,875;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;7,766;681,47;0,000;0,00;0,0
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;0;44,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;6,277;562,48;0;0,
  30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 16h00; 0,0; 0,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 75,0; 0,0; 0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;0;44,805;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;23,452;2101,53;0,000;0,00;0;
  0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;0;43,400;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;15,093;1310,07;0,000;0,00;0;
  30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 17h00; 0, 0; 0, 0; ; 0, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; 0, 0; 0,
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;75,0;0,0;0,00;0;0;43,400;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;151,710;13168,43;0,000;0,00;
  0;0,00;83;0;83;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21; ACTEUR; PRIMAIRE; 17h30; 0, 0; 0, 0; ; 0, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 79, 0; 0, 0; 4,
  0;4,0;4,0;4,0;79,0;0,0;0,00;0;55,185;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;
  ;;;;;;;;;;83,0;0,0;0,000;0,000;0,000;59,195;6533,35;0,000;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;55,185;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;23,126;2552,42;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;133,450;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;9,099;2428,52;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;133,450;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;10,230;2730,39;0,000;0,00;0;0,00;0
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;62,205;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;8,802;1095,06;0;0,00;0;0
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;62,205;0,0;0,00;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,00;40,303;5014,10;0;0,00;0;
```



```
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;51,860;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,00;12,105;1255,53;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;51,860;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,00;32,982;3420,89;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,450;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;19,025;1386,92;0,000;0,00;0;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;36,450;0,0;0,00;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,000;0,000;0,00;97,181;7084,49;0;0,00;0;
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,550;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;10,812;790,36;0;0,00;0;0
  ;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;36,550;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;
  0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,00;0;0;36,500;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;0,00;;;;;;;;
  ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,000;0,000;0,00;51,860;3785,78;0,000;0,00;0;0,00;0;
  0;0;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;PRIMAIRE;24h00;0,0;0,0;;0,0;50,0;48,0;50,0;48,0;50,0;0,0;30
  ,0;28,0;30,0;28,0;30,0;50,0;0,0;0,00;0;36,500;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800;
  5;0;0,00;48;28;48;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;0;0;0;0;0;0;0;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;00h30;220,0;13,0;;0,0;73,0;74,0;65,0;-25,0;-
  34,0;0,0;53,0;54,0;45,0;53,0;44,0;44,0;0;1990;0;0;36,000;34,0;1556,79;0,
  0;0,00;0,800;311,36;;;;;;;;;;;75,0;55,0;233,501;16812,07;0,000;0,00;0
  ,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;124;54;124;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;99;1;
  1980;10;1990;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 01h00; 146,0; 13,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -22,0; -
  22,0;0,0;55,0;55,0;55,0;52,0;52,0;52,0;0;1970;0;0;36,000;22,0;1007,34;0,
  0;0,00;0,800;201,47;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;130,103;9367,42;0,
  000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;128;52;128;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;97;3;1
  940;30;1970;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 01h30; 146,0; 13,0;; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -20,0; -
  20,0;0,0;55,0;55,0;55,0;50,0;50,0;50,0;0;1950;0;0;32,900;20,0;853,76;0,0
  ;0,00;0,800;170,75;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;52,214;3435,68;0,00
  0;0,00;0,000;0,000;130;50;130;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;95;5;190
  0;50;1950;20;10;
```



```
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;02h00;146,0;13,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;-18,0;-
   18,0;0,0;55,0;55,0;55,0;48,0;48,0;48,0;0;1930;0;0;32,900;18,0;768,38;0,0
   ;0,00;0,800;153,68;;;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;224,382;14764,34;0,
   000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;132;48;132;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;93;7;1
   860;70;1930;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 02h30; 146,0; 13,0; ; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; -16,0; -
   16,0;0,0;55,0;55,0;55,0;46,0;46,0;46,0;0;1910;0;0;29,995;16,0;636,53;0,0
   ;0,00;0,800;127,31;;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;111,731;6702,74;0,000;0,00;0,0
   00;0,00;0,000;0,00;0;0,000;134;46;134;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;91;9;18
   20;90;1910;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 03h00; 146,0; 13,0; ; 0,0; 65,0; 70,0; 70,0; -19,0; -
   19,0;0,0;25,0;40,0;40,0;29,0;29,0;29,0;0;1890;0;0;29,995;19,0;755,88;0,0
   ;0,00;0,800;151,18;;;;;;;;;;;;65,0;25,0;0,000;0,00;193,481;11606,93;0,
   000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;106;14;106;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;89;11;
   1780;110;1890;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 03h30; 140,0; 15,0; ; 0,0; 65,0; 70,0; 70,0; -17,0; -
   17,0;0,0;25,0;40,0;40,0;27,0;27,0;27,0;0;1870;0;25,345;17,0;597,26;0,0
   ;0,00;0,800;119,45;;;;;;;;;;;;65,0;25,0;74,266;3764,54;0,000;0,00;0,00
   0;0,00;0,000;0,000;0,000;108;12;108;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;87;13;17
   40;130;1870;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 04h00; 135,0; 15,0; ; 0,0; 25,0; 35,0; 35,0; -48,0; -
   48,0;0,0;65,0;65,0;65,0;48,0;48,0;48,0;0;1830;0;0;25,345;48,0;1686,38;0,
   0;0,00;0,800;337,28;;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;149,241;7565,03;0,000;0,00;0,
   000;0,00;0,000;0,000;0;0,000;2;48;48;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;83;17;166
   0;170;1830;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 04h30; 125, 0; 15, 0; ; 0, 0; 25, 0; 35, 0; 35, 0; -46, 0; -
   46,0;0,0;65,0;65,0;65,0;46,0;46,0;46,0;0;1810;0;0;26,290;46,0;1659,59;0,
   0;0,00;0,800;331,92;;;;;;;;;;;;25,0;65,0;18,679;982,14;0,000;0,00;0,00
   0;0,00;0,000;0,000;0,000;4;46;46;;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;81;19;1620;
   190;1810;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;05h00;125,0;15,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;-4,0;-
   4,0;0,0;55,0;55,0;55,0;34,0;34,0;34,0;0;1790;0;0;26,290;4,0;144,31;0,0;0
   ,00;0,800;28,86;;;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;0,000;0,00;93,319;4906,71;0,000;0
   ,00;0,000;0,00;0;0,000;146;34;146;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;79;21;1580;
   210;1790;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 05h30; 125, 0; 15, 0; ; 0, 0; 75, 0; 75, 0; 75, 0; -2, 0; -
   2,0;0,0;55,0;55,0;55,0;32,0;32,0;32,0;0;1770;0;0;32,525;2,0;84,63;0,0;0,
   00;0,800;16,93;;;;;;;;;;;;75,0;55,0;81,544;5304,44;0,000;0,00;0,000;0,
   00;0,000;0,00;0;0,000;148;32;148;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;77;23;1540;2
   30;1770;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;06h00;129,0;15,0;;0,0;75,0;75,0;75,0;0,0;0,0;0,0
   ;55,0;55,0;55,0;30,0;30,0;30,0;0;1750;0;0;32,525;0,0;0,00;0,0;0,00;0,800
   ;0,00;;;;;;;;;;75,0;55,0;92,704;6030,40;0,000;0,00;0,000;0,000;
   0,00;0;0,000;150;30;150;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;75;25;1500;250;1750;2
   0;10;
```



```
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 06h30; 129,0; 15,0; ; 0,0; 1,0; 1,0; 1,0; -72,0; -
   72,0;0,0;59,0;79,0;59,0;52,0;32,0;32,0;0;1730;0;0;40,200;72,0;3599,14;0,
   0;0,00;0,800;719,83;;;;;;;;;;;;;1,0;79,0;39,797;3199,68;0,000;0,00;0,00
   0;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   70;52;52;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;73;27;1460;270;1730;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 07h00; 129, 0; 15, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -70, 0; -
   70,0;0,0;59,0;79,0;79,0;50,0;50,0;50,0;0;1710;0;0;40,200;70,0;3499,16;0,
   0;0,00;0,800;699,83;;;;;;;;;;;;1,0;79,0;213,011;17126,08;0,000;0,00;0,
   000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   68;50;50;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;71;29;1420;290;1710;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 07h30; 129, 0; 15, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -68, 0; -
   68,0;0,0;102,0;82,0;82,0;51,0;51,0;51,0;0;1690;0;0;100,000;68,0;7465,58;
   0,0;0,00;0,800;1493,12;;;;;;;;;;;1,0;82,0;200,850;40170,00;0,000;0,00
   ;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   66;51;51;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;69;31;1380;310;1690;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 08h00; 129, 0; 15, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -66, 0; -
   66,0;0,0;102,0;82,0;82,0;49,0;49,0;49,0;0;1670;0;0;100,000;66,0;7246,01;
   0,0;0,00;0,800;1449,20;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;165,712;33142,40;0,000;0,00
   ;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   64;49;49;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;67;33;1340;330;1670;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 08h30; 129,0; 15,0; ; 0,0; 1,0; 1,0; 1,0; -64,0; -
   64,0;0,0;95,0;82,0;82,0;47,0;47,0;47,0;0;1650;0;98,805;64,0;6949,95;0,
   0;0,00;0,800;1389,99;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;228,484;45150,72;0
   ,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   62;47;47;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;65;35;1300;350;1650;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;09h00;130,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-62,0;-
   62,0;0,0;95,0;82,0;82,0;45,0;45,0;45,0;0;1630;0;98,805;62,0;6732,77;0,
   0;0,00;0,800;1346,55;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;72,789;14383,83;0,
   000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   60;45;45;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;63;37;1260;370;1630;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 09h30; 155, 0; 12, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -60, 0; -
   60,0;0,0;102,0;82,0;82,0;43,0;43,0;43,0;0;1610;0;0;76,110;60,0;5153,88;0
   ,0;0,00;0,800;1030,78;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;4,506;685,90;0,00
   0;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   58;43;43;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;61;39;1220;390;1610;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;10h00;155,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-58,0;-
   58,0;0,0;102,0;82,0;82,0;41,0;41,0;41,0;0;1590;0;0;76,110;58,0;4982,08;0
   ,0;0,00;0,800;996,42;;;;;;;;;;;1,0;82,0;124,815;18999,34;0,000;0,00;0
   ,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   56;41;41;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;59;41;1180;410;1590;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;10h30;155,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-56,0;-
   56,0;0,0;102,0;82,0;82,0;39,0;39,0;39,0;0;1570;0;0;53,820;56,0;3562,05;0
   ,0;0,00;0,800;712,41;;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;28,810;3101,11;0,000;0,00;0,0
   00;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   54;39;39;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;57;43;1140;430;1570;20;10;
```



```
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;11h00;155,0;12,0;;0,0;1,0;1,0;1,0;-54,0;-
   54,0;0,0;92,0;82,0;82,0;37,0;37,0;37,0;0;1550;0;0;53,820;54,0;3434,83;0,
   0;0,00;0,800;686,97;;;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,736;79,22;0,000;0,00;0,000;0
   ,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   52;37;37;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;55;45;1100;450;1550;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 11h30; 155, 0; 12, 0; ; 0, 0; 1, 0; 1, 0; 1, 0; -52, 0; -
   52,0;0,0;82,0;82,0;82,0;35,0;35,0;35,0;0;1530;0;0;54,560;52,0;3346,10;0,
   0;0,00;0,800;669,22;;;;;;;;;;;;;1,0;82,0;0,000;0,00;9,749;1063,81;0,000
   ;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   50;35;35;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;53;47;1060;470;1530;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;12h00;155,0;12,0;;0,0;82,0;82,0;82,0;31,0;31,0;0
   ,0;7,0;0,0;0,0;-49,0;-
  49,0;31,0;0;1510;0;0;54,560;0,0;0,00;49,0;3153,05;0,800;2522,44;;;;;;;;
   ;;;;;79,0;0,0;0,000;0,00;36,961;4033,18;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;18
   6;-49;186;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;51;49;1020;490;1510;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;12h30;156,0;13,0;;0,0;79,0;79,0;79,0;30,0;30,0;0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-51,0;-
   51,0;30,0;0;1490;0;0;43,655;0,0;0,00;51,0;2725,59;0,800;2180,47;;;;;;;;
   ;;;;;79,0;0,0;0,000;0,00;171,842;15003,53;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;
   188;-51;188;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;49;51;980;510;1490;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 13h00; 156,0; 13,0; ;0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 32,0; 32,0; 0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-53,0;-
   53,0;32,0;0;1470;0;0;43,655;0,0;0,00;53,0;2832,48;0,800;2265,98;;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;30,432;2657,02;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;20
   2;-53;202;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;47;53;940;530;1470;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 13h30; 156,0; 13,0; ;0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 34,0; 34,0; 0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-55,0;-
   55,0;34,0;0;1450;0;0;41,465;0,0;0,00;55,0;2818,92;0,800;2255,13;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;19,273;1598,31;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;20
   4;-55;204;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;45;55;900;550;1450;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;14h00;152,0;13,0;;0,0;79,0;79,0;79,0;36,0;36,0;0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-57,0;-
   57,0;36,0;0;1430;0;0;41,465;0,0;0,00;57,0;2921,42;0,800;2337,14;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;81,922;6793,79;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;20
   6;-57;206;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;43;57;860;570;1430;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 14h30; 236,0; 13,0;; 0,0; 79,0; 79,0; 79,0; 38,0; 38,0; 0
   ,0;4,0;0,0;0,0;-59,0;-
   59,0;38,0;0;1410;0;0;43,875;0,0;0,00;59,0;3166,12;0,800;2532,89;;;;;;;;
   208;-59;208;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;41;59;820;590;1410;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 15h00; 156,0; 13,0;; 0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 36,0; 36,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-61,0;-
   61,0;36,0;0;1390;0;0;43,875;0,0;0,00;61,0;3273,44;0,800;2618,75;;;;;;;;
   210;-61;210;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;39;61;780;610;1390;20;10;
```



```
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 15h30; 156,0; 13,0; ;0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 38,0; 38,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-63,0;-
   63,0;38,0;0;1370;0;0;44,805;0,0;0,00;63,0;3439,36;0,800;2751,49;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;37,982;3403,57;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;21
   2;-63;212;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;37;63;740;630;1370;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 16h00; 152,0; 13,0; ;0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 40,0; 40,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-65,0;-
   65,0;40,0;0;1350;0;0;44,805;0,0;0,00;65,0;3548,55;0,800;2838,84;;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;0,000;0,00;0,868;77,78;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;214;-
   65;214;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;35;65;700;650;1350;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 16h30; 152,0; 13,0; ;0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 42,0; 42,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-67,0;-
   67,0;42,0;0;1330;0;0;43,400;0,0;0,00;67,0;3563,60;0,800;2850,88;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;190,147;16504,76;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;
   216; -67; 216; ;; 17,04; 0; 0,00; 0; 0,00; ;; ;; ;; 33; 67; 660; 670; 1330; 20; 10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 17h00; 156,0; 13,0; ;0,0; 75,0; 75,0; 75,0; 44,0; 44,0; 0
   ,0;0,0;0,0;0,0;-69,0;-
   69,0;44,0;0;1310;0;0;43,400;0,0;0,00;69,0;3669,97;0,800;2935,98;;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;589,065;51130,84;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;
   218; -69; 218; ;; 17,04; 0; 0,00; 0; 0,00; ;; ;; ;31; 69; 620; 690; 1310; 20; 10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;17h30;156,0;13,0;;0,0;79,0;79,0;79,0;50,0;50,0;0
   ,0;4,0;4,0;4,0;-67,0;-
   67,0;50,0;0;1290;0;55,185;0,0;0,00;67,0;4353,19;0,800;3482,55;;;;;;;;
   ;;;;;83,0;0,0;447,761;49419,38;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;
   220;-71;220;;;17,04;0;0,00;4;54,53;;;;;;29;71;580;710;1290;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;18h00;163,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-27,0;-
   27,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-73,0;-73,0;-
   27,0;0;1270;0;55,185;27,0;1754,27;73,0;4743,03;0,800;4145,28;;;;;;;;;
   27; -73; -27;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;27;73;540;730;1270;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 18h30; 163,0; 20,0; ; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -25,0; -
   25,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-75,0;-75,0;-
   25,0;0;1250;0;0;133,450;25,0;3580,95;75,0;10742,85;0,800;9310,47;;;;;;;
   ;;;;;;0,0;0,0;0,000;0,00;6,619;1766,61;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   25; -75; -25;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;25;75;500;750;1250;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;19h00;163,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-23,0;-
   23,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-77,0;-77,0;-
   23,0;0;1230;0;0;133,450;23,0;3294,47;77,0;11029,33;0,800;9482,36;;;;;;;
   ;;;;;;0,0;0,0;31,820;8492,76;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-
   23;-77;-23;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;;23;77;460;770;1230;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;19h30;163,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-21,0;-
   21,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-79,0;-79,0;-
   21,0;0;1210;0;0;62,205;21,0;1511,85;79,0;5687,45;0,800;4852,33;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;19,443;2418,90;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;-
   21; -79; -21;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;21;79;420;790;1210;20;10;
```



```
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;20h00;159,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-19,0;-
   19,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-81,0;-81,0;-
   19,0;0;1190;0;0;62,205;19,0;1367,87;81,0;5831,43;0,800;4938,72;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;17,224;2142,84;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   19;-81;-19;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;19;81;380;810;1190;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 20h30; 159,0; 20,0; ; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -17,0; -
   17,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-83,0;-83,0;-
   17,0;0;1170;0;0;51,860;17,0;1048,02;83,0;5116,78;0,800;4303,03;;;;;;;;;
   ;;;;0,0;0,0;62,992;6533,53;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;-
   17; -83; -17;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;17;83;340;830;1170;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 21h00; 158,0; 20,0; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -15,0; -
   15,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-85,0;-85,0;-
   15,0;0;1150;0;0;51,860;15,0;924,72;85,0;5240,08;0,800;4377,01;;;;;;;;;
   ;;;0,0;0,0;0,000;0,00;91,609;9501,69;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;-15;-
   85; -15;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;15;85;300;850;1150;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;21h30;163,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-13,0;-
   13,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-87,0;-87,0;-
   13,0;0;1130;0;0;36,450;13,0;601,09;87,0;4022,71;0,800;3338,38;;;;;;;;;;
   ;;;0,0;0,0;0,000;0,00;17,550;1279,40;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-13;-
   87;-13;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;13;87;260;870;1130;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 22h00; 158,0; 20,0; ; 0,0; 0,0; 0,0; 0,0; -11,0; -
   11,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-89,0;-89,0;-
   11,0;0;1110;0;0;36,450;11,0;508,62;89,0;4115,18;0,800;3393,87;;;;;;;;;;
   ;;;0,0;0,0;146,025;10645,22;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;0,000;0,000;-
   11; -89; -11;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;11;89;220;890;1110;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;22h30;158,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-9,0;-
   9,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-91,0;-91,0;-
   9,0;0;1090;0;36,550;9,0;417,04;91,0;4216,76;0,800;3456,81;;;;;;;;;;;;;
   ;0,0;0,0;0,000;0,00;255,515;18678,15;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-9;-
   91; -9;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;9;91;180;910;1090;20;10;
30/11/21;ACTEUR;SECONDAIRE;23h00;163,0;20,0;;0,0;0,0;0,0;0,0;-7,0;-
   7,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-93,0;-93,0;-
   7,0;0;1070;0;36,550;7,0;324,37;93,0;4309,43;0,800;3512,42;;;;;;;;;;;;;
   ;0,0;0,0;0,000;0,00;90,977;6650,42;0,000;0,00;0,000;0,00;0,000;-7;-
   93; -7;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;7;93;140;930;1070;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 23h30; 162,0; 20,0; ;0,0;0,0;0,0;0,0; -5,0; -
   5,0;0,0;0,0;0,0;0,0;-95,0;-95,0;-
   5,0;0;1050;0;0;36,500;5,0;231,44;95,0;4397,36;0,800;3564,18;;;;;;;;;;;;
   ;0,0;0,0;0,000;0,00;84,466;6166,02;0,000;0,00;0,000;0,00;0;0,000;-5;-
   95; -5;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;5;95;100;950;1050;20;10;
30/11/21; ACTEUR; SECONDAIRE; 24h00; 158,0; 20,0; ;0,0; 50,0; 48,0; 50,0; 45,0; 47,0; 0
   ,0;30,0;28,0;30,0;-69,0;-
   67,0;47,0;0;1030;0;36,500;0,0;0,00;67,0;3101,30;0,800;2481,04;;;;;;;;
   ;143;-67;143;;;17,04;0;0,00;0;0,00;;;;;;3;97;60;970;1030;20;10;
```



7.4.2.2 Fichier PARTICIPATION

7.4.2.2.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv, avec séparateur « point-virgule »

7.4.2.2.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

<NomRR>_PARTICIPATION_RF_<AAAAMM>_<indice fichier>.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<nomrr></nomrr>	Nom du Responsable de Réserve	Nom du Responsable de
	(identifiant communiqué par RTE)	Réserve
<aaaamm></aaaamm>	Mois de l'année sur lequel portent	AAAAMM
	les données	
<indice fichier=""></indice>		Version du fichier. Premier
		indice: « 01 », puis
		incrémentation à chaque
		génération du fichier

Exemple: ACTOR_PARTICIPATION_RF_200304_01.csv

7.4.2.2.3 En-tête

La première ligne contient les identifiants :

Date; EDP; Acteur; Type réserve; Programme; 00h30; ...; 02h00; 02h30; 03h00; 02h30; 03h00; 04h00; 04h30; ...; 24h00;

7.4.2.2.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes contiennent les informations :

Date	Date des données. Tous les jours d'un mois.	
EDP	Nom de l'EDP	
Acteur	Nom du responsable de réserve	
Acteur	(un responsable de réserve par fichier).	
Type réserve	Indique le type de réserve : PRIMAIRE ou SECONDAIRE	
Programme	PAJ-1 à la hausse	
	PAJ-1 à la baisse	
	PAJ à la hausse	
	PAJ à la baisse	
	PAJ Hors Fortuit à la hausse	



	 PAJ Hors Fortuit à la baisse PMJ à la hausse PMJ à la baisse
Pas demi-horaire	Valeurs des différents programmes pour chaque pas demi-horaire pour le PRIMAIRE et le SECONDAIRE. Toutes les journées sont sur 25 heures dans ce fichier car les pas de temps 02h30 et 03h00 sont dupliqués en 02h30 B et 03h00 B afin de gérer le changement d'heure ETE/HIVER. Mais aucune valeur n'est renseignée pour les pas demi-horaires pour lesquels il n'existe pas de valeurs. Attention le premier pas demi horaire est 0h30 et il correspond à la période 0h>0h30

7.4.2.2.5 Exemple

ACTOR_PARTICIPATION_RF_201704_09.csv

```
Date;EDP;Acteur;Type
   réserve; Programme; 00h30; 01h00; 01h30; 02h00; 02h30; 03h00; 02h30 B; 03h00
   B;03h30;04h00;04h30;...;24h00;
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ-1 à la
   hausse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ-1 à la
   baisse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ à la
   hausse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ à la
   baisse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   hausse;4,0;4,0;4,0;4,0;4,;...
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   baisse;4,0;4,0;4,0;4,0;4,;...
8 01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ à la
   hausse;4,0;4,0;0,0;;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;...
   01/04/17; LEDESH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ à la
   baisse;4,0;4,0;0,0;;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;...
10 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ-1 à la
   hausse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
11 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ-1 à la
   baisse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
12 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ à la
   hausse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
13 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ à la
   baisse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
14 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   hausse; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 4, ; . . .
15 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   baisse;5,2;5,2;5,2;5,2;4,;...
16 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PMJ à la
   hausse;5,2;5,2;0,0;;5,2;5,2;5,2;5,2;5,2;...
```



```
17 01/04/17; LEDESH; ACTOR; SECONDAIRE; PMJ à la
   baisse; 5, 2; 5, 2; 0, 0; ; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 5, 2; ...
18 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ-1 à la
   hausse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
19 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ-1 à la
   baisse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
20 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ à la
   hausse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
21 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ à la
   baisse;4,0;4,0;4,0;0,0;;;0,0;0,0;4,0;4,0;...
22 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   hausse;4,0;4,0;4,0;4,0;4,;...
23 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   baisse;4,0;4,0;4,0;4,0;4,;...
24 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ à la
   hausse;4,0;4,0;0,0;;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;...
25 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ à la
   baisse;4,0;4,0;0,0;;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;4,0;...
26 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ-1 à la
   hausse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
27 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ-1 à la
   baisse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
28 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ à la
   hausse; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 0, 0; ;; 0, 0; 0, 0; 5, 2; 5, 2; ...
29 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ à la
   baisse;5,2;5,2;5,2;0,0;;;0,0;0,0;5,2;5,2;...
30 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PAJ Hors Fortuit à la
   hausse; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 4, ; . . .
31 01/04/17;LEDE8H;ACTOR;SECONDAIRE;PAJ Hors Fortuit à la
   baisse; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 5, 2; 4, ; ...
32 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PMJ à la
   hausse;5,2;5,2;0,0;;5,2;5,2;5,2;5,2;5,2;...
33 01/04/17; LEDE8H; ACTOR; SECONDAIRE; PMJ à la
   baisse;5,2;5,2;0,0;;5,2;5,2;5,2;5,2;5,2;...
34 ...etc
```

7.4.2.3 Fichier INDISPO

Ce fichier contient les données de définition des périodes d'indisponibilités.

Le fichier INDISPO est à la fois un fichier de sortie et d'entrée dans la mesure où il est généré par le SI RTE, puis il est complété par le Responsable de Réserve pour être ensuite réinjecté dans le SI RTE afin d'effectuer le calcul consolidé de la rémunération, conformément aux Règles Services Système.

Remarque:

La comparaison des PAJ et PAJ Hors Fortuit est effectuée sur les Réserves dissymétriques (à la Hausse et à la Baisse).

7.4.2.3.1 *Type de fichier*

Les fichiers sont au format csv



7.4.2.3.2 Nom du fichier

En sortie du SI de RTE, le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

En entrée du SI de RTE, le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<nom prog.="" resp.=""></nom>	Nom du Responsable de Réserve	Nom du Responsable de
	(identifiant communiqué par RTE)	Réserve
<aaaamm></aaaamm>	Mois de l'année sur lequel portent	AAAAMM
	les données	
<indice fichier=""></indice>		Version du fichier. Premier
		indice : « 01 », puis
		incrémentation à chaque
		génération du fichier

Exemple: ACTOR_INDISPO_RF_200304_01.csv et ACTOR_INDISPO_RF_200304_01_acc.csv

7.4.2.3.3 En-tête

La première ligne contient les identifiants :

Date;EDP;Acteur;Type réserve;Programme;00h30; ...;02h30;03h00;02h30 B;03h00 B;
03h30;04h00; ...24h00;

7.4.2.3.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes contiennent les informations :

Date :	Date des fortuits concernés	
EDP:	Nom de l'EDP entité de production	
Acteur :	Nom du responsable de réserve	
Acteur .	(un responsable de réserve par Fichier).	
Type de réserve :	Indique le type de réserve : PRIMAIRE ou SECONDAIRE	
Programme :	Le type de programme parmi les valeurs :	
	PAJ-1 à la hausse	
	PAJ à la hausse	
	PAJ Hors Fortuit à la hausse	
	et / ou	



	 PAJ-1 à la baisse PAJ à la baisse PAJ Hors Fortuit à la baisse Pour un EDP et un type de réserve donné, soit trois lignes existent (une par programme), soit aucune.
Pas demi-horaire :	Valeurs des différents programmes pour chaque pas demi-horaire pour le PRIMAIRE et le SECONDAIRE. Les pas de temps 02h30 et 03h00 sont dupliqués en 02h30 B et 03h00 B afin de gérer le changement d'heure ETE/HIVER. Toutes les journées sont sur 25 heures dans ce fichier (50 pas de temps). Aucune valeur n'est renseignée pour les pas demi-horaire pour lesquels il n'y a pas de valeurs. Attention le premier pas demi horaire est 0h30 et il correspond à la période 0h>0h30

7.4.2.3.5 Exemple

ACTOR_INDISPO_RF_201706_02.csv

- Date; EDP; Acteur; Type
 réserve; Programme; 00h30; 01h00; 01h30; 02h00; 02h30; 03h00; 02h30 B; 03h00
 B; 03h30; 04h00; 04h30; 05h00; 05h30; 06h00; 06h30; 07h00; 07h30; 08h00; 08h30; 09h00; 09h30
 ;10h00; 10h30; 11h00; 11h30; 12h00; 12h30; 13h00; 13h30; 14h00; 14h30; 15h00; 15h30; 16h00;
 16h30; 17h00; 17h30; 18h00; 18h30; 19h00; 19h30; 20h00; 20h30; 21h00; 21h30; 22h00; 22h30; 23h00; 23h30; 24h00;

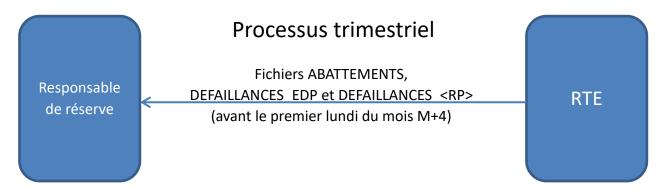


7.4.3 Modalités de transmission des fichiers

Fichier	Émetteur	Modalités de transmission
PARTICIPATION	RTE	Mail
VALORISATION	RTE	Mail
INDISPO	RTE	Mail
INDISPO acc	Responsable de réserve	Mail (<u>rte-cnes-services-</u> <u>systeme@rte-france.com</u>)

7.5 Processus trimestriel

7.5.1 Description du processus



7.5.2 Formats des fichiers

Dans le processus trimestriel les fichiers sont les suivants : ABATTEMENTS, DEFAILLANCES_EDP et DEFAILLANCES_<RP> :

- Le fichier ABATTEMENTS présente les résultats du calcul des abattements financiers appliqués au responsable de réserve dans le cadre du contrôle de performance.
- Le fichier DEFAILLANCES_EDP présente l'impact, sur les réserves du responsable de réserve, des défaillances de réglage détectées dans le cadre du contrôle de performances.



 Le fichier DEFAILLANCES_<RP> récapitule les défaillances de réglage, détectées dans le cadre du contrôle de performance, qui ont été prises en compte dans le calcul des abattements financiers.

7.5.2.1 Fichier ABATTEMENTS

Le fichier ABATTEMENTS contient les données des abattements pour un Responsable de Réserve pour la période traitée.

Ce fichier indique les abattements pour un Responsable de Réserve pour tous les jours de la période traitée même si aucune défaillance n'a été détectée.

Le tri des données dans le fichier est par « Date » puis par « Type de réserve ».

Ces fichiers sont générés pour chacun des Responsables de Réserve, même si aucun abattement n'a été calculé pour un Responsable de Réserve.

La période traitée correspond à celle sélectionnée par l'utilisateur RTE, sauf dans le cas où la date de début d'écart pour une notification faite dans la période choisie, est antérieure à la date de début (date de début période traitée = date début écart).

Le fichier contient toutes les dates pour la période traitée.

Les dates de début et de fin de période de la 1^{ère} ligne sont celles de la période traitée saisie par l'utilisateur RTE.

A partir du 3^e trimestre 2017, le calcul des abattements s'effectue sur la base du Programme de Marche (PMJ). Le format du fichier ABATTEMENTS est par conséquent modifié pour prendre en compte ce changement.

Le premier calcul concerné est celui portant sur la période Juillet-Août-Septembre 2017.

7.5.2.1.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv

7.5.2.1.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

ABATTEMENTS_<Nom Resp. Prog.>_G_AAAAMMJJ_HHMM_P_AAAAAMMJJ_AAAAMMJJ.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<nom prog.="" resp.=""></nom>	Nom du Responsable de Réserve (identifiant communiqué par RTE)	Nom du Responsable de Réserve
AAAAMMJJ_HHMM	Date et heure de génération du fichier	AAAAMMJJ_HHMM



AAAAMMJJ_AAAAMMJJ	Dates de la période traitée. La 1ère	AAAAMMJJ_AAAAMMJJ
	date correspond à la date de	
	début de la période. La 2 ^{ème} date	
	correspond à la date de fin de la	
	période (Ex : 20050301_20050430	
	correspond à la période allant du	
	01 mars 2005 au 30 avril 2005).	

Ex: ABATTEMENTS_ACTOR_G_20050501_1000_P_20050301_20050430.csv

7.5.2.1.3 En-tête

La première ligne d'entête contient les identifiants suivants:

1 Libellé « Date de début de la période» ; <valeur de la date de début de la période traitée au format JJ/MM/AAAA > ; libellé « Date de fin de la période» ; <valeur de la date de fin de la période traitée au format JJ/MM/AAAA> ;

La seconde ligne d'entête décrit la nature des données comme suit :

Date; Acteur ; Type réserve ; Pas demi-horaire ; Prescription définitive à la baisse (MW) ; PMJ à la baisse (MW) ; Somme des défaillances à la baisse (MW) ; PMJ à la baisse abattue (MW) ; Soumise à abattements à la baisse (MW) ; Prescription définitive à la hausse (MW) ; PMJ à la hausse (MW) ; Somme des défaillances à la hausse (MW) ; PMJ à la hausse abattue (MW) ; Soumise à abattements à la hausse (MW) ; Coefficient a ; Abattements (Euro) ;

7.5.2.1.4 Corps du fichier

Les lignes 3 et suivantes contiennent les informations suivantes :

Date	Date des données. Tous les jours de la période traitée.	
Acteur	Nom du responsable de programmation (un Responsable de	
	Programmation par fichier).	
Type réserve	Indique le type de réserve : PRIMAIRE ou SECONDAIRE.	
Pas demi-horaire	Indique le pas demi-horaire. 48 pas demi-horaire pour les	
	journées de 24 heures. 46 pas demi-horaire pour la journée de	
	23 heures (changement d'heure HIVER/ETE). 50 pas demi-	
	horaire pour la journée de 25 heures (changement d'heure	
	ETE/HIVER). Pour les journées particulières du changement	
	d'heure, les lignes contenant les 2 pas demi-horaire en plus	
	(respectivement en moins) sont ajoutées (respectivement	
	retirées).	
	Attention le premier pas demi horaire est 0h30 et il correspond à la période 0h>0h30	



Prescription définitive à la baisse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
PMJ à la baisse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Somme des défaillances à la baisse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
PMJ à la baisse abattue (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Soumise à abattements à la baisse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Prescription définitive à la hausse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
PMJ à la hausse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Somme des défaillances à la hausse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
PMJ à la hausse abattue (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Soumise à abattements à la hausse (MW)	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Coefficient a	Valeurs pour le pas demi-horaire.
Abattements (Euro)	Valeurs pour le pas demi-horaire.

7.5.2.1.5 Exemple

ABATTEMENTS_ACTOR_G_20151015_1435_P_20150901_20150930.csv

- 1 Date de début de la période;01/09/2015;Date de fin de la période;30/09/2015;
- Date;Acteur;Type réserve;Pas demi-horaire;Prescription définitive à la baisse
 (MW);PMJ à la baisse (MW);Somme des défaillances à la baisse (MW);PMJ à la
 baisse abattue (MW);Soumise à abattements à la baisse (MW);Prescription
 définitive à la hausse (MW);PMJ à la hausse (MW);Somme des défaillances à la
 hausse (MW);PMJ à la hausse abattue (MW);Soumise à abattements à la hausse
 (MW);Coefficient a;Abattements (Euro);
- 2 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;00h30;563,0;27,0;0,00;27,00;0,00;563,0;66,0;0,00;66,00; 0,00;0,612;0,00;
- 3 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 01h00; 563,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 563,0; 60,0; 0,00; 60,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,
- 4 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 01h30; 565,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 565,0; 60,0; 0,00; 60,00; 0,00; 0,606; 0,00;
- 5 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;02h00;565,0;27,0;0,00;27,00;0,00;565,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,606;0,00;
- 6 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;02h30;565,0;27,0;0,00;27,00;0,00;565,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,572;0,00;
- 7 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;03h00;565,0;27,0;0,00;27,00;0,00;565,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,572;0,00;
- 8 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;03h30;547,0;27,0;0,00;27,00;0,00;547,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,488;0,00;
- 9 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;04h00;547,0;27,0;0,00;27,00;0,00;547,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,488;0,00;
- 10 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;04h30;565,0;27,0;0,00;27,00;0,00;565,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,492;0,00;



11 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;05h00;565,0;27,0;0,00;27,00;0,00;565,0;60,0;0,00;60,00; 0,00;0,492;0,00; 12 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 05h30; 547,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 547,0; 60,0; 0,00; 60,00; 0,00;0,553;0,00; 13 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 06h00; 547,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 547,0; 60,0; 0,00; 60,00; 0,00;0,553;0,00; 14 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 06h30; 543,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 543,0; 68,0; 0,00; 68,00; 0,00;0,704;0,00; 15 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 07h00; 541,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 541,0; 74,0; 0,00; 74,00; 0,00;0,704;0,00; 16 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 07h30; 553,0; 27,0; 0,00; 27,00; 0,00; 553,0; 74,0; 0,00; 74,00; 0,00;0,795;0,00; 17 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 08h00; 551,0;0,0;0,00;0,00;0,00;551,0;74,0;0,00;74,00;0, 00;0,795;0,00; 18 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;08h30;510,0;0,0;0,00;0,00;0,00;510,0;66,0;0,00;66,00;0, 00;0,799;0,00; 19 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 09h00; 510,0; 0,0; 0,00; 0,00; 510,0; 65,0; 0,00; 65,00; 0, 00;0,799;0,00; 20 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 09h30; 510,0;0,0;0,00;0,00;0,00;510,0;65,0;0,00;65,00;0, 00;0,800;0,00; 21 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 10h00; 510,0; 0,0; 0,00; 0,00; 510,0; 73,0; 0,00; 73,00; 0, 00;0,800;0,00; 22 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 10h30; 548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;78,0;0,00;78,00;0, 00;0,800;0,00; 23 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 11h00; 548,0;0,0;0,00;0,00;0,00; 548,0;78,0;0,00;78,00;0, 00;0,800;0,00; 24 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 11h30; 548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;78,0;0,00;78,00;0, 00;0,800;0,00; 25 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 12h00; 548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;78,0;0,00;78,00;0, 00;0,800;0,00; 26 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;12h30;548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;79,0;0,00;79,00;0, 00;0,781;0,00; 27 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 13h00; 548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;79,0;0,00;79,00;0, 00;0,781;0,00; 28 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;13h30;548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;79,0;0,00;79,00;0, 00;0,764;0,00; 29 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;14h00;548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;71,0;0,00;71,00;0, 00;0,764;0,00; 30 01/09/15;ACTOR;PRIMAIRE;14h30;548,0;0,0;0,00;0,00;0,00;548,0;71,0;0,00;71,00;0, 00;0,739;0,00; 31 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 15h00; 547,0; 0,0; 0,00; 0,00; 547,0; 72,0; 0,00; 72,00; 0, 00;0,739;0,00; 32 01/09/15; ACTOR; PRIMAIRE; 15h30; 547,0;0,0;0,00;0,00;0,00;547,0;72,0;0,00;72,00;0, 00;0,728;0,00;

7.5.2.2 Fichier DEFAILLANCES EDP

Le fichier DEFAILLANCES_EDP contient les données des EDR défaillantes d'un Responsable de Réserve pour la période traitée.



Ce fichier ne contient que les journées où des EDR (ayant un impact sur la rémunération) du Responsable de Réserve sont détectées en écart. Pour chaque journée, seules les EDR en écart, sont présentes.

Le tri des lignes de données dans le fichier est : par « Date » puis par « EDR » puis par « Type de réserve ».

Dans le cas d'une EDR défaillante uniquement pour le primaire (respectivement secondaire), seules les données relatives au primaire (respectivement secondaire) apparaissent dans le fichier, pour les dates de la période où l'EDR est défaillante.

La défaillance calculée pour l'EDR correspond à la somme des défaillances ayant un impact sur la rémunération.

Ces fichiers sont générés pour chacun des Responsables de Réserve, même si aucun abattement n'a été calculé pour ce Responsable de Réserve.

Dans le cas où la date de début d'écart pour une notification faite dans la période choisie, est antérieure à la date de début (date de début période traitée = date début écart), ces données sont présentes dans le fichier.

La période traitée correspond à celle sélectionnée par l'utilisateur RTE.

Si aucun abattement n'a été calculé pour ce Responsable de Réserve, seules les deux premières lignes apparaissent dans le fichier (ligne des périodes et ligne des libellés).

A partir du 3^e trimestre 2017, le calcul des abattements s'effectue sur la base du Programme de Marche (PMJ). Le format du fichier DEFAILLANCES_EDP est par conséquent modifié pour prendre en compte ce changement.

Le premier calcul concerné est celui portant sur la période Juillet-Août-Septembre 2017.

7.5.2.2.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv

7.5.2.2.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

DEFAILLANCES_EDP_<NomRR>_G_AAAAMMJJ_HHMM_P_AAAAAMMJJ_AAAAMMJJ.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<nomrr></nomrr>	Nom du Responsable de Réserve	Nom du Responsable de
	(identifiant communiqué par RTE)	Réserve



AAAAMMJJ_HHMM	Date et heure de génération du	AAAAMMJJ_HHMM
	fichier	
AAAAMMJJ_AAAAMMJJ	Dates de la période traitée. La 1 ^{ère}	AAAAMMJJ_AAAAMMJJ
	date correspond à la date de	
	début de la période. La 2 ^{ème} date	
	correspond à la date de fin de la	
	période (Ex : 20050301_20050430	
	correspond à la période allant du	
	01 mars 2005 au 30 avril 2005).	

Ex: DEFAILLANCES_EDP_ACTOR_G_20050501_1000_P_20050301_20050430.csv

7.5.2.2.3 En-tête

Les deux premières lignes contiennent les identifiants suivants:

- 1 Libellé « Date de début de la période»;< valeur de la date de début de la période traitée au format JJ/MM/AAAA >;libellé « Date de fin de la période»;
 valeur de la date de fin de la période traitée au format JJ/MM/AAAA>;
- 2 Date; EDP; Acteur; Type réserve; Programme; 00h30; 01h00; ...; 02h30; 03h00; 02h30 B; 03h00 B; 03h30; 04h00; 04h30; ...; 24h00;

7.5.2.2.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes contiennent les informations :

Date	Date des données. Seuls les jours de la période traitée où des	
	EDR du Responsable de Réserve sont en écart, sont présents dans	
	le fichier.	
EDP	Nom de l'EDR. Pour une journée, seules les EDR du Responsable	
	de Réserve en écart pour cette journée, sont présentes.	
Acteur	Nom du responsable de réserve (un Responsable de Réserve par	
	fichier).	
Type réserve	Indique le type de réserve : PRIMAIRE ou SECONDAIRE	
Programme	Type des données : PMJ (MW) ou défaillance calculée pour l'EDR	
	(en MW).	
	- PMJ à la hausse	
	- Défaillance à la hausse	
	- PMJ à la baisse	
	- Défaillance à la baisse	



Pas demi-horaire	Valeurs du Programme d'Appel Journalier (PAJ) et de la
	défaillance calculée pour chaque pas demi-horaire pour le
	PRIMAIRE et/ou le SECONDAIRE à la hausse et à la baisse. Les pas
	de temps 02h30 et 03h00 sont dupliqués en 02h30 B et 03h00 B
	afin de gérer le changement d'heure ETE/HIVER. Toutes les
	journées sont sur 25 heures dans ce fichier mais aucune valeur
	n'est renseignée pour les pas demi-horaire pour lesquels il n'y a
	pas de valeurs. Attention le premier pas demi horaire est 0h30
	et il correspond à la période 0h>0h30

7.5.2.2.5 Exemple

DEFAILLANCES_EDP_ACTOR_G_20161109_0756_P_20160701_20160930.csv

- 1 Date de début de la période;01/07/2009;Date de fin de la période;30/09/2009;
- 2 Date; EDP; Acteur; Type réserve: Programme: 00h30:01h00:01h30:02h00:03
 - réserve;Programme;00h30;01h00;01h30;02h00;02h30;03h00;02h30 B;03h00 B;03h30;04h00;...;24h00;

- 5 01/07/09; NESTT 2; ACTOR; SECONDAIRE; PMJ A LA
 HAUSSE; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,0; 30,
- 6 01/07/09;NESTT 2;ACTOR;SECONDAIRE;Defaillance a la hausse;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;3

- 12 01/07/09; MERENH; ACTOR; PRIMAIRE; Defaillance a la hausse; 0,25; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,00; 0,0



```
13 02/07/09; SITUAH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ A LA
  2;5,2;5,2;5,2;5,2;...0,0;
14 02/07/09;SITUAH;ACTOR;PRIMAIRE;Defaillance a la
  hausse;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;;;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;
  0,00;2,00;2,00;...0,00;
15 01/07/09; SITUAH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ A LA
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;0,0;...0,0;
16 01/07/09; SITUAH; ACTOR; PRIMAIRE; Defaillance a la
  0,00;0,00;0,00;...0,00;
17 01/07/09; NESTT 2; ACTOR; SECONDAIRE; PMJ A LA
  BAISSE;30,0;30,0;30,0;30,0;30,0;30,0;;;;30,0;30,0;30,0;30,0;30,0;30,0;30,0;30,0;
  30,0;0,0;0,0;...,0;20,0;
18 01/07/09; NESTT 2; ACTOR; SECONDAIRE; Defaillance a la
  baisse;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;;30,00;30,00;30,00;30,00;30,00;...20,
19 01/07/09;SIVOUH;ACTOR;PRIMAIRE;PMJ A LA
  0;0,0;0,0;0,0;...0,0;
20 01/07/09;SIVOUH;ACTOR;PRIMAIRE;Defaillance a la
  baisse;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;;;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;
  0,00;0,00;...0,00;
21 01/07/09; SANCEH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ A LA
  22 01/07/09; SANCEH; ACTOR; PRIMAIRE; Defaillance a la
  baisse;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;;;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;
  0,00;0,00;...0,00;
23 01/07/09; MERENH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ A LA
  0;0,0;0,0;0,0;0,0;...0,0;
24 01/07/09; MERENH; ACTOR; PRIMAIRE; Defaillance a la
  0,25;0,25;0,00;...0,00;
25 02/07/09; SITUAH; ACTOR; PRIMAIRE; PMJ A LA
  2;5,2;5,2;5,2;...0,0;
26 02/07/09;SITUAH;ACTOR;PRIMAIRE;Defaillance a la
  baisse;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;;;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;0,00;
  0,00;2,00;2,00;...0,00;
```

7.5.2.3 Fichier DEFAILLANCES <RP>

Le fichier DEFAILLANCES_<RP> contient la liste des défaillances pour un Responsable de Réserve pour la période traitée.



Ce fichier ne contient que les défaillances des EDR relatives au primaire et secondaire, pour un Responsable de Réserve, pour la période traitée (Performances = RPF ou RSFP). Il retrace toutes les informations qui ont été mises dans le SI RTE suite à l'injection des EDR en écart.

Le tri des lignes de données dans le fichier est : par « Performance(s) concernée(s)» puis par « Code du groupe ».

Ce fichier ne contient que les écarts concernant la période traitée. Par conséquent, sont exclus de ce fichier :

- les écarts dont la date réelle de mise en conformité existe et est antérieure à la date de début de la période de calcul;
- les écarts dont la date de début est postérieure à la date de fin de la période de calcul.

7.5.2.3.1 Type de fichier

Les fichiers sont au format csv

7.5.2.3.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

DEFAILLANCES_<NomRR>_G_AAAAMMJJ_HHMM_P_AAAAAMMJJ_AAAAMMJJ.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<nomrr></nomrr>	Nom du Responsable de Réserve	Nom du Responsable de
	(identifiant communiqué par RTE)	Réserve
AAAAMMJJ_HHMM	Date et heure de génération du	AAAAMMJJ_HHMM
	fichier	
AAAAMMJJ_AAAAMMJJ	Dates de la période traitée. La 1ère	LIMMAAAAMIJ_AAAAMMJJ
	date correspond à la date de	
	début de la période. La 2 ^{ème} date	
	correspond à la date de fin de la	
	période (Ex : 20050301_20050430	
	correspond à la période allant du	
	01 mars 2005 au 30 avril 2005).	

Ex: DEFAILLANCES_ACTOR_G_20050501_1000_P_20050301_20050430.csv

7.5.2.3.3 En-tête

Les deux premières lignes contiennent les identifiants suivants:



- 1 Libellé « Date de début de la période » ; < valeur de la date de début de la période traitée au format JJ/MM/AAAA > ; libellé « Date de fin de la période » ; < valeur de la date de fin de la période traitée au format JJ/MM/AAAA> ;
- Num; Nom Région; Code du groupe; Nom EDP; Pmax; EDP; Performances(s) concernée(s); défaillance 1; défaillance 2; défaillance 3; Impact sur rémunération; Date de déclaration; Date de notification; Date de début d'écart; Date de modification 1; Date de modification 2; Date prév de remise en conformité; Date réelle de remise en conformité; Code de l'écart; Description de l'écart; Commentaires date prév. de résorption; Commentaires date réelle de résorption;

7.5.2.3.4 Corps du fichier

Les lignes suivantes contiennent les informations :

Num	Numéro de la fiche d'écart.	
Nom Région	Nom de l'unité de RTE ayant détecté l'écart (Nom extrait à partir du nom du fichier des écarts envoyé par chaque URSE) (SEE, SENE, SESO, SEO, SENP, SERAA, SESE)	
Code du groupe	Nom du groupe.	
Nom EDP	Nom de l'EDR.	
Pmax	Puissance Pmax du groupe (en MW).	
% EDP	Pourcentage représenté par le groupe ou le site dans l'EDR (valeur entière comprise entre 0 et 100).	
Performance(s) concernée(s)	Type de réglage impacté par la défaillance - RPF primaire ; - RSFP secondaire ; - RPFHausse primaire à la hausse ; - RPFBaisse primaire à la baisse ; - RSFPHausse secondaire à la hausse ; - RSFPBaisse secondaire à la baisse.	
% Défaillance 1	1er pourcentage de défaillance du groupe ou du site au réglage (valeur entière comprise entre 0 et 100). Le groupe ou le site peut participer au réglage et être défaillant partiellement.	
% Défaillance 2	2ème pourcentage de défaillance du groupe ou du site au réglage (valeur entière comprise entre 0 et 100). Le groupe ou le site peut participer au réglage et être défaillant partiellement (peut être vide).	



% Défaillance 3	3ème pourcentage de défaillance du groupe ou du site au	
	réglage (valeur entière comprise entre 0 et 100). Le groupe ou le	
	site peut participer au réglage et être défaillant partiellement	
	(peut être vide).	
Impact sur rémunération	Indicateur signifiant si la défaillance du groupe ou de l'EDR a un	
	impact ou non sur les pénalités (VRAI = impact sur la	
	rémunération ; FAUX = pas d'impact sur la rémunération).	
Date de déclaration	Date de déclaration du début de l'écart par le Responsable de	
	Réserve (peut être vide). Format JJ/MM/AAAA.	
Date de notification	Date de notification de l'écart par RTE au Responsable de	
	Réserve (peut être vide). Format JJ/MM/AAAA.	
Date de début d'écart	Date de début de l'écart déclaré par le Responsable de Réserve	
	ou détecté par RTE (peut être vide). Format JJ/MM/AAAA.	
Date de modification 1	Date à partir de laquelle s'applique « %Défaillance 2 » à la place	
	de « % Défaillance 1 » (peut être vide). Format JJ/MM/AAAA.	
Date de modification 2	Date à partir de laquelle s'applique « %Défaillance 3 » à la place	
	de « % Défaillance 2 » (peut être vide). Format JJ/MM/AAAA.	
Date prév de remise en	Date prévue par le Responsable de Réserve pour la remise en	
conformité	conformité du groupe (peut être vide). Format JJ/MM/AAAA.	
Date réelle de remise en	Date réelle de remise en conformité du groupe (peut être vide).	
conformité	Format JJ/MM/AAAA.	
Code de l'écart	Information indiquant sur quoi porte l'écart (champ texte).	
Description de l'écart	Information donnant des précisions sur la nature de l'écart	
	(champ texte).	
Commentaires date prév. de	Précisions sur la date de remise en conformité prévue, qui a été	
résorption	définie (champ texte).	
Commentaires date réelle de	Précisions sur la date réelle de remise en conformité (champ	
résorption	texte).	
	I .	

DEFAILLANCES_EDP_ACTOR_G_20161109_0756_P_20160701_20160930.csv

- 1 Date de début de la période;02/09/2015;Date de fin de la période;02/09/2015;
- Num; Nom Région; Code du groupe; Nom EDP; Pmax; EDP; Performances(s) concernée(s); défaillance 1; défaillance 2; défaillance 3; Impact sur rémunération; Date de déclaration; Date de notification; Date de début d'écart; Date de modification 1; Date de modification 2; Date prév de remise en conformité; Date réelle de remise en conformité; Code de l'écart; Description de l'écart; Commentaires date prév. de résorption; Commentaires date réelle de résorption;



- 3 1131;CE-NTS;SSEA2T 1;SSEA2T
 1;915;100;RPFBaisse;50;0;0;VRAI;;02/09/2015;02/09/2015;;;03/09/2015;03/09/2015;
 F3;Sur juillet et août 2014, St Laurent B1 est en défaillance de réglage vis-àvis de la performance F3 : K gain réglage primaire F/P insuffisant, écart à
 23.7% pour un seuil d¿écart à 10%.;;;
- 4 1137;CE-NTS;SSEA2T 1;SSEA2T
 1;915;100;RSFPBaisse;25;0;0;VRAI;02/09/2015;;02/09/2015;;03/09/2015;03/09/2015
 ;F5;Sur août et septembre 2014, St Laurent B1 est en défaillance de réglage
 vis-à-vis de la performance F5 : ½ bande de réglage secondaire F/P
 insuffisante, durée en écart à 14.4 % pour un seuil d¿écart à 10% (=> part de
 réglage indisponible = 25%, lier écart le 1/08/14).;;;

7.5.3 Modalités de transmission des fichiers

Fichier	Émetteur	Modalités de transmission
ABATTEMENTS	RTE	Mail
DEFAILLANCES_EDP	RTE	Mail
DEFAILLANCES_ <rp></rp>	RTE	Mail



8. DONNEES COMPLEMENTAIRES

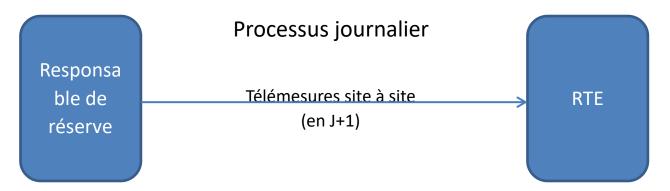
8.1 Données de télémesure non agrégées des sites de soutirage

8.1.1 Principe

L'article 2.2.2.3.1 des règles SSY prévoit qu'en cas de fourniture en temps réel d'une télémesure agrégée pour une EDR de type soutirage, le Responsable de Réserve doit alors fournir les télémesures individuelles de chaque Site de Soutirage en J+1.

Ces données ne sont donc pas transmises à RTE en temps réel via le SI de Téléconduite, mais doivent être disponibles en J+1. Ces données sont homogènes à des données de télémesure et sont au pas 10 secondes.

8.1.2 Processus



8.1.3 Format de fichier

8.1.3.1 Type de fichier

Le fichier est au format csv.

8.1.3.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de	
	Réserve (identifiant	
	communiqué par RTE)	



<aaaammjjhhmmss></aaaammjjhhmmss>	Date (année, mois, jour) et heure (heure, minute, seconde) de génération du fichier	aaaammjjhhmmss où: aaaa est l'année sur 4 chiffres mm est le mois sur 2chiffres jj est le jour sur 2 chiffres hh est l'heure sur 2 chiffres mm sont les minutes sur 2 chiffres
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données également appelée date d'application	ss sont les secondes sur 2 chiffres AAAAMMJJ Où : AAAA est l'année sur 4 chiffres MM est le mois sur 2 chiffres JJ est le jour sur 2 chiffres

Exemple : tmpactiveSSY_<*ACTEUR>*_G_<20140702083527>_*P_20140701.csv* est un fichier généré le 2 juillet 2014 à 08 :35 :27 à RTE par le Responsable de Réserve <ACTEUR>, et contenant les télémesures des sites de soutirage du Responsable de Réserve <ACTEUR> de la journée du 1^{er} juillet 2014.

8.1.3.3 Entête du fichier

Le fichier contient les deux lignes d'entête suivantes :

```
date;<date>;
pos;code_edr;code_site;TM;
```

avec le champ <date> qui correspond à la date d'application des données au format AAAAMMJJ (où : AAAA est l'année sur 4 chiffres, MM est le mois sur 2 chiffres, JJ est le jour sur 2 chiffres).

Cette date doit être identique à celle contenue dans le nom du fichier.

Les lignes d'entête se terminent par un point-virgule.

8.1.3.4 Corps du fichier

Le fichier contient obligatoirement 4 colonnes séparées par des points-virgules.

Chaque ligne se termine par un point-virgule.

Le fichier contient, pour une journée, toutes les télémesures de puissance active de tous les sites de toutes les EDR soutirage concernées.



Dans le cas de l'envoi d'une nouvelle version d'un fichier, le nouveau fichier annule et remplace le dernier fichier pris en compte par RTE. De ce fait, toute version d'un fichier doit contenir tous les sites de toutes les EDR soutirages concernées.

Pour chaque EDR Soutirage, le fichier contient la télémesure de puissance active de chaque site de soutirage de l'EDR soutirage pour chaque position du jour sur lequel les données portent, comme suit :

<pos>;<code_edr>;<code_site>;<TM>;

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<pos></pos>	Position du 'pas 10 secondes'	Entier compris entre 1 et
	La Position 1 correspond au premier pas 10 secondes de la journée (de 00:00:00 à	8640 pour un jour normal sur 24 heures
	00:00:10), la position 2 correspond au 2 ^{ème} pas	Entier compris entre 1 et
	10 secondes de la journée (de 00:00:10 à 00:00:20),	8280 pour un jour de changement d'heure Hiver
	Pour un jour normal, la position 8640 correspond au dernier pas 10 secondes de la journée (de 23:59:50 à 00:00:00).	vers Eté (journée de 23 heures) Entier compris entre 1 et
	Pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (jour de 23 heures), les 360 'pas 10 secondes' de l'heure 02h00-03h00 sont absents.	9000 pour un jour de changement d'heure Eté vers Hiver (journée de 25 heures).
	Pour un jour de changement Eté vers Hiver (jour	,
	de 25 heures), les 360 pas 10 secondes de	
	l'heure supplémentaire sont dans l'ordre	
	chronologique (après le dernier pas 10 secondes	
	de la première heure 02h00 -03h00 et le	
	premier pas 10 secondes de l'heure 03h00- 04h00).	
<code_edr></code_edr>	Code de l'EDR (identifiant communiqué par RTE)	
<code_site></code_site>	Code du site (identifiant communiqué par RTE), il s'agit du code Décompte.	
<tm></tm>	Valeur de la télémesure de puissance active en MW du site de l'EDR indiqué pour la date application et le pas '10 secondes' correspondant.	Nombre décimal positif avec au maximum 3 décimales, dont le séparateur de décimale est un point.



Dans le cas où la télémesure de puissance active	Nombre supérieur ou égal
d'un site de soutirage ne peut pas être fournie	à zéro.
en raison d'un dysfonctionnement, le champ	
doit contenir la valeur 9999.	

8.1.3.5 Exemples de fichier

Fichier tmpactiveSSY_<*NOMRR1*>_G_<20140702083527>_*P_20140701.csv* envoyé le 2 juillet 2014 pour la date d'application du 1^{er} juillet 2014 par le Responsable de Réserve de code NOMRR1, pour son EDR soutirage ayant le code <EDRsout1> composée des sites de soutirage ayant les codes <SiteSout1> et <SiteSout2>.

```
Date; 20140701;
pos;code_edr;code_site;tm;
1; <EDRsout1>; <SiteSout1>;11.041;
2; <EDRsout1>; <SiteSout1>;10.945;
3; < EDRsout1>; < SiteSout1>; 10.847;
4; <EDRsout1>; <SiteSout1>;10.852;
8637; <EDRsout1>; <SiteSout1>;2;
8638; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.958;
8639; < EDRs out 1>; < Site Sout 1>; 1.75;
8640; <EDRsout1>; <SiteSout1>;1.7;
1; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.041;
2; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.054;
3; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.153;
4; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.147;
8637; <EDRsout1>; <SiteSout2>;10;
8638; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 10.124;
8639; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 10.216;
8640; <EDRsout1>; <SiteSout2>;10.3;
```

8.1.4 Modalités de transmission de fichier

Le Responsable de Réserve doit pouvoir mettre à disposition ces fichiers sur demande de RTE. Les données doivent être conservées au moins 5 ans par le Responsable de Réserve.

8.2 Signal de pilotage de la charge d'un site de soutirage

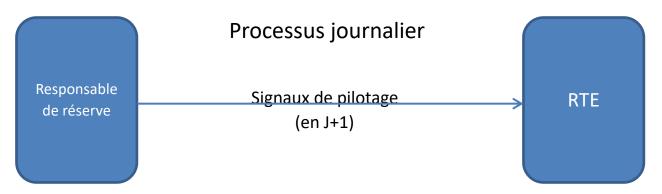
8.2.1 Principe

Afin de fournir des capacités de réserve primaire ou secondaire les agrégateurs peuvent foisonner les réponses des différents sites de soutirage de telle manière à ce que la réponse globale de l'ensemble des sites de soutirage de l'EDR soutirage soit correcte. Ainsi les agrégateurs peuvent être amenés à demander aux sites de soutirage qu'ils pilotent de répondre à des signaux d'activation différents de l'écart de fréquence ou différent du niveau de téléréglage envoyé par RTE.



L'article 2.10.3.5 des règles SSY prévoit précisément que pour chaque Entité de Réserve de type soutirage, si le Responsable de Réserve pilote la charge du Site de Soutirage au moyen de signaux différents du signal d'écart de fréquence pour le Réglage Primaire ou du signal de téléréglage envoyé par RTE pour le Réglage Secondaire fréquence / puissance, alors le Responsable de Réserve doit pouvoir fournir à RTE, dès J+1, une chronique au pas 10 secondes des signaux de pilotage envoyés par le Responsable de Réserve à chaque Site de Soutirage de l'Entité de Réserve de type soutirage, de la journée J.

8.2.2 Processus



8.2.3 Format de fichier

8.2.3.1 Type de fichier

Le fichier est au format csv.

8.2.3.2 Nom du fichier

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

signalreglageSSY_<ACTEUR>_G_<aaaammjjhhmmss>_P_<AAAAMMJJ>.csv

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<acteur></acteur>	Nom du Responsable de	
	Réserve (identifiant	
	communiqué par RTE)	
<aaaammjjhhmmss></aaaammjjhhmmss>	Date (année, mois, jour) et	aaaammjjhhmmss
	heure (heure, minute, seconde) de génération du fichier	où:
		aaaa est l'année sur 4 chiffres
		mm est le mois sur 2chiffres
		jj est le jour sur 2 chiffres



		hh est l'heure sur 2 chiffres mm sont les minutes sur 2 chiffres ss sont les secondes sur 2 chiffres
<aaaammjj></aaaammjj>	Date (année, mois, jour) sur laquelle portent les données également appelée date d'application	AAAAMMJJ Où: AAAA est l'année sur 4 chiffres MM est le mois sur 2 chiffres JJ est le jour sur 2 chiffres

Exemple : signalreglageSSY_<ACTEUR>_G_<20140702083527>_P_20140701.csv est un fichier généré le 2 juillet 2014 à 08 :35 :27 à RTE par le Responsable de Réserve <ACTEUR>, et contenant les signaux de réglage des sites de soutirage du Responsable de Réserve <ACTEUR> de la journée du 1^{er} juillet 2014.

8.2.3.3 Entête du fichier

Le fichier contient les deux lignes d'entête suivantes :

```
date;<date>;
pos;code_edr;code_site;consigne_puiss_RP;consigne_puiss_RS;
```

avec le champ <date> qui correspond à la date d'application des données au format AAAAMMJJ (où : AAAA est l'année sur 4 chiffres, MM est le mois sur 2 chiffres, JJ est le jour sur 2 chiffres).

Cette date doit être identique à celle contenue dans le nom du fichier.

Les lignes d'entête se terminent par un point-virgule.

8.2.3.4 Corps du fichier

Le fichier contient obligatoirement 5 colonnes séparées par des points-virgules. Dans le cas où une EDR soutirage (Entité de Réserve de type soutirage) n'est pas apte à participer au Réglage Primaire fréquence/puissance ou au Réglage Secondaire fréquence/puissance, le champ <consigne_puiss_RP> ou <consigne_puiss_RS> est vide, mais le nombre de points-virgules de la ligne reste inchangé.

Chaque ligne se termine par un point-virgule.

Le fichier contient, pour une journée, toutes les consignes de puissance des deux types de réglage de tous les sites de toutes les EDR soutirage concernées.

Dans le cas de l'envoi d'une nouvelle version d'un fichier, le nouveau fichier annule et remplace le dernier fichier pris en compte par RTE. De ce fait, toute version d'un fichier doit contenir tous les sites de toutes les EDR soutirages concernées.



Pour chaque EDR Soutirage, le fichier contient les deux consignes de puissance de réglages primaire et secondaire de chaque site de soutirage de l'EDR soutirage pour chaque position du jour sur lequel les données portent, comme suit :

<pos>;<code_edr>;<code_site>;<consigne_puiss_RP>;<consigne_puiss_RS>;

Avec:

Champ	Description	Valeur ou format
<pos></pos>	Position du pas 10 secondes	Entier compris entre 1 et
	La Position 1 correspond au premier pas 10 secondes de la journée (de 00:00:00 à	8640 pour un jour normal sur 24 heures
	00:00:10), la position 2 correspond au 2ème pas	Entier compris entre 1 et
	10 secondes de la journée (de 00:00:10 à	8280 pour un jour de
	00:00:20),	changement d'heure Hiver
	Pour un jour normal, la position 8640 correspond au dernier pas 10 secondes de la journée (de 23:59:50 à 00:00:00).	vers Eté (journée de 23 heures) Entier compris entre 1 et
	Pour un jour de changement d'heure Hiver vers Eté (jour de 23 heures), les 360 pas 10 secondes de l'heure 02h00-03h00 sont absents.	9000 pour un jour de changement d'heure Eté vers Hiver (journée de 25 heures).
	Pour un jour de changement Eté vers Hiver (jour de 25 heures), les 360 pas 10 secondes de l'heure supplémentaire sont dans l'ordre chronologique (après le dernier pas 10 secondes de la première heure 02h00 -03h00 et le premier pas 10 secondes de l'heure 03h00-04h00).	
<code_edr></code_edr>	Code de l'EDR (identifiant communiqué par RTE)	
<code_site></code_site>	Code du site (identifiant communiqué par RTE), il s'agit du code Décompte.	



<consigne_puiss_rp></consigne_puiss_rp>	Valeur de la consigne de puissance en MW du réglage de la réserve primaire du site de l'EDR indiqué pour la date application et le pas 10 secondes correspondant. Dans le cas où l'EDR soutirage n'est pas apte à participer au Réglage Primaire fréquence/puissance, le champ ne contient aucune valeur pour les sites de l'EDR soutirage. Dans le cas où un dysfonctionnement a conduit à ce que le site de soutirage n'a pu être piloté (par exemple, impossibilité de calculer ou de transmettre la consigne,), le champ doit contenir la valeur 9999.	Nombre positif ou négatif avec au maximum 6 décimales, dont le séparateur de décimale est un point.
<consigne_puiss_rs></consigne_puiss_rs>	Valeur de la consigne de puissance en MW de réglage de la réserve secondaire du site de l'EDR indiqué pour la date application et le pas 10 secondes correspondant. Dans le cas où l'EDR soutirage n'est pas apte à participer au Réglage Secondaire fréquence/puissance, le champ ne contient aucune valeur pour les sites de l'EDR soutirage. Dans le cas où un dysfonctionnement a conduit à ce que le site de soutirage n'a pu être piloté (par exemple, impossibilité de calculer ou de transmettre la consigne,), le champ doit contenir la valeur 9999.	Nombre positif ou négatif avec au maximum 6 décimales, dont le séparateur de décimale est un point.

8.2.3.5 Exemples de fichier

Fichier signalreglageSSY_<NOMRR1>_G_<20140702083527>_P_20140701.csv envoyé le 2 juillet 2014 pour la date d'application du 1^{er} juillet 2014 par le Responsable de Réserve de code NOMRR1, pour son EDR soutirage ayant le code <EDRsout1> apte à participer aux deux réglages fréquence/puissance, et composée des sites de soutirage ayant les codes <SiteSout1> et <SiteSout2>.

```
Date;20140701;
pos;code_edr;code_site;consigne_puiss_RP;consigne_puiss_RS;
1;<EDRsout1>;<SiteSout1>;5.0412;2.5;
2;<EDRsout1>;<SiteSout1>;5.945741;2.112578;
3;<EDRsout1>;<SiteSout1>;5.847541;2.005001;
4;<EDRsout1>;<SiteSout1>;5.852404;2.124504;
...
8637;<EDRsout1>;<SiteSout1>;2;0;
```



```
8638; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.958; -0.124714;

8639; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.75; -0.215615;

8640; <EDRsout1>; <SiteSout1>; 1.7; -0.336596;

1; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -0.041265; 0.5;

2; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.054398; 0.892658;

3; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.153152; 0.995;

4; <EDRsout1>; <SiteSout2>; 0.147614; 0.8755;

...

8637; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -1; 1;

8638; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -0.958; 1.1247;

8639; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -0.75; 1.2156;

8640; <EDRsout1>; <SiteSout2>; -0.7; 1.3;
```

Fichier signalreglageSSY_<*NOMRR2>*_G_<20140702083527>_*P_20140701.csv* envoyé le 2 juillet 2014 pour la date d'application du 1^{er} juillet 2014 par le Responsable de Réserve de code NOMRR2, pour son EDR soutirage ayant le code <EDRsout2> apte à participer au réglage primaire fréquence/puissance, et composée des sites de soutirage ayant les codes <SiteSout21> et <SiteSout22>.

```
Date; 20140701;
pos;code_edr;code_site;consigne_puiss_RP;consigne_puiss_RS;
1; < EDR sout 2>; < Site Sout 21>; 1.041289;;
2; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 0.945756;;
3; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 0.847;;
4; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 0.852441;;
8636; < EDRsout 2>; < Site Sout 21>; 2;;
8637; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 1.958415;;
8639; < EDRsout 2>; < Site Sout 21>; 1.75;;
8640; <EDRsout2>; <SiteSout21>; 1.7;;
1; < EDR sout 2>; < Site Sout 22>; -0.041259;;
2; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -0.0543;;
3; < EDRs out 2>; < Site Sout 22>; -0.153;;
4; < EDRsout 2>; < Site Sout 22>; -0.147699;;
8636; < EDRsout 2>; < Site Sout 22>; -1;;
8637; <EDRsout2>; <SiteSout22>; -0.958;;
8639; < EDRsout 2>; < Site Sout 22>; -0.75;;
8640; < EDRsout 2>; < Site Sout 22>; -0.7;;
```

8.2.4 Modalités de transmission de fichier

Le Responsable de Réserve doit pouvoir mettre à disposition ces fichiers sur demande de RTE. Les données doivent être conservées au moins 5 ans par le Responsable de Réserve.



9. TELECONDUITE

Le raccordement au SI de téléconduite de RTE est nécessaire pour transmettre à RTE les télémesures des groupes ou entités participant aux services système, et pour le réglage secondaire, recevoir de RTE le niveau de téléréglage.

Les exigences techniques et fonctionnelles pour le raccordement et les échanges d'information de téléconduite sont décrites dans le document « Exigences techniques et fonctionnelles », complété de ses deux annexes, « Spécifications techniques du réseau de transmission et des équipements d'extrémité », et « Mise en œuvre des règles services système – Note d'échange entre RTE et le site de l'Acteur – Application du protocole IEC 60870-5-104 ». Ces documents sont disponibles sur le site internet de RTE à l'adresse suivante :

Fournir des services système fréquence - RTE Portail Services (services-rte.com)

Le délai de raccordement est de plusieurs mois. Les demandes de raccordement doivent être effectuées par courrier à RTE.

142 Téléconduite



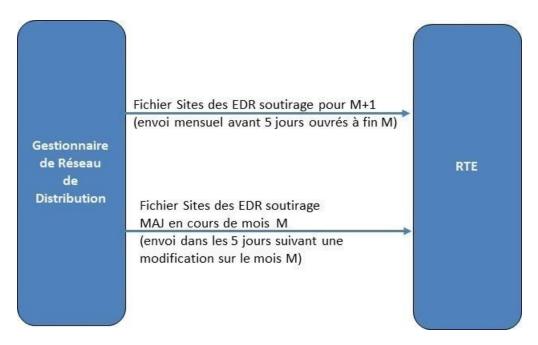
10. DONNEES TRANSMISES PAR LES GESTIONNAIRES DE RESEAU DE DISTRIBUTION A RTE

10.1 Principes

Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné transmet à RTE la référence de tous les sites raccordés à son réseau de distribution qui participent au sein d'une EDR au réglage fréquence/puissance, à savoir :

- les Sites de Soutirage
- les Installations de Stockage assimilées à un Site de Soutirage au sens des Règles SSY
- les Sites d'Injection

10.2 Processus



Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné doit transmettre à RTE 2 fichiers décrivant la situation contractuelle des sites de son périmètre :

- 1 fichier contenant la situation de tous les sites pour le mois à venir (ie. mois M+1). Ces fichiers doivent parvenir à RTE au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant le début du 1^{er} jour du mois M+1.
- 1 fichier contenant la totalité du périmètre actualisé suite aux ajouts/retraits de sites à l'initiative des responsables de réserve, pour le mois en cours (ie. mois M) (ci-après fichier MAJ). Ce fichier est transmis dans les 5 jours suivant une ou plusieurs modifications de périmètre à l'initiative des responsables de réserve.

En cas de renvoi d'un de ces fichiers, c'est la totalité du fichier qui doit être envoyée.

Données transmises par les gestionnaires de réseau de distribution à RTE



RTE prévoit un mode dégradé pour intégration manuelle des fichiers transmis au-delà des échéances attendues. Selon le contexte, RTE ne garantit pas de pouvoir prendre en compte les données transmises en retard.

Un fichier mis à jour doit être envoyé tous les mois pour le mois à venir (ie. Mois M+1), sauf exception suivante : en cas d'absence d'évolution du périmètre d'un mois sur l'autre, le GRD est exempté d'envoyer un fichier identique à celui du mois précédent, sous réserve d'avoir déclaré explicitement dans l'application GIPSE la demande de reconduction à l'identique du périmètre du mois précédent. Cette déclaration est indispensable pour être exempté d'envoi de fichier et doit être reformulée au fil des mois dans l'application GIPSE autant de fois que de besoin.

En cas d'envoi de fichier après avoir déclaré dans GIPSE la reconduction à l'identique du périmètre du mois précédent, c'est l'envoi par fichier qui fait foi.

10.3 Format du fichier

10.3.1 Type du fichier

Le fichier est de type csv, avec un séparateur 'point-virgule' : « ; »

10.3.2 Nom du fichier

La forme générale du nom du fichier transmis à la fin de chaque mois pour le mois suivant est :

SSY_REFST_GRD_<Mois de validité>_<Code EIC du GRD>_<Horodate de création>.csv

La forme générale du nom du fichier portant les modifications de périmètre au fil de l'eau est :

SSY_REFST_GRD_MAJ_<Mois de validité>_<Code EIC du GRD>_<Horodate de création>.csv

Avec:

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"SSY_REFST_GRD" ou "SSY_REFST_GRD_MAJ" (en majuscules).
2	<mois de="" validité=""></mois>	Un <u>mois</u> sous la forme "AAAAMM".
	Le mois de validité de ces informations	Pour le fichier de mise à jour au fil de l'eau (fichier « MAJ »), le mois de validité prendra la valeur "AAAAMM". ou "000000".
3	Le code EIC du GRD de raccordement du site	Un <u>code EIC</u> . Le GRD de raccordement du site peut éventuellement être mandant auprès d'un autre GRD.
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).



Exemple de nom de fichier:

SSY_REFST_GRD_201709_1598765432C1234X_20170822141234.csv SSY_REFST_GRD_MAJ_000000_1598765432C1234X_20170822141234.csv

10.3.3 Entête du fichier

- <Date de création du fichier>;<heure de création du fichier>
- <Code EIC du GRD>;<Mois de validité>
- 3 CODE EIC GRD; TYPE SITE; ID SITE; NATURE SITE; CAPA MAX H SITE; CAPA MIN H SITE; CAPA MAX B SI TE; CAPA MIN B SITE; CAPA MAX RPH SITE; CAPA MAX RSH SITE; CAPA MAX RPB SITE; CAPA MAX RSB SI TE;PS;CODE EIC RE;CODE EIC FOURNISSEUR;BAREME;CATEGORIE;TYPE CDC;ORIGINE DONNEE;OBJET ME SURE; TYPE_CONTRAT; CODE_EDA; CODE_EDE; DATE_CONTRACTUALISATION; CODE_EDR; DEROGATION_MODELECO RRIGE; CODE EIF
- ...valeurs...

n-1 ...

n <EOF>

Avec pour la ligne 1 et la ligne 2 :

N°	Champ	Format	Obligatoire
1	<date création="" de="" du="" fichier=""></date>	<u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".	Oui
2	<heure création="" de="" du="" fichier=""></heure>	<u>heure</u> sous la forme "hhmmss".	Oui
3	Le code EIC du GRD de raccordement du site	Un <u>code EIC</u> sous la forme d'une chaine de caractères	Oui
4	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM". Pour le fichier de mise à jour au fil de l'eau (fichier « MAJ »), le mois de validité prendra la valeur "AAAAMM". ou "000000".	Oui

La ligne 3 est une chaine de caractères fixe qui identifie le type des données contenues dans les lignes comprises entre la ligne 4 et l'avant dernière ligne du fichier.

10.3.4 Corps du fichier

Chaque ligne d'un fichier décrit les caractéristiques d'un site pour un couple EDR-site unique.

Remarque : Ce fichier adopte un format commun à plusieurs mécanismes de marché (MA, NEBEF, Services Système). De ce fait, tous les champs ne sont pas nécessaires dans le cas des Services Système et leur valeur peut être omise dans le fichier. Ces champs indicatifs sont identifiés dans le tableau ciaprès.

Chaque ligne doit comporter les 26 champs ci-dessous :

145



N°	Champ	Description	Format	Si le site est de nature SOUTIRAGE ou STOCKAGE	Si le site est de nature INJECTION
1	CODE_EIC_GRD	Le code EIC du GRD de raccordement du site	Chaine de caractères	Obligatoire	Obligatoire
2	TYPE_SITE	Contient le type de site et ne peut prendre que les valeurs : - PDL - PRM - CARD	Chaine de caractères ne pouvant prendre que ces 3 valeurs (PDL, PRM, CARD)	Obligatoire	Obligatoire
3	ID_SITE	L'identifiant unique du Site attribué par le GRD	Chaine de caractères alphanumériques (quarante caractères au maximum, seules les lettres non accentuées, les chiffres, les tirets et les underscores sont autorisés)	Obligatoire	Obligatoire
4	NATURE_SITE	Nature du Site qui peut prendre les valeurs : SOUTIRAGE INJECTION STOCKAGE	Chaine de caractères ne pouvant prendre que l'une des 3 valeurs (SOUTIRAGE, INJECTION, STOCKAGE)	Obligatoire	Obligatoire
5	CAPA_MAX_H_SITE	La Capacité d'Ajustement Maximale à la Hausse du Site de Soutirage en KW	Nombre entier positif de 6 chiffres maximum, strictement supérieur à zéro	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
6	CAPA_MIN_H_SITE	La Capacité d'Ajustement Minimale à la Hausse du Site de Soutirage en KW	Nombre entier positif de 6 chiffres maximum, strictement supérieur à zéro	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
7	CAPA_MAX_B_SITE	La Capacité d'Ajustement Maximale à la Baisse du Site de Soutirage en KW	Nombre entier positif de 6 chiffres maximum, strictement supérieur à zéro	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
8	CAPA_MIN_B_SITE	La Capacité d'Ajustement Minimale à la Baisse du Site de Soutirage en KW	Nombre entier positif de 6 chiffres maximum, strictement supérieur à zéro	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE





9	CAPA_MAX_RPH_SITE	La capacité maximale de réserve primaire à la hausse du site en kW	Nombre entier positif de 6 chiffres max, zéro si le site ne participe pas à la RPH.	Obligatoire	Obligatoire
10	CAPA_MAX_RSH_SITE	La capacité maximale de réserve secondaire à la hausse du site en kW	Nombre entier positif de 6 chiffres max, zéro si le site ne participe pas à la RSH.	Obligatoire	Obligatoire
11	CAPA_MAX_RPB_SITE	La capacité maximale de réserve primaire à la baisse du site en kW	Nombre entier positif de 6 chiffres max, zéro si le site ne participe pas à la RPB.	Obligatoire	Obligatoire
12	CAPA_MAX_RSB_SITE	La capacité maximale de réserve secondaire à la baisse du site en kW	Nombre entier positif de 6 chiffres max, zéro si le site ne participe pas à la RSB	Obligatoire	Obligatoire
13	PS	Puissance Souscrite du Site en KW	Nombre entier positif de 6 chiffres maximum, valeur zéro autorisée.	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
14	CODE_EIC_RE	Le code EIC du RE du Site	Chaine de caractères	Obligatoire	Obligatoire
15	CODE_EIC_FOURNISSE UR	Le code EIC du Fournisseur du Site	Chaine de caractères	Facultatif	Champ ignoré par RTE
16	BAREME	Barème Forfaitaire pour le Versement Fournisseur : « PROFILE_BASE » « PROFILE_NON_BA SE » « TELERELEVE »	Chaine de caractères pouvant prendre les valeurs PROFILE_BASE, PROFILE_NON_BASE TELERELEVE	Obligatoire	Champ ignoré par RTE
17	CATEGORIE	Catégorie d'effacement : « INF_36 » (pour un site souscrivant une puissance ≤ 36 kVA) ou « SUP_36 » (pour un site souscrivant une puissance > 36 kVA)	Chaine de caractères pouvant prendre les valeurs INF_36 SUP_36	Obligatoire	Champ ignoré par RTE



19	TYPE_CDC ORIGINE_DONNEE OBJET_MESURE	Le type de courbe charge utilisé dans le processus de reconstitution des flux : « ESTIME » « TELERELEVE » Origine de la courbe de charge « GRD » « AA » Objet de la	Chaine de caractères pouvant prendre les valeurs ESTIME TELERELEVE Chaine de caractères pouvant prendre les valeurs GRD ou AA Chaine de caractères	Obligatoire Champ ignoré par RTE Champ ignoré	Obligatoire Champ ignoré par RTE Champ ignoré
		mesure « COMPTAGE » « VOIES_EFFACABLE S »	pouvant prendre les valeurs COMPTAGE ou VOIES_EFFACABLES	par RTE	par RTE
21	TYPE_CONTRAT	Type de contrat conclu entre le GRD et le Site pour l'accès au RPD « CARD » ou « CONTRAT_UNIQ UE	Chaine de caractères pouvant prendre les valeurs CARD ou CONTRAT_UNIQUE	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
22	CODE_EDA	Le code d'une EDA	Chaine de caractères sur 8 caractères maximum	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
23	CODE_EDE	Ce Site de Soutirage participe à NEBEF « N » (pour non) ou le code d'une Entité d'Effacement (EDE) ou champ vide. Un code EDE est une chaine composée uniquement des caractères suivants: - lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z); - tiret (-); - chiffre (0-9).	Chaine de caractères	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE



24	DATE_CONTRACTUALI SATION	Date de contractualisation du site avec l'OE qui a dans son périmètre l'EDE identifiée dans le champ CODE_EDE	Date (Donner le format de la date attendue)	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
25	CODE_EDR	Le code de l'EDR	Chaine de caractères sur 10 caractères maximum	Obligatoire	Obligatoire
26	DEROGATION_MODEL ECORRIGE	Indique si le site a une dérogation qui lui évite d'être au modèle corrigé pour le type de mécanisme (MA ou NEBEF) concerné OUI ou NON	Chaine de caractères pouvant prendre les valeurs OUI ou NON	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE
27	CODE_EIF	Le « code EIF » de l'offre d'effacement indissociable de la fourniture, tel que défini par le fournisseur lors de la transmission aux gestionnaires de réseau.	Chaine de caractères	Champ ignoré par RTE	Champ ignoré par RTE

10.3.5 Terminaison du fichier

La dernière ligne du fichier doit contenir la chaine de 5 caractères suivante :

<EOF>

10.3.6 Exemple de fichier

Fichier « SSY_REFST_GRD_201609_1598765432C1234X_20170822141234.csv »

```
20170822;141234
17X8765432C1234X;201609
CODE_EIC_GRD;TYPE_SITE;ID_SITE;NATURE_SITE;CAPA_MAX_H_SITE;CAPA_MIN_H_SITE;CAPA_MAX_B_SITE;
    CAPA_MIN_B_SITE;CAPA_MAX_RPH_SITE;CAPA_MAX_RSH_SITE;CAPA_MAX_RPB_SITE;CAPA_MAX_RSB_SITE;
    PS;CODE_EIC_RE;CODE_EIC_FOURNISSEUR;BAREME;CATEGORIE;TYPE_CDC;ORIGINE_DONNEE;OBJET_MESUR
    E;TYPE_CONTRAT;CODE_EDA;CODE_EDE;DATE_CONTRACTUALISATION;CODE_EDR;DEROGATION_MODELECORRI
    GE;CODE_EIF
17X8765432C1234X;PDL;123456;SOUTIRAGE;;;;;10;10;2;2;50;17X8765000C1234D;17X-----0010-
    H;PROFILE_BASE;INF_36;ESTIME;GRD;;CONTRAT_UNIQUE;;;;ABCD1G;;
...
...
```

Données transmises par les gestionnaires de réseau de distribution à RTE 149



<E0F>

10.3.7 Liste des codes erreurs

CODE	LIBELLE ERREUR	DETECTION	TDAITENAENT
ERREUR			TRAITEMENT
ERR_00001	Le traitement d'import des données GRD ne peut être réalisé en dehors du créneau autorisé.	Quand un fichier FULL est transmis pendant les 5 JO avant fin M	Rejet du fichier
ERR_00002	Erreur sur la gestion des mandats. Vous n'êtes pas habilité pour ce type de données.	Un GRD envoie les données d'un autre GRD pour lequel il n'est pas mandaté.	Rejet du fichier
ERR_00003	Le nom du fichier est incorrect.	Erreur dans la structure du nom du fichier	Rejet du fichier
ERR_00004	Le nom du fichier ne contient pas un mois valide.	Dans le nom du fichier: Fichier FULL: le mois est différent de M+1. Fichier Delta : le mois est différent de M ou 000000	Rejet du fichier.
ERR_00005	Le nom du fichier ne contient pas un code EIC connu.	Dans le nom du fichier: le Code EIC n'est pas celui d'un GRD connu	Rejet du fichier
ERR_00006	L'extension du fichier n'est pas valide, elle doit correspondre à .csv.	Dans le nom du fichier : l'extension est différente de .csv	Rejet du fichier
ERR_00007	Le code EIC du GRD est différent de celui du nom du fichier.	Dans l'entête (ligne n° 2) : CodeEIC du GRD différent de celui dans le nom du fichier	Rejet du fichier
ERR_00008	Le mois de validité des périmètres est différent de celui du nom du fichier.	Dans l'entête (ligne n° 2) : Le mois est différent de celui dans le nom du fichier	Rejet du fichier
ERR_00009	L'entête du fichier (ligne n° 3) n'est pas celle attendue.	Dans l'entête (ligne n° 3) : entête incorrect	Rejet du fichier
ERR_00010	La balise de fin du fichier <eof> est absente ou erronée.</eof>	Dans le fichier: Absence balise <eof></eof>	Rejet du fichier
ERR_00012	Le fichier ne contient pas de site(s).	Dans le corps du fichier : Le fichier ne contient aucune ligne.	Rejet du fichier
ERR_00013	Le champ est vide.	Dans la ligne: un champ obligatoire est vide.	Rejet de la ligne
ERR_00014	Le code EIC du GRD associé au site est différent de celui du nom du fichier.	Dans la ligne: le Code EIC du GRD est différent de celui du nom du fichier.	Rejet de la ligne
ERR_00015	Le type du site est erroné.	Dans la ligne: type site n'est pas égal à l'une des valeurs : PRM, PDL ou CARD.	Rejet de la ligne



		-	T
	L'identifiant du site est erroné.	Dans la ligne: identifiant du site	Rejet de la ligne
	Vérifier qu'il n'est pas au format	est	
	scientifique et qu'il est conforme	illisible.	
ERR_00016	au guide d'implémentation.		
	La nature du site est erronée.	Dans la ligne: la nature du site	Rejet de la ligne
		n'est pas égale à « SOUTIRAGE	
		» ou « INJECTION » ou «	
ERR_00017		STOCKAGE »	
	La capacité maximale de réserve	Dans la ligne: on attend un	Rejet de la ligne
	primaire à la hausse du site n'est	entier à 6 chiffres max, positif	
	pas un entier à 6 chiffres max,	ou égal à zéro.	
ERR_00018	positif ou égal à zéro.		
	La capacité maximale de réserve	Dans le corps du fichier: on	Rejet de la ligne
	secondaire à la hausse du site	attend un entier à 6 chiffres	
	n'est pas un entier à 6 chiffres	max, positif ou égal à zéro.	
ERR_00018	max, positif ou égal à zéro.		
_	La capacité maximale de réserve	Dans le corps du fichier: on	Rejet de la ligne
	primaire à la baisse du site n'est	attend un entier à 6 chiffres	
	pas un entier à 6 chiffres max,	max, positif ou égal à zéro.	
ERR_00018	positif ou égal à zéro.		
	La capacité maximale de réserve	Dans la ligne: on attend un	Rejet de la ligne
	secondaire à la baisse du site n'est	entier à 6 chiffres max, positif	nejet de la lighe
	pas un entier à 6 chiffres max,	ou égal à zéro.	
EDD 00040	positif ou égal à zéro.		
ERR_00018		Dana la ligna.	Daiat da la lieva
	Le RE du site n'existe pas dans notre référentiel : Le code EIC du	Dans la ligne: le CodeEIC du RE est inconnu	Rejet de la ligne
EBB 00033	RE est incorrect ou il n'a pas un seul contrat AP-RE valide.	ou il n'a pas un seul contrat AP- RE valide	
ERR_00022	Le fournisseur du site n'existe pas	Dans la ligne:	Ligne acceptée
	dans notre référentiel : Le code	le CodeEIC du Fournisseur est	Ligite acceptee
	EIC du fournisseur est incorrect ou	inconnu ou il n'a pas un seul	
WARN_000	il n'a pas un seul contrat	contrat CONTRAT-OF valide.	
04	CONTRAT-OF valide.		
ERR_00024	Le barème du site est erroné.	Dans la ligne: Barème erroné	Rejet de la ligne
	La catégorie d'effacement du site	Dans la ligne: Catégorie	Rejet de la ligne
ERR 00025	est erronée.	d'effacement est erronée	insjectic id ligite
LINI_00023	Le type de courbe de charge du	Dans la ligne: Type de courbe	Rejet de la ligne
ERR_0002	site est erroné.	de	nejet de la lighe
6		charge erroné	
	Le site est présent plusieurs fois	Dans le corps du fichier:	Rejet de toutes
ERR_0003	dans le fichier.	plusieurs lignes pour le même	lignes
0		site	concernées
	Le GRD n'a pas été déclaré par le	Dans le fichier: GRD non	Rejet de toutes
ERR_0003	responsable de réserve pour l'EDR.	déclaré	les lignes de
1		pour l'EDR	l'EDR du GRD
	Vous êtes déclarés comme devant	Dans le corps du fichier: GRD	Remontée d'une
WARN_00	envoyer des données pour les EDR	déclaré pour	alerte ?
001	suivantes: [code EDR]		
-			



		l'EDR mais EDR absente du fichier	
ERR_0003 2	L'EDR n'est pas de type SOUTIRAGE.	Dans le fichier: le CodeEDR n'est pas celui d'une EDR soutirage	Rejet de toutes les lignes de l'EDR du GRD
ERR_0003	Le code EDR [code EDR] n'existe pas dans notre référentiel.	Dans le fichier: le codeEDR n'existe pas parmi les codes EDR connus	Rejet de toutes les lignes de l'EDR du GRD
WARN_00 002	RTE a reçu des caractéristiques différentes pour le site sur plusieurs mécanismes. RTE gère le conflit et n'attend pas de correction de votre part.	Dans la ligne: fichier FULL: l'import M+1 sur MA a eu lieu. Les données intrinsèques sont différentes. fichier MAJ: le site participe au MA sur M. Les caractéristiques intrinsèques ne doivent pas être mises à jour sur M	Ligne acceptée mais les caractéristiques intrinsèques ne sont pas lues.

10.3.8 Modalités d'envoi

La transmission des données sites RPD s'effectue dans l'application GIPSE.

Un certificat PKI est nécessaire.

<u>Si vous ne possédez pas de certificat PKI : utiliser le formulaire du Portail Service de RTE pour demander une création de certificat.</u>

<u>Si vous disposez d'un certificat PKI existant : adresser la demande d'extension de droit à GIPSE de</u> votre certificat à la Hotline RTE ou à votre Chargé de Relation Clientèle

10.3.8.1 Interface IHM Web (en cours)

Elle met à la disposition du Gestionnaire de Réseau de Distribution via son navigateur des fonctionnalités de dépôt des fichiers SSY_REFST_GRD et SSY_REFST_GRD_MAJ et de consultation du résultat de l'intégration des fichiers dans le SI de RTE

Se reporter au Manuel Utilisateur GIPSE pour une description de ces fonctionnalités.



10.3.8.2 Interface Machine to Machine

Émetteur	Destina- taire	Contenu	Canal de transmission
GRD	RTE	SSY_REFST_GRD SSY_REFST_GRD_MAJ (Référence des Sites participant aux SSY)	Envoi automatique HTTPS: https://secure- apps.iservices.rte- france.com/gipse/api/v1/gr d/importCsv Envoi manuel HTTPS: https://secure- apps.iservices.rte- france.com/gipse